

Transférabilité et cheminements postsecondaires



Le rôle des collèges et instituts au Canada



Association des collèges
communautaires du Canada

Avril 2011

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Si, dans certains cas, des omissions ou des erreurs se sont produites, prière d'en aviser l'ACCC en envoyant un courriel à : info@acc.ca, pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future. Tout site Web mentionné dans ce document peut faire l'objet de changement sans préavis.

Transférabilité et cheminements postsecondaires Le rôle des collèges et instituts au Canada

Sommaire

Partout au Canada, on a augmenté les efforts pour améliorer le transfert des crédits et la mobilité étudiante au sein des systèmes d'éducation postsecondaire et entre eux afin de simplifier les cheminements des étudiants. Pourtant, les transferts entre établissements postsecondaires et d'une province ou d'un territoire à l'autre présentent toujours de nombreux obstacles pour les étudiants. Pour se doter de systèmes qui favoriseront l'apprentissage à vie et qui répondront mieux aux besoins évolutifs du marché du travail, le Canada doit améliorer les cheminements entre les établissements et les systèmes d'éducation.

Étant donné la variété de programmes qu'ils offrent au niveau postsecondaire – alphabétisation, éducation de base des adultes, certificats, diplômes, baccalauréats, etc., les collèges jouent un rôle de premier plan dans l'établissement de cheminements postsecondaires.

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) a fait des cheminements postsecondaires l'une des priorités de son plan stratégique de 2009-2012 et a mis sur pied un comité pour guider ses travaux dans ce dossier. Le comité examine actuellement les mérites d'un cadre pancanadien qui engloberait la transférabilité et la mobilité étudiante à l'intérieur des systèmes d'enseignement postsecondaire et entre eux. Il s'alliera aussi une coalition d'acteurs clés qui recommanderont des politiques et des pratiques pour atteindre ces objectifs.

Dans ce document, nous décrivons les différents programmes et services qu'offrent les collèges pour faciliter la mobilité des étudiants, et répertorions les principaux mécanismes de transfert de crédits postsecondaires régionaux et provinciaux ou territoriaux. Compte tenu de la complexité de la terminologie utilisée pour décrire les éléments de transférabilité postsecondaire, une liste de définitions est incluse à la page *vi*.

L'ACCC a élaboré le Protocole pancanadien pour le transfert des acquis signé par plus de 107 établissements représentant l'ensemble des provinces et des territoires, et participe à des programmes et des initiatives financées par le fédéral visant à favoriser la mobilité des étudiants de niveau collégial au Canada et à l'étranger.

Les résultats de deux enquêtes menées par Statistique Canada sur les cheminements postsecondaires à l'échelle pancanadienne résument les cheminements des étudiants de niveau collégial. Selon *l'Enquête auprès des jeunes en transition* (EJET), les études postsecondaires les plus souvent entreprises sont les études collégiales. *L'Enquête nationale auprès des diplômés* (END) révèle pour sa part que les diplômés du collégial ayant déjà fait des études postsecondaires sont proportionnellement plus nombreux que les diplômés du baccalauréat ayant déjà fait de telles études, et qu'une proportion élevée de diplômés des collèges ont poursuivi leurs études après le collège. Selon une étude conjointe de l'ACCC et du Forum canadien sur l'apprentissage, le cheminement vers la formation d'apprenti n'est généralement pas direct, car la plupart des apprentis ont dit avoir déjà passé un certain temps sur le marché du travail avant d'entreprendre leur formation. Cette étude révèle aussi que la majorité des apprentis qui avaient suivi un programme de préparation à la formation d'apprenti au secondaire ou au collège s'étaient fait créditer des cours dans leur programme de formation d'apprenti.

Ce document décrit en outre les mesures et programmes de mobilité de la main-d'œuvre qui ont des répercussions sur la nécessité d'améliorer le transfert des crédits et la reconnaissance des diplômes entre les systèmes d'enseignement postsecondaire, notamment le chapitre 7 sur la mobilité de la main-d'œuvre, l'Accord sur le commerce intérieur et le Programme du sceau rouge, qui facilite la reconnaissance interprovinciale des diplômes relatifs à 50 métiers.

Entre autres initiatives pancanadiennes de transfert et de reconnaissance des diplômes présentées dans ce document, mentionnons la Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] ainsi que des démarches du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et de l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA). Ces organismes joueront un rôle clé dans les futures actions visant à améliorer la mobilité et les cheminements des étudiants de niveau postsecondaire.

Tous les systèmes provinciaux et territoriaux s'efforcent de fournir aux apprenants des options de transfert et de mobilité, et les collèges au sein de ces systèmes ont un rôle important à jouer à cet égard. Ce document décrit la participation des collèges aux mécanismes provinciaux de transfert de crédits et le rôle des organismes provinciaux et régionaux de normalisation de la qualité de l'enseignement postsecondaire.

Les collèges favorisent la transférabilité et la mobilité en offrant un mélange d'options de programmes et de services qui facilitent les transitions de l'école secondaire au collège, entre les programmes collégiaux de certificat et de diplôme, et entre les programmes de certificat ou de diplôme et les programmes menant à un baccalauréat. Ils y parviennent en concluant des ententes entre établissements et en instaurant des programmes d'études interdisciplinaires ou collaboratives. Quelques-uns des partenariats et des mécanismes qui favorisent les transferts et la mobilité sont résumés ci-dessous.

Les programmes à double reconnaissance de crédits entre collèges et conseils scolaires ou écoles secondaires aident les étudiants à faire la transition du secondaire au postsecondaire.

Les options de cheminement vers des programmes menant à un baccalauréat prennent la forme d'ententes d'articulation relatives au transfert de crédits, de transferts en bloc, de programmes de passage ou de préparation à l'université, ainsi que de programmes menés conjointement avec des universités. Ces programmes conjoints facilitent la progression efficace des étudiants vers l'obtention d'un ou de deux diplômes, une fois les cours terminés dans les deux établissements partenaires, et garantissent que les apprentissages réalisés dans un établissement seront reconnus par l'établissement d'accueil, conformément aux conditions de l'entente. Un nombre croissant de collèges sont autorisés par leur gouvernement provincial à conférer des baccalauréats, notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les services d'évaluation et de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) sont offerts par de nombreux collèges. Selon certains établissements, des ressources supplémentaires consacrées à la RAC les aideraient à offrir ces services plus efficacement, en particulier aux apprenants de groupes défavorisés, qui ont souvent déjà fait des études postsecondaires et travaillé avant d'arriver au collège.

Les partenariats des collèges avec les instituts administrés par les Autochtones, des établissements privés, et des ententes avec des entreprises concernant la reconnaissance de la formation donnée en milieu de travail.

Les initiatives visant à favoriser la mobilité internationale des étudiants, ce qui constitue une priorité pour bon nombre d'établissements.

L'apprentissage en ligne, aussi abordée dans ce document, est une option d'une importance particulière pour les apprenants des régions rurales ou éloignées.

Nous passons également en revue les mécanismes de transférabilité adoptés aux États-Unis, Australie et l'Union européenne afin de cibler des approches qui pourraient être utiles à l'élaboration d'un cadre pancanadien permettant la mobilité sans obstacle dans les systèmes d'enseignement postsecondaire et entre ces systèmes.

Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qualifiée que vivent de plus en plus de secteurs économiques au Canada, le besoin d'accroître l'efficacité des systèmes d'éducation postsecondaire, et des rapports entre ceux-ci, n'a jamais été aussi criant. Une amélioration de la transférabilité des crédits, de la mobilité et des cheminements postsecondaires se traduira par une réduction des coûts pour les apprenants, les établissements et les gouvernements, et permettra aux collèges et aux universités de mieux répondre aux besoins évolutifs des employeurs et des apprenants. Les acteurs clés de l'éducation postsecondaire doivent unir leurs forces pour trouver une solution pancanadienne aux problèmes de transférabilité et de mobilité, de manière à ce que les systèmes d'éducation postsecondaire puissent travailler ensemble pour répondre aux besoins des apprenants avant tout.

Définitions

Articulation : action ou manière de joindre ou d'inter-relier des secteurs ou divisions de l'éducation de fonctionner en tant que système. L'articulation permet aux établissements d'évaluer l'apprentissage reçu ailleurs afin d'accorder des crédits en vue de l'obtention de leurs propres diplômes.¹

Cheminements – des voies différentes prises par des individus pour passer d'un niveau d'éducation à un autre – se réfèrent souvent aux étudiants qui ne suivent pas les voies traditionnelles du secondaire au collège ou à l'université.

Crédit d'études postsecondaires : unité accordée à un étudiant ayant prouvé qu'il a réussi un module ou une unité représentant une portion d'un diplôme d'études postsecondaire. Pour obtenir des crédits, l'étudiant doit répondre à un critère minimal (note de passage) à l'évaluation.²

Entente d'articulation : entente officielle entre deux établissements postsecondaires (ou plus) – normalement un collège et une université - par laquelle un ou plus d'un établissement reconnaît des crédits précis d'autres établissements en vue de l'obtention d'un titre.³

Évaluation et reconnaissance des acquis et de compétences (RAC) : processus qui englobe l'identification, la documentation, l'évaluation et la reconnaissance des acquis (compétences, connaissances et valeurs) qui découlent des études formelles ou informelles. La RAC peut servir à répondre aux exigences d'un programme d'études, d'un certificat de métier ou de la formation professionnelle.⁴

Mobilité étudiante : ensemble des conditions qui permettent aux étudiants de se déplacer au sein d'un programme d'études postsecondaires. La mobilité permet aux étudiants d'acquérir des crédits de différents établissements qui sont reconnus envers un programme d'études menant à un certificat ou diplôme postsecondaire ou un baccalauréat.

Transfert de crédits : reconnaissance des acquis scolaires, notamment l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.⁵

Transfert en bloc : transfert et reconnaissance, entre établissements, de crédits par équivalence d'un groupe de cours terminés avec succès, comme un programme de certificat ou de diplôme, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une évaluation cours par cours.

Titre de compétence : un certificat, diplôme ou grade attestant qu'une personne a terminé avec succès tous les cours et répondu à toutes les exigences d'un programme, dont, habituellement, l'accumulation d'un nombre minimum de crédits (dans les systèmes basés sur l'attribution de crédits).

Transférabilité de l'apprentissage : capacité de déplacement entre établissements d'enseignement postsecondaire, d'un collège à l'autre, et entre un collège et une université.

¹ BCCAT: <http://www.bccat.ca/articulation/resources/handbook/appendixb/>

² Junor, S., Usher, A., *Student Mobility & Credit Transfer, A National and Global Survey*. Educational Policy Institute, 2008, page 19. [définition anglaise]

³ Glossaire du Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario :

<http://www.ocutg.on.ca/search/servlet/search?display=f-glossary#E>

⁴ Day, M. *Developing Benchmarks for Prior Learning Assessment and Recognition, Executive Summary*. Canadian Association of Prior Learning Assessment, 2000.

⁵ CMEC, *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada*.

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Soutien des initiatives collégiales de transfert et de mobilité	2
2.1	<i>Groupe de travail sur la transférabilité et la mobilité (1997-2000) et Protocole pancanadien pour le transfert des acquis</i>	<i>2</i>
2.2	<i>Protocole d'entente entre la Royal Roads University et l'ACCC</i>	<i>3</i>
2.3	<i>Groupe d'affinité de l'ACCC sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et des compétences</i>	<i>4</i>
2.4	<i>Programme pancanadien de mobilité étudiante des collèges et instituts canadiens.....</i>	<i>4</i>
2.5	<i>Programme des possibilités de formation collégiale des Forces canadiennes.....</i>	<i>5</i>
2.6	<i>Groupe de travail trilatéral sur la mobilité en Amérique du Nord</i>	<i>5</i>
2.7	<i>Forum Canada-Europe sur la mobilité internationale et les partenariats</i>	<i>6</i>
3.	Survol de la recherche faite au Canada sur les cheminements des étudiants du collégial.....	7
3.1	<i>Enquête auprès des jeunes en transition (EJET).....</i>	<i>7</i>
3.2	<i>Enquête nationale auprès des diplômés (END)</i>	<i>11</i>
3.2.1	<i>Profil des diplômés du collégial – Enquête nationale auprès des diplômés</i>	<i>12</i>
3.2.2	<i>Poursuite des études après l'obtention du diplôme</i>	<i>13</i>
3.2.3	<i>Obtention d'un emploi.....</i>	<i>14</i>
3.3	<i>Cheminements des étudiants inscrits dans un programme d'apprentissage au collégial.....</i>	<i>15</i>
4.	Mesures et programmes de mobilité de la main-d'œuvre	16
4.1	<i>Accord sur le commerce intérieur – Chapitre 7 : mobilité de la main-d'œuvre</i>	<i>17</i>
4.2	<i>Programme du Sceau rouge</i>	<i>17</i>
5.	Organismes et mécanismes pancanadiens de transfert et de reconnaissance des diplômes	18
5.1	<i>Déclaration de principe ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada ...</i>	<i>18</i>
5.2	<i>Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts</i>	<i>19</i>
5.3	<i>L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis</i>	<i>20</i>
6.	Programmes et services collégiaux qui offrent des options de transfert aux étudiants collégiaux.....	21
6.1	<i>Programmes à double reconnaissance de crédits</i>	<i>21</i>
6.1.1	<i>Programmes à double reconnaissance de crédits dans les collèges de l'Atlantique</i>	<i>22</i>
6.1.2	<i>Partenariats entre des collèges de l'Ontario et des conseils scolaires au sujet de programmes à double reconnaissance de crédits</i>	<i>22</i>
6.1.3	<i>Cours à double reconnaissance au Manitoba.....</i>	<i>23</i>
6.1.4	<i>Alberta : projet pilote de double reconnaissance</i>	<i>23</i>
6.1.5	<i>Ententes sur la double reconnaissance en Colombie-Britannique</i>	<i>24</i>
6.2	<i>Évaluation et reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).....</i>	<i>24</i>
6.3	<i>Ententes sur les transferts en bloc</i>	<i>26</i>
6.4	<i>Programmes d'études interdisciplinaires et collaboratives.....</i>	<i>26</i>
6.5	<i>Programmes de passage à l'université</i>	<i>27</i>
6.6	<i>Programmes préuniversitaires au Québec.....</i>	<i>28</i>
6.7	<i>Programmes menant à un baccalauréat</i>	<i>28</i>
6.8	<i>Programmes d'études interdisciplinaires avec les instituts administrés par les Autochtones... 29</i>	<i>29</i>
6.9	<i>Ententes et partenariats avec des établissements privés</i>	<i>30</i>
6.10	<i>Participation des collèges aux mécanismes de transfert régionaux et provinciaux/ territoriaux.....</i>	<i>30</i>
6.10.1	<i>Provinces atlantiques</i>	<i>30</i>
6.10.2	<i>Québec</i>	<i>33</i>
6.10.3	<i>Ontario.....</i>	<i>34</i>

6.10.4	Manitoba.....	36
6.10.5	Saskatchewan	37
6.10.6.	Alberta	38
6.10.7	Colombie-Britannique.....	38
6.10.8	Territoires du Nord-Ouest.....	40
6.10.9	Yukon	40
6.10.10	Nunavut	41
6.10.11	University of the Arctic - Canada.....	41
6.11	<i>Ententes et partenariats avec des entreprises et des organismes pour la reconnaissance de la formation et des cours suivis en milieu de travail.....</i>	42
6.12	<i>Internationalisation des collèges canadiens.....</i>	42
6.13	<i>Éducation à distance et apprentissage en ligne.....</i>	43
7.	Organismes provinciaux et régionaux responsables des normes de qualité de l'enseignement postsecondaire	46
7.1	<i>Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes</i>	46
7.2	<i>Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec</i>	46
7.3	<i>Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.....</i>	47
7.4	<i>Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO).....</i>	47
7.5	<i>Campus Alberta Quality Council.....</i>	47
7.6	<i>Conseil de l'enseignement postsecondaire (Manitoba).....</i>	48
7.7	<i>British Columbia Education Quality Assurance (EQA).....</i>	48
8.	Mécanismes internationaux pour assurer la transférabilité.....	49
8.1	<i>Mécanisme de transfert et d'articulation utilisés aux États-Unis</i>	49
8.1.1	<i>Systèmes de transfert et d'articulation utilisés dans certains États</i>	51
8.2	<i>Cadre australien de reconnaissance des qualifications</i>	56
8.3	<i>Processus de Bologne.....</i>	57
8.4	<i>Processus de Copenhague</i>	60
8.5	<i>Stratégie de Lisbonne.....</i>	61
8.6	<i>Implications des mécanismes utilisés dans d'autres pays pour les collèges canadiens</i>	62
9.	Conclusions.....	63
	Annexe 1: Protocole Pancanadien pour le Transfert des Acquis Scolaires.....	69
	Annexe 2: Memorandum of Understanding between Royal Roads University and ACCC	72
	Annexe 3: Métiers Sceau Rouge	73
	Annexe 4: Liste des grades offerts par les collèges, instituts, polytechniques et collèges universitaires.....	74
	Annexe 5 : Guides provinciaux/territoriaux de transfert des diplômes d'études postsecondaires.....	83
	Annexe 6: Aperçu de sept éléments clés du transfert de crédits dans 50 États américains.....	84

Transférabilité et cheminements postsecondaires : Le rôle des collèges et instituts au Canada

1. Introduction

Partout au Canada et à l'étranger, on a accru les efforts pour améliorer le transfert des crédits et la mobilité étudiante au sein des systèmes d'éducation postsecondaire et entre eux. Toutefois, les étudiants continuent de se buter à des obstacles lorsqu'ils veulent passer d'un établissement à l'autre, même dans leur province ou territoire. Résultat : des coûts plus élevés pour les étudiants, les établissements et les gouvernements et une perte de productivité pour l'ensemble du Canada, puisque les apprenants retardent ainsi leur entrée sur le marché du travail. Or, de nombreux secteurs économiques signalent des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, et cette tendance s'intensifiera avec la hausse du nombre de personnes qui prendront leur retraite. Le Canada doit accroître l'efficacité de ses systèmes d'éducation postsecondaire, et des rapports entre ceux-ci, en améliorant les mécanismes de transfert de crédits et la mobilité étudiante. Il se dotera ainsi de systèmes qui favoriseront l'apprentissage à vie et qui répondront mieux aux besoins évolutifs du marché du travail.

Au Canada, les collèges, les instituts, les écoles polytechniques, les cégeps et les universités ayant un mandat collégial (ces établissements seront désignés ci-après du nom de collèges) jouent un rôle de premier plan dans l'établissement de cheminements permettant d'accéder aux systèmes postsecondaires provinciaux et territoriaux, et de passer de l'un à l'autre. En effet, on y retrouve une variété de programmes offerts – alphabétisation et éducation de base des adultes, programmes préuniversitaires, certificats et diplômes professionnel, programmes menant à un baccalauréat conjoint ou de collaboration.

Le Conseil de la fédération a souligné à quel point il était important de faciliter la transition de l'école secondaire vers des études postsecondaires et vers le marché de l'emploi. C'est pourquoi il a fait de ce point le fondement de sa stratégie pour améliorer la qualité de l'éducation postsecondaire au Canada. La nécessité de rendre le transfert des crédits plus efficace est une priorité identifiée par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], ainsi que sur le plan international, les États qui ont participé aux processus de Copenhague, de Bologne et de Lisbonne. Par ailleurs, l'approbation du chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur visant à améliorer la mobilité de la main-d'œuvre dans les professions et métiers réglementés renforce et accroît le mouvement visant à éliminer les barrières entre les provinces et les territoires canadiens.

L'ACCC a fait des cheminements postsecondaires l'une des priorités de son plan stratégique de 2009-2012 et a mis sur pied un comité pour guider les travaux dans ce dossier. L'ACCC examine actuellement les mérites d'un cadre pancanadien qui engloberait les transferts, l'articulation des programmes et la reconnaissance des acquis à l'intérieur des systèmes d'enseignement postsecondaire, et entre eux. L'Association cherche aussi à développer une coalition pour promouvoir une mobilité sans barrières. Le présent document d'information offre une vue d'ensemble des progrès réalisés sur le plan de la transférabilité des crédits, de l'articulation et de la reconnaissance des titres de compétence et décrit ce que les collèges font pour faciliter la création de cheminements pour les apprenants.

Ce document d'information présente :

- les efforts déployés par l'ACCC pour mobiliser ses membres sur ces questions et le soutien qu'elle a apporté à leurs efforts pour faire avancer le dossier;
- les avancées de la recherche pancanadienne sur les cheminements des étudiants collégiaux
- les programmes clés visant la mobilité de la main-d'œuvre ayant des implications pour le transfert des crédits et la reconnaissance des diplômes;
- les organismes canadiens responsables des transferts et des mécanismes qu'ils utilisent;
- les programmes et services collégiaux offrant des options de transfert (transfert de crédits, accords d'articulation, évaluation et reconnaissance des acquis, transferts universitaires et accès à des programmes menant à un baccalauréat conjoint ou de collaboration);
- la participation des collèges aux initiatives et mesures provinciales et territoriales visant à faciliter les transferts et la reconnaissance des diplômes;
- les processus de transfert utilisés dans d'autres pays.

2. Soutien des initiatives collégiales de transfert et de mobilité

L'ACCC a porté ces questions à l'attention de ses établissements membres et soutenu leurs initiatives de transfert et de mobilité grâce à :

- la création d'un premier groupe de travail sur la transférabilité et la mobilité (1997-2000);
- l'élaboration du Protocole pancanadien pour le transfert des acquis;
- la formation d'un groupe d'affinité sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis;
- la prestation, au nom des collèges et des instituts canadiens, d'un Programme pilote pancanadien de mobilité étudiante;
- le programme des possibilités de formation collégiale des Forces canadiennes;
- l'établissement d'un groupe de travail trilatéral sur la mobilité en Amérique du Nord;
- l'organisation d'un Forum Canada-Europe sur la mobilité internationale et les partenariats.

2.1 Groupe de travail sur la transférabilité et la mobilité (1997-2000) et Protocole pancanadien pour le transfert des acquis

En 1997, les collèges membres ont unanimement décidé de faire de la transférabilité et de la mobilité l'un des objectifs prioritaires du travail de représentation de l'ACCC qui a donc créé un groupe de travail pour prendre charge de ce dossier. Celui-ci était composé de dirigeants d'établissements collégiaux et de hauts fonctionnaires de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, de représentants des conseils sectoriels et du British Columbia Council on Admissions and Transfer.

Le groupe de travail a examiné diverses questions liées à la transférabilité de l'apprentissage (normes internationales, tendances en matière de mobilité entre les établissements et entre les provinces, procédures visant à assurer des évaluations uniformisées, création d'agrèments et de relevés de notes normalisés) et a décidé de concentrer son attention et ses efforts sur la question de la transférabilité et de la mobilité entre les collèges canadiens.

Le groupe de travail s'est donc consacré au développement et à la mise en œuvre du Protocole pancanadien pour le transfert des acquis, document qui a été rendu public lors du Congrès mondial des collèges et des écoles polytechniques en mai 1999. Le Protocole a suscité l'intérêt et obtenu le soutien d'organismes comme le Conseil des ministres de l'Éducation, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, les doyens de collège responsables des études en technologie et en commerce, la Fédération des cégeps, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick et l'Open Learning Agency de la Colombie-Britannique.

Le Protocole avait pour but d'aider les collèges à créer des normes communes, de susciter un dialogue entre les établissements et les systèmes collégiaux, de fixer ou de cibler des normes provinciales et pancanadiennes, de maximiser l'utilisation des ressources et enfin de mieux faire connaître les principes et les objectifs de l'articulation des programmes. La capacité de transférer facilement des crédits d'un établissement à un autre, ou de passer facilement du milieu de travail à l'école (et inversement) encourage une fréquentation accrue des collèges et la création d'une main-d'œuvre plus active, instruite et qualifiée.

Cent sept (107) établissements représentant l'ensemble des provinces et des territoires ont donné leur aval au Protocole. Les signataires ont accepté de faciliter la reconnaissance et le transfert des apprentissages acquis dans le cadre d'une éducation formelle, d'une formation en milieu de travail ou d'une expérience professionnelle ou extrascolaire. On trouvera une copie du Protocole et la liste des signataires à l'Annexe 1.

En plus de développer le Protocole, le groupe a recommandé que l'on :

- établit un comité pancanadien multipartite sur la mobilité et la transférabilité, compte tenu du fait que les collèges concluaient de plus en plus d'accords avec l'industrie pour la formation du personnel, et avec d'autres collèges pour le partage des programmes et le transfert de l'apprentissage;

- établit une base de données nationale sur les accords d'articulation, sur les transferts de crédits et sur les accréditations;

- élabore et mette en œuvre des outils de formation pour le personnel des collèges afin qu'il puisse traiter des questions reliées à la mobilité et à la transférabilité;

- partage les pratiques exemplaires;

- prépare un document de travail demandant la révision des formules de financement institutionnel pour qu'elles reconnaissent le travail consacré aux questions de transfert de crédits et d'évaluation et de reconnaissance des acquis (RAC) comme étant l'équivalent du travail d'enseignement.

2.2 Protocole d'entente entre la Royal Roads University et l'ACCC

L'ACCC a signé un protocole d'entente avec la Royal Roads University au milieu des années 1990. Celui-ci a été renouvelé pour une période de 10 ans le 25 janvier 2002. En vertu de cet accord, la Royal Roads University (RRU) s'engage à faciliter le transfert des crédits et la reconnaissance en bloc des acquis des étudiants ayant la qualification préalable appropriée et qui fréquentent un collège canadien membre de l'ACCC, cela afin qu'ils puissent être admis en troisième année dans l'un de ses programmes de baccalauréat. Le protocole d'entente précise les exigences auxquelles doivent satisfaire les étudiants. On trouvera une copie du protocole d'entente à l'Annexe 2. Signalons à ce propos qu'il existe de nombreux autres accords d'articulation entre collèges et universités.

2.3 Groupe d'affinité de l'ACCC sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis et des compétences

L'évaluation et la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est un outil clé pour faciliter les transferts de crédits, la reconnaissance des titres de compétence et la mobilité des apprenants. L'ACCC appuie le travail et les efforts du Groupe d'affinité sur la reconnaissance des acquis (GARA), un réseau pancanadien (à base d'Internet) qui permet aux praticiens de la RAC dans les collèges de promouvoir plus efficacement les services de la RAC dans les établissements postsecondaires canadiens. Le GARA estime qu'il peut exercer plus d'influence sur les questions et les initiatives, et mieux partager les ressources si les régions collaborent ensemble. Ses objectifs sont les suivants :

- promouvoir le travail des praticiens de la RAC et encourager ces derniers à développer des ressources, des outils, des programmes de formation, des projets et de l'information sur la RAC;

- passer en revue les études, l'information et les rapports publiés sur la RAC au niveau national et, le cas échéant, soumettre des recommandations pour la prise de mesures;
- promouvoir la discussion et les échanges sur les expériences, les idées et les pratiques exemplaires;

- promouvoir l'établissement de liens et le partage de ressources entre les établissements offrant des services de la RAC;

- développer et partager, en partenariat avec l'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) et d'autres organismes pancanadiens, une documentation sur les modèles pouvant être adaptés ou servir à la formation des praticiens de la RAC dans les collèges canadiens;

- repérer et encourager les travaux de recherche réalisés au niveau national sur des projets et des programmes de la RAC innovateurs;

- promouvoir et appuyer l'adoption de normes de pratique nationales en matière de la RAC à l'intention des praticiens de la RAC dans les collèges;

- conseiller l'ACCC sur les questions ayant trait à la promotion et à l'implantation de la reconnaissance de l'apprentissage et de la RAC.

Un représentant de l'ACCC siège au comité de coordination du Groupe d'affinité. Parmi les réalisations du GARA, signalons qu'il :

- organise des réunions de réseautage et des ateliers sur l'RAC;

- diffuse une liste de ressources sur l'RAC;

- a créé, avec le Centre d'échanges en ligne sur la reconnaissance des acquis de la CAPLA, un forum de discussion et de réseautage. Ce site fournit des renseignements à jour sur l'RAC et sur les connaissances et compétences requises pour la mise en œuvre de l'RAC à l'intention des conseillers, des évaluateurs, des animateurs et des administrateurs.

2.4 Programme pancanadien de mobilité étudiante des collèges et instituts canadiens

D'octobre 2003 à juin 2006, l'ACCC et le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada ont dirigé le Programme pancanadien de mobilité étudiante des collèges canadiens et ce, grâce au financement reçu de l'initiative Échanges Canada et du Programme des langues officielles de Patrimoine canadien et du Programme des initiatives d'apprentissage de

Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Le Programme de mobilité étudiante visait à appuyer le développement et la mise en œuvre de projets pilotes portant sur les échanges d'étudiants entre les provinces et les territoires du Canada. Il servait à financer des ententes d'échanges entre établissements et la mise en œuvre d'échanges d'étudiants âgés de 17 à 30 ans inscrits dans un collège canadien. Grâce à ce programme, les étudiants du collégial pouvaient élargir leurs expériences d'apprentissage et acquérir une meilleure compréhension de la diversité du système d'enseignement postsecondaire canadien. Quelque 24 collèges et 116 étudiants y ont participé.

2.5 Programme des possibilités de formation collégiale des Forces canadiennes

Le Programme des possibilités de formation collégiale des Forces canadiennes a pour fonction de permettre l'accréditation des programmes de formation offerts par les collèges canadiens afin qu'ils soient reconnus comme étant conformes aux exigences de formation établies par les Forces canadiennes.

Les résultats attendus du Programme sont les suivants :

- déterminer les programmes et les cours qui satisfont aux exigences de formation professionnelle des Forces canadiennes et appuyer le placement du personnel des FC dans les collèges;
- faciliter la transition et offrir des équivalences de cours aux diplômés du collégial désirant rejoindre les Forces canadiennes.

Les collèges qui soumettent une demande d'accréditation de leurs programmes de formation par les Forces armées doivent fournir des renseignements sur ceux-ci dans le [Répertoire en ligne des possibilités de formation collégiale des Forces canadiennes \(RPFCCFC\)](#) qui démontrent clairement que ces programmes et cours offerts satisfont aux exigences établies. Signalons que la base de données du Répertoire pourrait servir de modèle pour l'élaboration d'un outil permettant d'harmoniser les programmes offerts dans les différentes régions du pays afin de faciliter la transférabilité des crédits et répondre aux besoins d'autres secteurs et industries.

2.6 Groupe de travail trilatéral sur la mobilité en Amérique du Nord

L'ACCC a collaboré avec les dirigeants du Mexique, du Canada et des États-Unis dans un groupe de travail trilatéral ayant pour mandat d'accroître la mobilité et la collaboration entre les établissements collégiaux, techniques et universitaires de ces pays. Les dirigeants et intervenants qui font partie du groupe de travail s'efforcent de repérer les obstacles à la mobilité et de souligner les succès obtenus. Ils poursuivent avec conviction une stratégie d'action trilatérale. Les deux principaux objectifs du groupe de travail sont de :

- créer un « espace commun » en Amérique du Nord qui accroîtrait l'employabilité et permettrait l'épanouissement de citoyens du monde grâce à une mobilité accrue des étudiants et des employés;
- susciter une plus grande participation des collèges à l'Initiative de mobilité académique internationale que financent les gouvernements des trois pays.

La mission du groupe de travail est la suivante :

- accroître la mobilité des étudiants entre le Canada, les États-Unis et le Mexique;
- créer un « espace scolaire commun trilatéral en Amérique du Nord » qui servirait de cadre général à la mobilité internationale;
- susciter l'adoption d'une approche sectorielle, et ce, d'abord dans les domaines de l'environnement et de l'énergie renouvelable, de l'ingénierie et des industries manufacturières, du tourisme et des arts culinaires;
- incorporer une dimension commune à ces secteurs en incluant l'entrepreneuriat, le commerce et la promotion d'une citoyenneté mondiale;
- créer un système nord-américain de reconnaissance des crédits;
- examiner divers mécanismes susceptibles de susciter la création de programmes conjoints menant à l'obtention d'un diplôme spécialisé, comme celui qui existe déjà en développement de l'énergie renouvelable.

2.7 Forum Canada-Europe sur la mobilité internationale et les partenariats

En mai 2009, l'ACCC a participé au premier Forum Canada-Europe sur la mobilité internationale et les partenariats à l'intention des collèges. Les représentants de plus de 60 de ces établissements se sont rendus à cette rencontre où six régions canadiennes et huit pays européens étaient représentés. Le Forum visait deux objectifs :

- créer un milieu d'échange et d'apprentissage mutuel sur des systèmes d'enseignement, des questions d'intérêt, des possibilités de partenariat et des mécanismes de soutien au développement;
- susciter une plus grande participation des collèges à l'Initiative de mobilité académique internationale qui est financée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Étant donné que la majorité des programmes financés par l'Initiative de mobilité s'adressent aux universités, les collèges et leurs étudiants veulent une participation accrue aux programmes de mobilité académique internationale.

À cette fin, les participants au Forum ont produit une stratégie échelonnée sur cinq ans qui a les objectifs suivants :

- envoyer 1 000 étudiants canadiens à l'étranger par année;
- accroître la mobilité entre le Canada et l'Union européenne;
- sensibiliser les enseignants et les étudiants à l'importance d'une éducation planétaire;
- créer une plus grande conscience des possibilités offertes;
- susciter la participation du corps professoral;
- susciter une meilleure appréciation de l'importance de maîtriser plusieurs langues;
- réduire la bureaucratie sur le plan international;
- faciliter la reconnaissance des crédits;
- obtenir un allègement des formalités d'immigration afin d'accroître la mobilité des étudiants et des enseignants;
- accroître et diversifier les possibilités et activités (comme apprendre une autre langue ou comment faire des affaires dans d'autres pays) qui permettraient aux étudiants de devenir des citoyens du monde;

de tels efforts pourraient prendre la forme d'un programme collégial semblable aux programmes d'échanges d'étudiants offerts par la Conférence des recteurs et des principaux des Universités du Québec (CRÉPUQ);
mondialiser les programmes d'études en encourageant la mobilité du personnel enseignant.

3. Survol de la recherche faite au Canada sur les cheminements des étudiants du collégial

Cette section fournit une vue d'ensemble des résultats de deux études de Statistique Canada, l'Enquête auprès des jeunes en transition et l'Enquête nationale auprès des diplômés. Il s'agit d'études cruciales qui examinent à une échelle pancanadienne les cheminements empruntés au niveau postsecondaire. Nous avons mis en lumière ci-dessous les résultats des étudiants de niveau collégial afin de tracer le profil de leur transition de l'école secondaire vers un programme d'études dans un collège puis du collège vers des études postsecondaires complémentaires ou vers le marché du travail.

Nous présentons également les résultats clés d'une étude conjointe de l'ACCC et du Forum canadien sur l'apprentissage – Canadian Apprenticeship Forum (FCA-CAF) qui portent sur les cheminements reliés à un apprentissage.

3.1 Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)

L'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET) est une étude longitudinale qui examine les transitions importantes dans la vie des jeunes et plus particulièrement celles ayant trait aux études, à la formation et au travail. Elle a été conçue conjointement par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. L'EJET suit les cheminements de deux cohortes : un premier groupe de jeunes de 15 ans et un second, de jeunes âgés de 18 à 20 ans. Les résultats du second groupe (jeunes de 18-20 ans) fournissent des renseignements sur la transition études-emploi qui sont plus pertinents et utiles, dans l'immédiat, pour l'élaboration de politiques. L'EJET a débuté en 1999. Depuis, les jeunes des cohortes ont participé à quatre entrevues, soit en 2000, en 2002, en 2004 et en 2006.

Comme on peut le voir dans le Tableau 1, la proportion des jeunes de la cohorte ayant entrepris des études postsecondaires est passée de 55 pour cent, quand ils avaient 18-20 ans, à 81 pour cent, quand ils eurent atteint l'âge de 26-28 ans. Durant la période visée par l'Enquête, le cheminement d'études postsecondaires le plus souvent emprunté, tant chez les garçons que les filles, était une formation collégiale, comme l'indiquent les catégories « Études dans collège-cégep » (43 pour cent) et « Autres études postsecondaires » (29 pour cent). À noter que la catégorie Autres études postsecondaires comprend les instituts de technologie publics, les collèges universitaires, et d'autres établissements offrant des programmes de type collégial⁶.

⁶ La catégorie « Autre établissement postsecondaire » comprend les instituts de technologie publics, les écoles professionnelles ou de métiers, les écoles de commerce privées, les Instituts de formation privés et tout autre établissement d'un niveau supérieur à l'école secondaire (comme une école de police ou un programme de formation pour devenir pompier, par exemple). Les collèges universitaires sont inclus dans cette catégorie parce qu'il est difficile de déterminer le type de programmes qu'ils offrent, c'est-à-dire s'il s'agit-il de programmes collégiaux ou universitaires.

Si l'on examine plus particulièrement les données sur la participation à des études collégiales, on constate que 26 pour cent des jeunes, à 18-20 ans, ont fréquenté un collège et que cette proportion augmente pour atteindre 43 pour cent quand ils ont 26-28 ans. Une proportion plus forte de filles que de garçons a entrepris des études collégiales immédiatement après avoir terminé l'école secondaire. Par ailleurs, même si le taux de participation des jeunes des deux sexes s'est accru pendant la durée de l'Enquête, la proportion des garçons ayant fréquenté un collège n'a jamais rejoint celle des filles. La participation à des études collégiales des jeunes de la cohorte a été la plus élevée entre les âges de 20-22 ans et 22-24 ans. À 26-28 ans, la majorité d'entre eux avaient atteint leur plus haut niveau de scolarité.

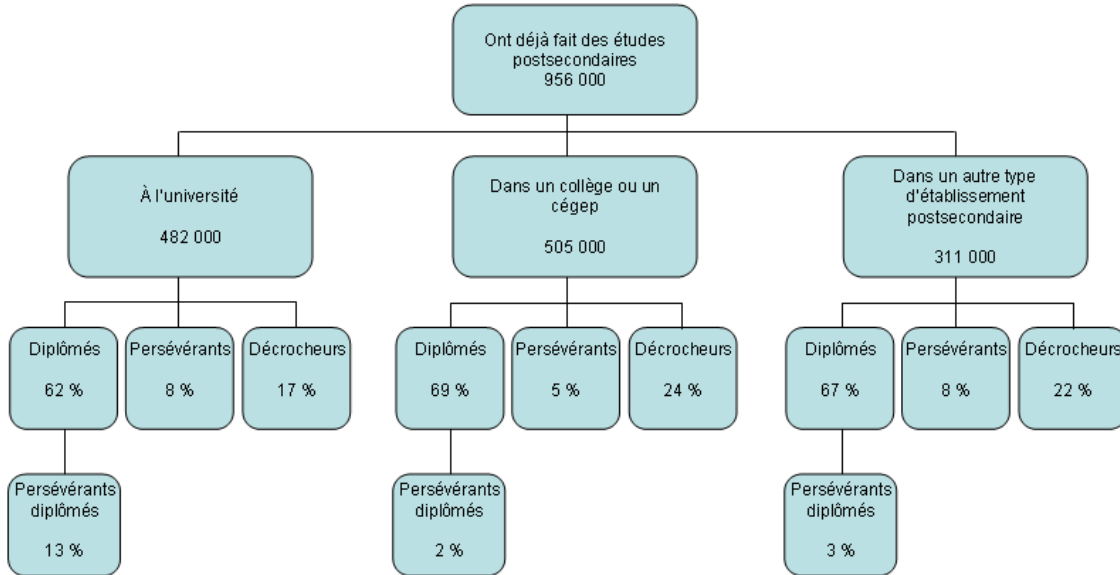
Tableau 1

Taux de participation au fil du temps	Cycle 1 18-20 ans	Cycle 2 20-22 ans	Cycle 3 22-24 ans	Cycle 4 24-26 ans	Cycle 5 26-28 ans
Taux de participation global	55%	72%	77%	79%	81%
Collèges ou cégeps	26%	35%	39%	42%	43%
Universités	21%	33%	37%	40%	42%
Autres établissements postsecondaires	11%	17%	22%	26%	29%
Hommes					
Collèges ou cégeps	23%	32%	36%	38%	40%
Universités	19%	30%	34%	37%	38%
Autres établissements postsecondaires	11%	16%	21%	25%	28%
Femmes					
Collèges ou cégeps	29%	38%	41%	45%	47%
Universités	24%	37%	41%	44%	46%
Autres établissements postsecondaires	12%	18%	23%	26%	29%

Source: Statistique Canada, Enquête auprès des jeunes en transition, cycles 1-5.

La Figure 1 présente le portrait des taux de participation, d'obtention de diplôme et de décrochage, par type d'établissement, en se fondant sur les données du cycle 5 de l'EJET. Elle fournit aussi une vue d'ensemble détaillée des cheminements empruntés par les jeunes qui ont décidé de poursuivre des études postsecondaires. Initialement, ces cheminements comportaient trois options : études dans une université, études dans un collège ou un cégep, et études dans un autre type d'établissement postsecondaire. Les participants étaient ensuite répartis dans trois autres catégories : le pourcentage des diplômés, le pourcentage de ceux poursuivant d'autres études et le pourcentage des décrocheurs. La Figure 1 indique aussi le pourcentage de diplômés ayant poursuivi d'autres études. Voir le Tableau 2 pour la définition de chacune de ces catégories.

Figure 1
Niveaux de participation, pourcentage de diplômés et de décrocheurs en décembre 2005,
selon le type d'établissement
Enquête auprès des jeunes en transition (cycle 5, cohorte de jeunes âgés de 26 à 28 ans)



Source : Statistique Canada, Enquête auprès des jeunes en transition (cycle 5)

Tableau 2

Définition de la situation par rapport aux études postsecondaires selon le type d'établissement

Statut des études universitaires englobe tous les groupes suivants :	Statut des études collégiales englobe tous les groupes suivants :	Statut – autres études postsecondaires englobe tous les groupes suivants :
Diplômé universitaire : personne ayant obtenu un diplôme d'une université; ce groupe comprend les diplômés persévérants et les diplômés non persévérants.	Diplômé du collégial : personne ayant obtenu un diplôme d'un collège ou cégep; ce groupe comprend les diplômés persévérants et les diplômés non persévérants.	Diplômé d'autres types d'établissement postsecondaire : personne ayant obtenu un diplôme d'un autre type d'établissement d'enseignement postsecondaire; ce groupe comprend les diplômés persévérants et les diplômés non persévérants.
Diplômé persévérant universitaire : personne ayant déjà obtenu un diplôme d'une université et qui poursuit toujours ses études à l'université.	Diplômé persévérant du collégial : personne ayant déjà obtenu un diplôme d'un collège ou cégep et qui poursuit toujours ses études au collège ou cégep.	Diplômé persévérant – autre type d'établissement postsecondaire : personne ayant déjà obtenu un diplôme d'un autre type d'établissement d'enseignement postsecondaire et qui poursuit toujours ses études dans ce genre d'établissement.
Diplômé non persévérant universitaire : personne ayant obtenu un diplôme d'une université et qui ne poursuit pas d'autres études dans ce genre d'établissement.	Diplômé non persévérant du collégial : personne ayant obtenu un diplôme d'un collège ou cégep et qui ne poursuit pas d'autres études dans ce genre d'établissement.	Diplômé non persévérant – autre type d'établissement postsecondaire : personne ayant obtenu un diplôme d'un autre type d'établissement d'enseignement postsecondaire et qui ne poursuit pas d'autres études dans ce genre d'établissement.
Persévérant universitaire : personne qui fréquente une université, mais qui n'a pas encore obtenu de diplôme.	Persévérant du collégial : personne qui fréquente un collège ou cégep mais qui n'a pas encore obtenu de diplôme.	Persévérant – autre type d'établissement postsecondaire : personne qui fréquente un autre type d'établissement d'enseignement postsecondaire, mais qui n'a pas encore obtenu de diplôme.
Décrocheur universitaire : personne ayant entrepris des études universitaires, mais qui ne les poursuit plus et qui n'a jamais obtenu de diplôme d'une université.	Décrocheur du collégial : personne ayant entrepris des études dans un collège ou cégep, mais qui ne les poursuit plus et qui n'a jamais obtenu de diplôme d'un collège ou cégep.	Décrocheur – autre type d'établissement postsecondaire : personne ayant entrepris des études dans un autre type d'établissement postsecondaire, mais qui ne les poursuit plus et qui n'a jamais obtenu de diplôme de ce type d'établissement.

Source : Enquête auprès des jeunes en transition

À l'âge de 26-28 ans, la majorité des jeunes avaient cessé leurs études. On a néanmoins relevé des différences importantes dans les cheminements empruntés par les garçons et les filles. Une même proportion ou presque de jeunes de chaque sexe (11 pour cent pour les garçons et 13 pour cent pour les filles) poursuivaient toujours leurs études en vue d'obtenir le diplôme collégial. Cependant, les différences étaient plus apparentes pour ce qui touchait le taux de participation au marché du travail.

En effet, le Tableau 3 indique que 80 pour cent des hommes de 26-28 ans ayant un diplôme collégial avaient cessé leurs études et occupaient un emploi à temps plein, tandis que dans le cas des femmes, la proportion était de seulement 66 pour cent. Quand on leur a demandé s'ils occupaient un emploi à temps partiel, quatre pour cent des répondants et huit pour cent des répondantes ont dit en occuper un. L'écart entre les sexes était cependant plus marqué chez les personnes qui ne fréquentaient plus l'école et qui ne faisaient pas partie de la population

active. En effet, une plus grande proportion de femmes (13 pour cent comparativement à cinq pour cent chez les hommes) était susceptible de répondre qu'elles ne poursuivaient pas d'études et n'avaient pas d'emploi.

Tableau 3

Plus haut niveau d'éducation atteint selon la situation par rapport à l'école et au travail et le sexe (Age : 26 - 28 ans)				
	À l'école	Plus à l'école – travaille à temps plein	Plus à l'école – travaille à temps partiel	Plus à l'école – ne travaille pas
Diplôme collégial				
Hommes	11 %	80 %	4 %	5 %
Femmes	13 %	66 %	8 %	13 %
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des jeunes en transition (cycle 1 à 5)				

Le choix d'un cheminement postsecondaire à la fin des études secondaires est influencé par une variété de facteurs, mais les plus déterminants sont les caractéristiques familiales. En effet, parmi les jeunes qui ont obtenu le diplôme collégial, 25 pour cent étaient issus d'une famille qui accordait de l'importance à la poursuite d'études postsecondaires, alors que cette proportion était de seulement 18 pour cent chez ceux dont la famille n'y accordait pas importance.

Le niveau d'instruction des parents est une autre variable importante qui peut influencer la décision du jeune. Parmi les parents des diplômés du collégial, 23 pour cent n'avaient pas obtenu le diplôme d'études secondaires, 25 pour cent l'avaient obtenu, 28 pour cent avaient fait certaines études postsecondaires et 23 pour cent avaient obtenu un certificat ou un diplôme postsecondaire.

3.2 Enquête nationale auprès des diplômés (END)

La mobilité des étudiants peut être examinée à partir de diverses perspectives selon le cheminement emprunté à la fin des études secondaires, après l'obtention du diplôme collégial et lors de la transition vers le marché du travail. L'Enquête nationale auprès des diplômés (END) de Statistique Canada est un autre outil utile pour l'étude des cheminements suivis par les étudiants du collégial après la réalisation de leurs études postsecondaires.

L'END permet d'examiner les expériences sur le marché du travail des diplômés des collèges et des universités publiques canadiennes. Elle vise à recueillir des renseignements sur l'activité des diplômés de divers établissements postsecondaires qui ont intégré le marché du travail, notamment sur leur emploi et occupation, et sur la relation entre cet emploi et leur formation. Les chercheurs de l'END ont interrogé les diplômés deux et cinq ans après la fin de leurs études. À ce jour, les finissants de six promotions ont participé à l'Enquête, soit ceux des années 1982, 1986, 1990, 1995, 2000 et 2005. Les résultats de 2007 portent sur les étudiants de la promotion de 2005 ayant achevé les exigences ou obtenu leur diplôme dans un programme collégial ou dans un programme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat).

3.2.1 Profil des diplômés du collégial – Enquête nationale auprès des diplômés

En 2005, environ 305 000 personnes ont achevé un programme d'études dans une université ou un collège public canadien. De ce nombre, 34 pour cent ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales. Le Tableau 4 indique qu'il y a eu un pourcentage plus élevé de diplômés de sexe féminin que de sexe masculin (58 pour cent comparativement à 42 pour cent). La moyenne d'âge des diplômés du collégial était de 26 ans, mais environ 61 pour cent avaient moins de 25 ans d'âge. Selon les données de l'END, la durée typique du programme collégial suivi était de 21 mois.

Tableau 4

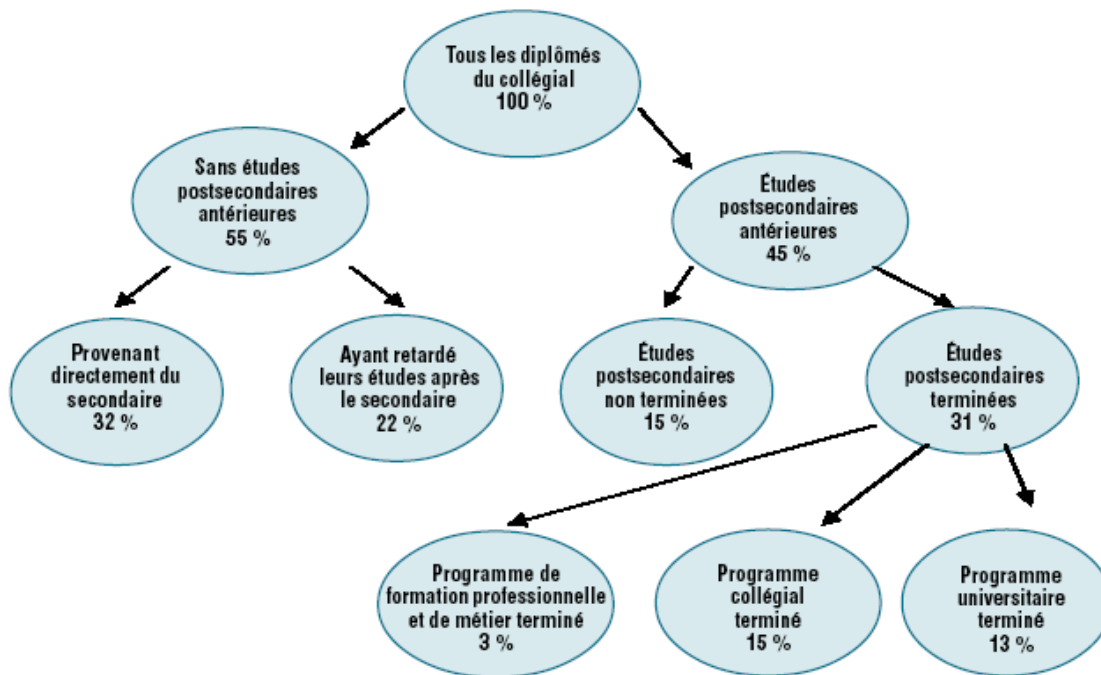
Profil des diplômés du postsecondaire de la promotion de 2005 selon le niveau d'études	
	Collège
Nombre de diplômés	103 900
Femmes	58 %
Hommes	42 %
Âge moyen à l'obtention du diplôme	26 ans
% de diplômés ayant moins de 25 ans	61 %
Durée moyenne du programme d'études (mois)	21
Source : Enquête nationale auprès des diplômés (promotion de 2005)	

N.B. Le nombre total des diplômés du collégial qui est indiqué est une sous-estimation. Il ne représente que les diplômés d'établissements ayant participé à l'END et non le nombre total d'étudiants ayant obtenu leur diplôme en 2005. Quelques établissements n'ont pas fourni de données et donc leurs diplômés n'ont pas été comptés. On estime qu'environ 10 000 diplômés du collégial en Ontario et 5 000 en Alberta ne sont pas inclus dans la population étudiée. À noter aussi que, même si l'END portait également sur les diplômés des programmes professionnels et de métiers, leurs résultats ne sont pas décrits dans ce rapport.

Les cheminements empruntés par les étudiants poursuivant un programme d'études collégiales sont variés, tel que démontré dans la Figure 2. La voie traditionnelle qui consistait à entreprendre immédiatement une formation postsecondaire à la fin des études secondaires n'est plus nécessairement la norme. Environ 22 pour cent des diplômés du collégial avaient retardé leur inscription dans un programme de formation postsecondaire à la fin de leurs études secondaires et avaient quitté l'école depuis au moins un an avant d'amorcer leur programme actuel.

Une proportion élevée de diplômés du collégial avait déjà fait des études postsecondaires, 45 pour cent, et la majorité de ces gens avaient déjà obtenu un certificat ou diplôme collégial, ou un baccalauréat.

Figure 2
Activité scolaire antérieure à l'entrée au programme collégial



Source : Enquête nationale auprès des diplômés (promotion de 2005)

3.2.2 Poursuite des études après l'obtention du diplôme

Des quelque 104 000 diplômés du collégial faisant partie de la population examinée par l'END en 2005, 31 pour cent ont poursuivi d'autres études après leur programme collégial. Le Tableau 5 trace le profil de 2005 des diplômés du collégial, par champ d'études. Les diplômés en sciences humaines étaient les plus susceptibles parmi les diplômés de tous les domaines de poursuivre leurs études (77 pour cent). Cette proportion se situait entre 35 et 37 pour cent chez les diplômés des programmes d'arts visuels et d'interprétation, de commerce et de services personnels, de protection et de transport. Les diplômés des autres professions de la santé et des services cliniques connexes, ainsi que ceux en technique mécanique et réparation étaient les moins susceptibles de poursuivre des études après l'obtention de leur certificat ou diplôme collégial.

Tableau 5

Profil des diplômés de 2005 selon le domaine d'études

Pourcentage des diplômés ayant poursuivi des études après leur promotion en 2005

Total	31 %
Éducation	25 %
Arts visuels et d'interprétation et technologie des communications	36 %
Sciences humaines	77 %
Sciences sociales et de comportements, et droit	28 %
Communications, journalisme et programmes connexes	26 %
Droit, services juridiques et études du droit	28 %
Commerce, gestion et administration publique	34 %
Sciences physiques et de la vie, et technologies	34 %
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	31 %
Informatique, sciences de l'information, services de soutien et domaines interdisciplinaires connexes	31 %
Architecture, génie et technologies connexes	26 %
Techniques et technologie du génie	30 %
Mécanique et réparation	19 %
Agriculture, ressources naturelles et conservation	23 %
Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes	20 %
Ressources naturelles renouvelables et conservation	26 %
Santé, parcs, récréation et conditionnement physique	24 %
Sciences infirmières	28 %
Autres professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes	19 %
Services personnels, de protection et de transport	35 %
Services personnels et culinaires	34 %
Services de protection	37 %

Source : Statistique Canada, L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005 – Enquête nationale auprès des diplômés

3.2.3 Obtention d'un emploi

Le Tableau 6 montre l'activité des diplômés du collégial (promotion de 2005) sur lesquels l'END a recueilli des renseignements et indique qu'en 2007, 90 pour cent d'entre eux occupaient un emploi (80 pour cent à temps plein et 10 pour cent, à temps partiel). Des autres, six pour cent étaient au chômage et quatre pour cent avaient quitté la population active. Quant aux différences entre les sexes, 58 pour cent des diplômés de la promotion de 2005 examinée par l'END étaient des femmes et 42 pour cent des hommes. Deux ans plus tard cependant, en 2007, on observait peu d'écart dans le taux d'emploi des hommes et des femmes. Les diplômés des deux sexes ayant un taux d'emploi d'environ 90 pour cent. On a cependant noté une différence au chapitre de l'emploi à temps partiel. En effet, les femmes étaient plus susceptibles d'occuper un emploi à temps partiel, et ce, dans une proportion de 14 pour cent (comparativement à cinq pour cent pour les hommes). Le taux de chômage, chez les diplômés des sexes masculin et féminin, était de six pour cent en 2007.

Tableau 6

Activité sur le marché du travail en 2007 des diplômés de 2005 selon le niveau et le domaine d'études			
	Collège	Homme	Femme
Nombre de diplômés	71 000	29 700	42 100
Occupant un emploi	90 %	91 %	90 %
Occupant un emploi à temps plein	80 %	87 %	75 %
Occupant un emploi à temps partiel	10 %	5 %	14 %
Inactifs	4 %	3 %	4 %
Taux de chômage	6 %	6 %	6 %

Source : Statistique Canada, L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005 – Enquête nationale auprès des diplômés

3.3 Cheminements des étudiants inscrits dans un programme d'apprentissage au collégial

En 2006, l'ACCC a collaboré avec le Forum canadien sur l'apprentissage – Canadian Apprenticeship Forum à la réalisation d'une enquête sur les étudiants inscrits dans un programme d'apprentissage qui suivaient des cours de formation théorique dans les collèges. Les résultats de cette enquête offrent certains indices sur les cheminements empruntés par les étudiants du collégial inscrits à des programmes d'apprentissage et permettent d'avoir une idée plus complète sur les différents types de cheminement postsecondaire. Au total, 1 664 étudiants inscrits en apprentissage ont participé à l'enquête. Cette cohorte comprenait des échantillons significatifs pour chaque région du pays.

Le niveau d'instruction des étudiants en apprentissage était très élevé puisque 94 pour cent d'entre eux ont indiqué avoir achevé leurs études secondaires, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale de 77 pour cent. Ce pourcentage n'est pas si surprenant quand l'on sait que, dans la plupart des provinces et des métiers, il n'est plus possible d'être admis dans un programme d'apprentissage sans un diplôme d'études secondaires.

Les résultats de l'enquête indiquent que ces étudiants ne font pas le saut directement de l'école secondaire à un programme d'apprentissage. En effet, la plupart ont indiqué qu'ils s'étaient inscrits dans un programme d'apprentissage après avoir passé un certain temps sur le marché du travail. Environ le tiers des répondants ont dit que le programme d'apprentissage avait été leur premier choix de cheminement à la fin du secondaire. De ceux pour qui cela n'avait pas été le premier choix, 34 pour cent ont dit qu'ils désiraient s'inscrire dans un programme d'études collégiales et 19 pour cent, faire des études universitaires. Les autres ont répondu que leur premier choix avait été de « travailler » (ils entendaient par là un travail non lié à un programme d'apprentissage).

Les principaux facteurs pesant dans la décision de devenir apprenti seraient directement reliés aux expériences de la vie et du travail. Le facteur le plus souvent mentionné par les répondants était le fait qu'ils connaissaient des gens de métiers et que ceux-ci leur avaient recommandé ce type d'occupation. En fait, plus de 50 pour cent des répondants ont dit que l'avis de gens de

métiers avait eu une « très grande » ou « considérable » influence sur leur décision, tandis que moins du quart ont dit que cela n'avait pas pesé. Le deuxième facteur en importance mentionné était les « connaissances acquises dans un emploi antérieur (probablement dans une industrie connexe) », suivi d'un « passe-temps personnel ». En comparaison, les cours préparatoires du niveau secondaire et les expériences de travail reliées à l'école ont eu relativement peu d'influence. En effet, seulement 30 pour cent des répondants ont estimé que les cours d'études secondaires ou de formation professionnelle avaient joué dans leur décision de s'inscrire. De plus, les expériences de travail reliées à l'école et les programmes d'alternance travail-études ont eu encore moins d'influence, car à peine plus de 20 pour cent ont mentionné ces facteurs. L'enquête a également demandé aux répondants s'ils avaient suivi ou achevé un programme de préparation à l'apprentissage à l'école secondaire ou au collège. Les réponses reçues indiquent que la plupart n'en avaient pas suivi. Voici des résultats clés qui expliquent le cheminement suivi par les apprentis pour accéder à leur programme d'apprentissage :

Le quart seulement des répondants avait suivi une formation en classe dans le métier dont ils faisaient l'apprentissage, et ce, même si environ les deux tiers avaient auparavant effectué un travail relié à ce métier.

Parmi ceux ayant achevé un programme de préapprentissage, la plupart possédaient une scolarité de niveau secondaire (20 pour cent avaient achevé un programme de formation technique ou professionnelle de niveau secondaire et 19 pour cent, un programme d'alternance travail-études ou d'initiation à la vie professionnelle).

Un peu plus de 10 pour cent des répondants avaient achevé un programme de métiers de niveau collégial.

À ce propos, il est encourageant de noter que 56 pour cent des répondants qui avaient suivi une telle formation avaient reçu des crédits comptant pour leur programme d'apprentissage actuel.

4. Mesures et programmes de mobilité de la main-d'œuvre

Deux mesures et programmes de mobilité de la main-d'œuvre ont une incidence potentielle sur les initiatives de transférabilité et de mobilité en enseignement postsecondaire, en particulier les répercussions du Chapitre 7 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) sur la mobilité de la main-d'œuvre et le Programme du sceau rouge.

Selon Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), la mobilité de la main-d'œuvre se traduit par la possibilité pour les travailleurs d'exercer leur profession là où il existe des possibilités d'emploi. Chaque année, environ 200 000 Canadiens et Canadiennes déménagent dans une autre province ou un autre territoire et cherchent alors du travail. Le fait de favoriser la reconnaissance des qualifications dans l'ensemble du Canada est avantageux tant pour les travailleurs que pour les employeurs. Les travailleurs peuvent choisir parmi un vaste éventail de possibilités d'emplois, et les employeurs disposent d'un bassin de candidats plus vaste.

4.1 Accord sur le commerce intérieur – Chapitre 7 : mobilité de la main-d'œuvre

Le Chapitre 7 de l'ACI vise à faciliter et à permettre la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Le chapitre de l'ACI sur la mobilité de la main-d'œuvre stipule que tout travailleur qualifié occupant un emploi dans une province ou un territoire doit avoir le droit de bénéficier de possibilités d'emploi dans les autres territoires ou provinces du Canada.

Le Chapitre 7 vise trois principaux obstacles qui empêchent ou limitent la circulation interprovinciale des travailleurs :

- exigences en matière de résidence;
- pratiques liées à l'autorisation d'exercer, à la reconnaissance professionnelle et à l'immatriculation des travailleurs;
- différences en matière de normes professionnelles.

Cela est particulièrement important pour les quelques 20 pour cent de travailleurs canadiens qui exercent une profession ou un métier réglementés. Cela veut dire que les qualifications des travailleurs dans une partie du pays doivent être reconnues et prises en considération dans les autres parties du Canada, et que les différences entre les normes professionnelles doivent, dans la mesure du possible, être conciliées. Le but est de délivrer une autorisation d'exercer ou une immatriculation d'abord et avant tout en fonction de la capacité d'exécuter le travail, et non du lieu d'origine d'une personne⁷. Voilà qui est particulièrement pertinent pour les collèges, compte tenu du rapport étroit entre les compétences des programmes collégiaux et les normes professionnelles des professions réglementées. Un rapprochement plus étroit avec les normes professionnelles pourrait aussi favoriser un rapprochement avec les compétences des programmes et, à long terme, favoriser la mobilité des étudiants.

4.2 Programme du Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge a vu le jour il y a plus de 50 ans pour favoriser la mobilité des travailleurs qualifiés au Canada. Les examens interprovinciaux du Sceau rouge servent à déterminer si les apprentis et les gens de métiers expérimentés répondent aux normes nationales d'un métier Sceau rouge en particulier.

Par l'entremise du programme, les personnes de métier peuvent obtenir une mention « Sceau rouge » sur leur certificat d'aptitude professionnelle provincial ou territorial lorsqu'elles réussissent l'examen interprovincial du Sceau rouge. Les normes interprovinciales de ce programme reconnaissent la spécialisation des travailleurs dans un métier et assurent la reconnaissance de leur certificat à travers le Canada, sans qu'elles ne doivent subir d'autres examens.

Ce programme favorise l'harmonisation des programmes provinciaux et territoriaux de formation d'apprentis et de certification grâce à l'élaboration et au maintien de normes interprovinciales de qualifications applicables aux métiers Sceau rouge, en partenariat avec les principaux acteurs de la formation des apprentis et de la certification. En ce moment, 50 métiers spécialisés sont visés par le Programme du Sceau rouge au Canada. (Voir l'Annexe 4)

⁷ http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/mobilite_maindoeuvre/index.shtml#mobilite

5. Organismes et mécanismes pancanadiens de transfert et de reconnaissance des diplômes

Ce chapitre décrit les organismes et les mécanismes pancanadiens de transfert et de reconnaissance des diplômes. La déclaration ministérielle et le groupe de travail sur la transférabilité des crédits au Canada du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] et le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) reconnaissent les différences entre les systèmes de transfert provinciaux et territoriaux, et stimulent les discussions sur la nécessité d'uniformiser les politiques et mécanismes de transfert. L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) est l'organisme chef de file de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis.

5.1 Déclaration de principe ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation des provinces et territoires, qui se sont ainsi donné un forum où discuter de questions stratégiques et un moyen de mener des consultations et de coopérer avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral. Le CMEC défend également sur la scène internationale les intérêts des provinces et territoires en matière d'éducation. En 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits pour élaborer des stratégies pancanadiennes.

En 2009, le CMEC a approuvé une stratégie visant à améliorer la transférabilité des crédits au Canada. En raison des différences entre les mécanismes de transfert de crédits et structures de l'enseignement postsecondaire d'une province et d'un territoire à l'autre, la priorité a d'abord été de développer et d'améliorer les mécanismes de transfert provinciaux et territoriaux. À l'été 2009, la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* a été mise à jour et adoptée par tous les ministres.

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire et de favoriser la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement. Il est important pour les étudiants de savoir qu'ils pourront continuer ou terminer leurs études dans un autre établissement d'enseignement postsecondaire et recevoir les crédits mérités pour le travail déjà accompli. Ce processus constitue un gain en efficacité et en argent à la fois pour les étudiants, les établissements et les gouvernements.

Il est essentiel de permettre aux apprenants d'intégrer le système d'éducation postsecondaire à diverses étapes de leur vie ou de leur carrière – et d'en ressortir – si l'on souhaite bâtir un système propice à l'apprentissage à vie.

La Déclaration ministérielle du CMEC reconnaît que les ententes de transfert de crédits varieront d'une province et d'un territoire à l'autre, et qu'elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires : établissement d'équivalences de cours; attribution de crédits pour des cours non crédités; transfert en bloc des crédits d'une formation particulière ou élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

Les principes ci-dessous reconnaissent que les crédits sont transférables entre tous les types d'établissements d'enseignement postsecondaire, qu'ils soient publics ou privés.

Principes

Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et les procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.

La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent d'ailleurs disposer de politiques et de procédures à jour en cette matière. L'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.

Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et de chaque territoire doivent s'engager à collaborer selon le cas avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu, de la rigueur ou des résultats, même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.

Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.

Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.

Les étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier⁸.

5.2 Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts

Le CPCAT est un organisme composé de membres représentant des collèges, des universités, des ministères provinciaux et territoriaux, des ministères fédéraux et des associations ou organismes d'éducation postsecondaire, dont l'ACCC.

⁸ Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/216/declaration-ministerielle-transferabilite-des-credits-2009.pdf>

Le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) a pour but de faciliter la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à appuyer la mobilité des étudiants à l'intérieur d'une province ou d'un territoire et d'une province ou d'un territoire à l'autre, ainsi que le transfert de crédits. L'impossibilité de transférer des crédits d'un établissement d'enseignement postsecondaire à l'autre nuit à la mobilité des étudiants. L'harmonisation des mécanismes de transfert de crédits simplifiera le cheminement éducatif des étudiants, améliorera les processus d'apprentissage et pourrait hausser la participation aux études postsecondaires et le taux d'achèvement des études.

Le congrès annuel du CPCAT réunit des experts du domaine de la mobilité étudiante. Le congrès le plus récent, intitulé *Best Practices in Student Mobility: Transforming Higher Education in Canada*, s'est tenu à Vancouver en juin 2010. Il a réuni des conférenciers d'établissements postsecondaires et des gouvernements provinciaux. Le site Internet du CPCAT publie les rapports des instances après chaque congrès.

Outre son congrès annuel, le CPCAT diffuse de l'information à jour à ses membres par l'entremise d'une liste de diffusion et assure la continuité du dialogue. Le Consortium publie également divers documents sur son site Internet, ainsi que des liens vers tous les guides de transfert provinciaux et des renseignements sur des systèmes de transfert comparables aux États-Unis et en Europe.

5.3 L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis

L'Association canadienne pour la reconnaissance des acquis (CAPLA) est l'organisme voué à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis au Canada. Il offre son expertise, ses ressources et son soutien aux praticiens, collègues, universités, conseils sectoriels, associations professionnelles, entreprises et autres établissements et organismes. CAPLA se consacre à rehausser la sensibilisation, l'acceptation et la qualité des pratiques de la RAC au Canada et à l'étranger. CAPLA offre beaucoup d'information sur le site Recognition for Learning (www.recognitionforlearning.ca) [en anglais], un congrès annuel, des rapports de recherche, des forums de discussion, des webdiffusions, ainsi que la possibilité de participer aux comités pancanadiens et internationaux de CAPLA. Le groupe d'affinité de l'ACCC sur la RAC participe activement au congrès de CAPLA et à sa communauté virtuelle de praticiens.

En 2009, CAPLA a créé le premier groupe consultatif stratégique du Canada sur la RAC, composé de représentants gouvernementaux de toutes les provinces et tous les territoires, du gouvernement fédéral et d'autres organismes non gouvernementaux clés (ACCC, Alliance des conseils sectoriels, etc.) afin de réunir les principaux intervenants et de collaborer à une approche efficace et systématique de reconnaissance de toute forme d'apprentissage. Le Groupe consultatif stratégique pancanadien pour la reconnaissance des acquis favorise la collaboration, offre un forum propice au dialogue et coordonne diverses activités visant à améliorer la reconnaissance efficace de toute forme d'apprentissage pour l'ensemble de la population canadienne.

6. Programmes et services collégiaux qui offrent des options de transfert aux étudiants collégiaux

Les collèges favorisent la transférabilité et la mobilité en offrant un mélange d'options de programmes et de services qui facilitent les transferts et les transitions de l'école secondaire au collège, entre les programmes collégiaux de certificat et de diplôme, et entre les programmes de certificat ou de diplôme et les programmes menant à un baccalauréat. Ils y parviennent en concluant des ententes entre établissements et en instaurant des programmes d'études interdisciplinaires ou collaboratives. Le nom des programmes d'études postsecondaires développés en collaboration par des établissements d'enseignement partenaires varie d'une instance à l'autre au pays. Ces programmes facilitent la progression des apprenants vers l'obtention d'un ou de deux diplômes, une fois les cours terminés dans les deux établissements partenaires, et garantissent que les apprentissages réalisés dans un établissement seront reconnus par l'établissement d'accueil. Entre autres options, mentionnons :

- programmes à double reconnaissance de crédits entre des collèges et des conseils ou commissions scolaires ou des écoles secondaires;
- services de la RAC;
- ententes de transfert en bloc;
- programmes d'études interdisciplinaires ou collaboratives, programmes de passage à l'université et programmes de préparation à l'université;
- baccalauréats et baccalauréats appliqués;
- programmes offerts en collaboration avec des instituts administrés par les Autochtones;
- ententes avec des établissements privés.

Le présent chapitre décrit ces programmes et services, ainsi que la participation des collèges aux mécanismes de transfert provinciaux et territoriaux.

6.1 Programmes à double reconnaissance de crédits

Les apprenants ont longtemps suivi un parcours scolaire assez linéaire. Depuis quelques années, toutefois, les éducateurs et les décideurs créent des programmes qui répondent aux besoins variés des élèves du secondaire et des étudiants des collèges et des universités. Le concept des cours à double reconnaissance de crédits est une innovation qui facilite la transition des apprenants du secondaire aux études postsecondaires. Les cours à double reconnaissance de crédits permettent aux élèves qui étudient en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires de suivre des cours de niveau postsecondaire et de se les faire créditer aux deux ordres d'enseignement. Le Canada tire de l'arrière par rapport aux États-Unis à ce chapitre, mais les provinces sont de plus en plus nombreuses à offrir des programmes à double reconnaissance de crédits.

Ces programmes varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Ils englobent des ententes et des partenariats entre des collèges et des commissions ou des conseils scolaires, ainsi que des options de double reconnaissance au sein d'un même établissement, ce qui permet à des étudiants inscrits à un programme de rattrapage ou d'éducation de base pour adultes d'obtenir des crédits d'équivalence d'études secondaires et des crédits d'études postsecondaires en même temps. Voici quelques exemples de programmes à double reconnaissance de crédits.

6.1.1 Programmes à double reconnaissance de crédits dans les collèges de l'Atlantique

New Brunswick Community College (NBCC)

Grâce à un projet pilote lancé en 2008, des élèves de la région de Woodstock ont la possibilité de goûter à la vie collégiale avant d'entrer dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Le NBCC et le Woodstock School Board se sont associés pour créer un programme à double reconnaissance, dans le cadre duquel les élèves qui fréquentent une école secondaire à Woodstock peuvent suivre en même temps des cours au NBCC. Des cours sont offerts dans diverses matières.

Nova Scotia Community College (NSCC)

Le NSCC offre un programme de préparation aux études collégiales qui fait le pont entre les programmes du secondaire et ceux de niveau collégial, dans l'optique de favoriser la réussite scolaire des étudiants. Ce programme (appelé *College Prep*) est le fruit d'un partenariat entre des conseils scolaires régionaux, de district et des Premières Nations, et il est régi par des protocoles d'entente. College Prep collabore étroitement avec le ministère de l'Éducation dans le cadre des initiatives « Options and Opportunities (O2) » et « Youth Pathways and Transitions », et avec le Skills Nova Scotia Framework sur les portfolios, l'articulation, la formation d'apprenti chez les jeunes et le développement des compétences.

6.1.2 Partenariats entre des collèges de l'Ontario et des conseils scolaires au sujet de programmes à double reconnaissance de crédits

L'Ontario possède un programme à double reconnaissance de crédits administré par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Le programme permet à des élèves de suivre une formation d'apprenti ou des cours de niveau postsecondaire, d'obtenir des crédits à double reconnaissance qui comptent pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, ainsi que d'un diplôme d'études postsecondaires ou d'un certificat d'apprenti.

En ce moment, 66 conseils scolaires (publics, catholiques ou francophones) de l'Ontario participent au programme de double reconnaissance de crédits avec les 24 collèges publics.

Exemples :

Confederation College

Le Confederation College offre trois types de programmes à double reconnaissance de crédits :

Cheminement accéléré : programmes offerts par un enseignant du secondaire, qui consistent à jumeler un cours de niveau secondaire et un cours de niveau collégial, y compris une formation d'apprenti reposant sur des ententes de cheminement accéléré. Les élèves qui réussissent ces cours obtiennent une exemption de cours de niveau collégial.

Enseignement par équipe : programmes enseignés par un enseignant du secondaire et un enseignant de niveau collégial. La double reconnaissance de crédits est offerte pour des cours équivalents de niveau collégial et secondaire, et comprend parfois une formation d'apprenti reposant sur l'enseignement par équipe d'un programme jumelant une formation d'apprenti de niveau 1 et le programme d'études secondaires. Les élèves qui réussissent ces cours

obtiennent une note sur leur bulletin d'études collégiales et une note sur leur bulletin d'études secondaires pour le cours correspondant.

Cours collégiaux : programmes offerts par un enseignant de niveau collégial avec le soutien d'enseignants du secondaire attirés. La double reconnaissance est basée sur un cours donné dans un collège et peut comprendre une formation en classe d'apprenti de niveau 1 nécessitant le soutien d'enseignants du secondaire. Les élèves qui réussissent ces cours obtiennent une note sur leur bulletin d'études collégiales et une note sur leur bulletin d'études secondaires portant un nouveau code correspondant au cours collégial.

6.1.3 Cours à double reconnaissance au Manitoba

Depuis septembre 2001, certains cours d'établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba, en particulier des cours de base, peuvent être inscrits auprès du ministère de l'Éducation et désignés comme cours à double reconnaissance. Ainsi, les élèves qui étudient en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires peuvent cumuler en même temps des crédits menant à un baccalauréat, à un diplôme ou à un certificat conféré par un établissement d'enseignement postsecondaire.

Des cours à double reconnaissance sont actuellement offerts par l'University College of the North, l'Assiniboine Community College, le Red River College, le Steinbach Bible College et le Yellowquill College, ainsi que par l'Université du Manitoba et l'University of Winnipeg.

6.1.4 Alberta : projet pilote de double reconnaissance

Au printemps 2009, la Chinook's Edge School Division a obtenu du financement pour étudier le concept des programmes à double reconnaissance. Grâce à ces programmes, les élèves peuvent accumuler en même temps des crédits d'études collégiales et des crédits en vue de l'obtention du diplôme ou d'un certificat d'études secondaires. Le programme pilote prendra fin en 2011 et sera suivi par l'élaboration d'un modèle de double reconnaissance pour les écoles secondaires et les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Alberta, sur le cheminement des apprenants. Ce modèle comprendra des recommandations relatives au financement, à la structure et à l'enseignement des programmes, aux modèles d'enseignement, à l'infrastructure et à la gouvernance.

En ce moment, l'Olds College et la Chinook's Edge School Division ont conclu un partenariat pour offrir aux élèves diverses options de double reconnaissance. Les élèves peuvent cumuler des crédits d'études secondaires pour certains cours professionnels ou de technologie, ainsi que des crédits valables pour des cours de l'Olds College. Ces cours sont offerts à l'Olds College ou en formule mixte, par vidéoconférence, dans des locaux communautaires (Community Engagement Sites).

6.1.5 Ententes sur la double reconnaissance en Colombie-Britannique

Le ministère de l'Éducation de cette province a conclu des ententes avec un certain nombre de collèges et d'universités, qui permettent aux élèves d'obtenir des crédits à double reconnaissance. Plusieurs cours de niveau postsecondaire s'offrent aux élèves. Dans le cas où ces cours mènent à un diplôme, ils comptent aussi pour le diplôme d'études secondaires. Tous les cours de niveau postsecondaire sont considérés comme des cours optionnels de 12^e année.

Exemples :

Camosun College

Le Camosun College a conclu un partenariat avec le Sooke School District et offre des cours en arts et science au WestShore Centre for Learning and Training. Il prévoit en outre ouvrir un campus satellite dans ce district scolaire. Cinq cours seront offerts aux élèves du secondaire cette année, dont écriture créative, criminologie, psychologie et art autochtone. Si le projet de janvier 2011 se déroule bien, le Camosun College et le district scolaire offriront toute la gamme des matières de la première année collégiale à une classe de diplômés du secondaire du district dès septembre 2011.

North Island College

Le programme à double reconnaissance de crédits du North Island College offre à des élèves motivés qui se préparent à une formation professionnelle, aux études collégiales ou aux études universitaires la possibilité d'accumuler des crédits d'études collégiales avant la fin de leurs études secondaires. Ces étudiants reçoivent aussi des crédits qui comptent pour leur diplôme d'études secondaires.

Ce programme est offert à tous les élèves de moins de 19 ans. Il offre des cours en technique commerciale appliquée, de préparation au baccalauréat en sciences infirmières, de métiers et de techniques, et de passage à l'université.

Vancouver Community College

Le Vancouver Community College (VCC) a conclu des partenariats avec plusieurs districts scolaires de la région (Lower Mainland) pour offrir des programmes de formation professionnelle aux élèves du secondaire. Une fois leur diplôme en poche, les étudiants ont une formation qui leur permet d'exercer un métier et sont prêts à entreprendre une formation d'apprentis. Le VCC offre des programmes de réparation de carrosserie automobile, de réfection des peintures d'automobiles, d'initiation à la pâtisserie, d'initiation à la cuisine et de coiffure.

6.2 Évaluation et reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

L'évaluation et la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), aussi appelée « reconnaissance des acquis » ou « reconnaissance des acquis et des compétences », est un processus qui englobe l'identification, la documentation, l'évaluation et la reconnaissance des acquis (compétences, connaissances et valeurs). Ces acquis découlent des études formelles ou informelles, de l'expérience de travail et de l'expérience personnelle, de la formation, de

l'étude personnelle, du bénévolat, des voyages, des loisirs ou d'expériences familiales. La RAC peut servir à répondre aux exigences d'un programme d'études ou de formation; d'un certificat de métier ou de formation professionnelle; de l'entrée sur le marché du travail; ou au développement de compétences organisationnelles ou en ressources humaines⁹.

La RAC est un service important pour faciliter le transfert et l'admission des apprenants dans des programmes collégiaux, la reconnaissance de cours ou de programmes de niveau collégial déjà suivis, ou le transfert de diplômés vers un programme d'un autre établissement d'enseignement postsecondaire. Les résultats de l'*Inventaire pancanadien des pratiques exemplaires d'apprentissage dans les collèges et les instituts* (2005) ont montré que la plupart des collèges offrent effectivement de tels services. Plus de 80 pour cent des établissements ont indiqué qu'ils se dotaient d'un programme de la RAC¹⁰.

Le rapport *Taking Account: A Report on the Number of PLAR Assessments Conducted by Public Post-Secondary Institutions in Canada* (Van Kleef, J. 2009) donne des statistiques sur le nombre d'évaluations des acquis réalisées entre 2004 et 2007, selon les données fournies par 128 établissements, dont 110 collèges. Le Tableau 7 résume le nombre total d'évaluations par province ou territoire. En 2006-2007, 115 établissements ont fourni des statistiques sur leurs activités de la RAC, 12 n'ont pas pu le faire et un a refusé de fournir ces renseignements. Le nombre d'établissements qui ont fourni des données pour l'année 2006-2007 est beaucoup plus élevé que pour les périodes visées précédentes parce que les cégeps du Québec n'avaient pas de telles données en 2004-2005 et 2005-2006.

Tableau 7

Nombre d'évaluations des acquis par province/territoire			
Province	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Alberta	882	1 032	1 007
Colombie-Britannique	2 133	2 201	2 179
Manitoba	1 512	1 522	1 419
Nouveau-Brunswick	114	75	888
Terre-Neuve-et-Labrador	Non disp.	334	382
Territoires du Nord-Ouest	Non disp.	Non disp.	Non disp.
Nouvelle-Écosse	1 501	1 677	2 673
Nunavut	Non disp.	n/a	Non disp.
Ontario	Non disp.	5 336	8 699
Île-du-Prince-Édouard	5 428	Non disp.	Non disp.
Québec	Non disp.	Non disp.	6 829
Saskatchewan	804	932	936
Yukon	Non disp.	Non disp.	Non disp.
Total	12 374	13 109	25 012

Non disp. : données non disponibles

Source : Van Kleef 2009

⁹ Day, M. *Developing Benchmarks for Prior Learning Assessment and Recognition, Executive Summary*. Association canadienne pour la reconnaissance des acquis. [définition anglaise]

¹⁰ Dietsche, P. *Inventaire pancanadien des pratiques exemplaires d'apprentissage dans les collèges et les instituts (Rapport final)*. ACCC, 2005.

Selon des sondages antérieurs réalisés par les collèges sur les programmes et services offerts aux immigrants, la demande de services de la RAC a augmenté et a entraîné l'embauche de coordonnateurs de la RAC dans certains collèges. Les collèges ont aussi indiqué que les ressources humaines et financières élevées associées à la RAC étaient parfois un obstacle à l'offre efficace de tels services dans les collèges. Selon un sondage de 2006 sur les étudiants collégiaux de première année, une proportion très élevée d'étudiants ne savaient pas qu'ils pouvaient demander des crédits pour leurs apprentissages et expériences d'avant le collège. Cela est particulièrement significatif pour les étudiants de groupes défavorisés comme les immigrants et les Autochtones, dont un grand nombre ont acquis de l'expérience professionnelle avant d'arriver au collège et, dans bien des cas, des études postsecondaires¹¹. Certains collèges ont mentionné qu'ils ne pouvaient pas offrir un service élargi de la RAC en raison du coût élevé de ce service. Toutefois, des allocations humaines et financières supplémentaires permettraient aux collèges d'offrir ces services plus efficacement, ce qui éliminerait la réticence des établissements.

6.3 Ententes sur les transferts en bloc

Les systèmes provinciaux et territoriaux du Canada disposent de diverses ententes sur le transfert en bloc. La définition de « transfert en bloc » est la même partout au pays : le transfert et la reconnaissance, entre établissements, de crédits par équivalence d'un groupe de cours terminés avec succès, comme un programme de certificat ou de diplôme, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une évaluation cours par cours. Dans la plupart des instances, ces ententes se négocient entre établissements et permettent à des apprenants d'obtenir un bon nombre de crédits dans le cadre d'un programme menant à un baccalauréat ou à un autre diplôme. La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et les provinces de l'Atlantique ont fourni de l'information sur les ententes relatives au transfert en bloc conclues entre leurs collèges et universités.

6.4 Programmes d'études interdisciplinaires et collaboratives

Les programmes d'études interdisciplinaires ou collaboratives menant à un ou deux diplômes sont offerts par des collèges qui établissent des partenariats avec d'autres établissements, le plus souvent des universités. Il s'agit de programmes interreliés offerts par les établissements partenaires qui permettent aux étudiants d'obtenir un diplôme d'un collège et un baccalauréat de l'université partenaire. Les partenaires veillent à ce que les programmes des deux établissements répondent aux exigences liées aux deux diplômes et établissent des ententes administratives relatives à l'enseignement et au financement du programme. En Saskatchewan, le système de transfert permet aussi l'élaboration et l'offre de programmes interdisciplinaires relevant de deux départements différents d'un même établissement.

Il existe divers modèles de programmes permettant aux apprenants de viser l'obtention de deux diplômes en même temps ou de terminer un programme de diplôme et de recevoir par la suite des crédits transférables dans un programme menant à un baccalauréat. Ceux qui visent à obtenir les deux diplômes simultanément suivent parfois les deux premières années dans un

¹¹ Dietsche, P. *Étude pancanadienne sur les étudiants collégiaux de première année -- Rapport 1 : Les caractéristiques des étudiants et l'expérience collégiale*. Association des collèges communautaires du Canada et RHDC, 2006.

collège et passent ensuite à l'université pour finir les cours du programme de baccalauréat, ou passent à l'université pour la troisième année et retournent au collège pour la quatrième année.

Le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario définit ainsi un programme d'études interdisciplinaires et collaboratives (programme conjoint/intégré) : programme intégrant deux (ou plus de deux) programmes distincts de deux (ou plus de deux) établissements aux fins d'inscription, d'élaboration du programme d'études, d'examen et d'administration, et dont les inscriptions admissibles sont comptabilisées auprès de l'établissement responsable de l'inscription. La planification, la gestion et la maintenance du programme conjoint/intégré sont assurées conjointement par les établissements partenaires de chaque secteur, et menant à un titre (en règle générale, un grade universitaire). Il se peut que le contenu de chaque programme distinct soit rajusté, afin d'éviter les dédoublements et de reconnaître les connaissances préalablement acquises. L'enseignement peut se faire simultanément par les établissements partenaires à l'intérieur d'une même année scolaire ou de façon consécutive par chaque établissement, d'une session à l'autre¹².

6.5 Programmes de passage à l'université

Les programmes de passage à l'université existent surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, quoique les approches varient légèrement.

En Alberta, les programmes de passage à l'université permettent aux étudiants de suivre les deux premières années d'un programme menant à un baccalauréat dans un collège avant de passer à l'université ou dans un collège privé ayant un programme agréé menant à un baccalauréat. Les collèges offrent généralement un maximum de deux ans de cours de niveau universitaire. Lorsqu'ils changent d'établissement, les étudiants doivent remplir toutes les conditions d'admission de l'établissement d'accueil, notamment avoir suivi les cours préalables et obtenu les notes requises au secondaire. Des programmes de passage à l'université sont offerts dans dix collèges publics de l'Alberta.

En Colombie-Britannique, les étudiants en première ou en deuxième année d'un programme d'arts, de sciences, de gestion, de commerce ou d'éducation dans un collège suivent des cours de passage à l'université. L'objectif : le transfert de tous les cours à l'université dans le respect de toutes les conditions d'admission aux programmes et à l'établissement d'accueil. Les collèges, instituts et universités de cette province offrent aussi des baccalauréats d'associés en arts et en sciences. Le baccalauréat d'associé consiste en deux ans de cours obligatoires en arts ou en sciences. Les universités garantissent 60 crédits par équivalence aux titulaires d'un baccalauréat d'associé, même si tous les cours suivis pour l'obtention du baccalauréat ne sont pas transférés individuellement dans l'établissement d'accueil. Les étudiants sont toutefois informés qu'ils doivent tout de même répondre à toute autre condition liée au programme de baccalauréat et qu'ils n'auraient pas encore respectée dans le cadre du baccalauréat d'associé.

¹² <http://www.ocutg.on.ca/search/servlet/search?display=f-glossary#colpro>

6.6 Programmes préuniversitaires au Québec

Au Québec, les cégeps offrent des programmes préuniversitaires de deux ans. À la différence des autres instances, toutefois, ces programmes sont obligatoires pour les étudiants qui veulent fréquenter une université du Québec. Il faut 16 ans d'études pour obtenir un baccalauréat au Québec, comme dans le reste du Canada, sauf que la répartition des années d'études diffère : 11 années de primaire-secondaire; deux années de cégep et trois années d'université.

6.7 Programmes menant à un baccalauréat

Les collèges du Canada offrent des programmes de baccalauréat en plus de leurs programmes de diplôme et de certificat habituels d'un, deux ou trois ans. On compte à ce jour 48 collèges, polytechniques, instituts et universités ayant un mandat collégial qui offrent jusqu'à 311 baccalauréats dans une vaste gamme de domaines. Les ministères provinciaux qui ont intégré des options de programmes menant à un baccalauréat dans les collèges ont confirmé que le mandat principal de ces établissements restera d'offrir des programmes de certificat et de diplôme. Toutefois, en offrant des programmes menant à un baccalauréat, les collèges répondent à un besoin d'élargissement des options offertes aux apprenants en raison des exigences de certification imposées par un nombre croissant de professions et des besoins des employeurs. En ce moment, les collèges des provinces suivantes sont autorisés à offrir des programmes menant à un baccalauréat :

En Colombie-Britannique, 12 collèges et instituts offrent 57 baccalauréats, et quatre membres de l'ACCC ayant un statut d'université (Vancouver Island University, University of the Fraser Valley, Kwantlen Polytechnic University et Capilano University) offrent 94 baccalauréats.

En Alberta, 22 programmes de baccalauréat sont offerts par sept collèges et instituts techniques publics, et un membre de l'ACCC ayant un statut d'université, Grant MacEwan University, offre 24 programmes de baccalauréat.

Au Manitoba, le Red River College a créé deux programmes de baccalauréat, soit un baccalauréat en technologie de la gestion de la construction et un autre en sciences infirmières, offerts pour la première fois en 2010.

En Ontario, 58 programmes de baccalauréat sont offerts par 19 des 24 collèges et instituts de la province.

À l'Île-du-Prince-Édouard, le Holland College offre un baccalauréat d'études appliquées en gestion culinaire.

En Nouvelle-Écosse, trois établissements, Cape Breton University, Nova Scotia Agricultural College et Université Sainte-Anne, offrent 39 programmes de baccalauréat.

En Terre-Neuve-et-Labrador, le Marine Institute offre trois programmes de baccalauréat.

On trouvera la liste des programmes menant à un baccalauréat offerts par les collèges à l'Annexe 5. En mars 2011, le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'une étude est entamée pour déterminer si d'autres établissements postsecondaires, tels que SIAST, pourraient offrir des programmes menant à un baccalauréat.

Le groupe de travail du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) de Statistique Canada a déterminé que le « baccalauréat d'études appliquées » est un programme de premier cycle dont l'un des critères d'admission est le diplôme d'études secondaires (le diplôme d'études collégiales au Québec). Bien qu'il soit fortement axé sur les études

appliquées, pour mener à la maîtrise d'un champ de compétence, on peut le considérer comme une préparation à un programme de baccalauréat d'études professionnelles ou un programme d'études supérieures. Le volet « appliqué » est plutôt considéré comme une orientation du programme qu'un type de diplôme. Il ne diffère pas des autres diplômes de premier cycle, et Statistique Canada ne fait plus de distinction, dans ses rapports, entre « baccalauréat d'études appliquées » et « baccalauréat ».

6.8 Programmes d'études interdisciplinaires avec les instituts administrés par les Autochtones

Les membres des Premières Nations ont ouvert des établissements administrés par des Autochtones afin d'offrir des programmes d'études pertinents et de faire grimper les faibles taux de recrutement, de persévérance scolaire et de réussite scolaire chez les peuples autochtones fréquentant les établissements postsecondaires publics non autochtones.

On compte deux types d'établissements autochtones au Canada : ceux qui ont réussi à obtenir la reconnaissance de leur gouvernement provincial, comme le Nicola Valley Institute of Technology (NVIT) et le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT), et ceux qui ne sont pas reconnus par le gouvernement provincial, comme les établissements d'administration autochtone de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse.

Afin de bien saisir les enjeux se rapportant à l'éducation postsecondaire chez les Autochtones, on doit comprendre de quelle manière s'y prennent les établissements administrés par les Autochtones pour répondre aux besoins des apprenants autochtones. La liste des programmes varie grandement d'un établissement à l'autre et peut comprendre :

- alphabétisation;
- éducation de base et rattrapage des adultes;
- cours nécessaires à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires;
- programmes postsecondaires menant à un certificat, à un diplôme ou à un baccalauréat offerts en partenariat avec les collèges, instituts et universités publics;
- formation d'apprenti et développement des compétences;
- programmes sur la culture, la langue et l'histoire;
- formation en milieu de travail (employeurs et employés);
- ateliers communautaires.

Les établissements administrés par les Autochtones visent notamment à fournir un soutien à leurs étudiants ainsi qu'à élaborer et à dispenser des programmes dans les communautés. Les instituts autochtones non autorisés à conférer des diplômes d'études postsecondaires concluent des partenariats avec des établissements publics pour offrir des programmes conjoints de façon à ce que les apprenants aient droit à un diplôme reconnu par la province et qu'ils puissent évoluer dans le système d'enseignement postsecondaire.

Quelque 23 instituts administrés par les Autochtones offrent des programmes collégiaux en partenariat avec des établissements publics : huit en Ontario, six en Colombie-Britannique, six en Alberta, deux en Saskatchewan et un au Manitoba. Selon le sondage de l'ACCC sur les programmes et services aux Autochtones mené en 2010, plus du tiers des établissements publics offrent des programmes en partenariat avec des instituts administrés par les Autochtones. On trouvera la liste des programmes offerts par les instituts administrés par les

Autochtones en partenariat avec des établissements publics au : http://www.accc.ca/francais/publications/rapports_et_etudes.htm.

6.9 Ententes et partenariats avec des établissements privés

Certains transferts sont aussi possibles entre des collèges publics et des établissements privés. En Colombie-Britannique, tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics sont membres du BC Transfer System. Plusieurs établissements privés ont conclu des ententes de transfert, soit parce qu'ils sont membres depuis longtemps, soit parce qu'ils offrent certains programmes avec l'autorisation du ministre. La situation est la même en Alberta, où quelques établissements privés sont membres de l'Alberta Council on Admissions and Transfer et où des ententes d'articulation ont été conclues entre des collèges publics et des collèges universitaires privés. Le New Brunswick Community College a aussi conclu un partenariat avec une université privée à Bangor, au Maine, pour offrir aux étudiants divers cheminements vers l'obtention d'un baccalauréat.

6.10 Participation des collèges aux mécanismes de transfert régionaux et provinciaux/territoriaux

Cette section décrit, par région, province ou territoire, les mécanismes et initiatives de transfert en place, explique de quelle façon les collèges y participent et donne des exemples de programmes et d'ententes d'articulation conclues par les collèges. Bon nombre de provinces ont des bases de données web qui fournissent des détails sur les guides de transfert provinciaux et territoriaux (voir l'Annexe 6).

Les descriptions des initiatives provinciales et territoriales de transfert sont tirées des mises à jour fournies par les instances pour le rapport du Groupe de travail du CMEC de 2009, ainsi que des sites Internet de certaines initiatives de transfert régionales ou provinciales. Les exemples des collèges ne sont pas représentatifs de toutes les options de programmes qui existent, mais ils illustrent la structure et le fonctionnement des programmes.

6.10.1 Provinces atlantiques

Le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) est un mécanisme interprovincial qui a un mandat de collaboration, de coordination et de partage des ressources pour améliorer l'enseignement postsecondaire au Canada atlantique. Ce consortium relève de la Conférence des premiers ministres de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation. Sa reconnaissance officielle remonte à la signature du protocole d'entente signé par les ministres provinciaux responsables des collèges communautaires et les directeurs généraux des collèges communautaires de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. L'objectif général de ce consortium consiste à maximiser la mobilité des étudiants en favorisant la transférabilité des apprentissages et des crédits dans l'ensemble du système d'enseignement postsecondaire du Canada atlantique.

Le 9 juin 2009, le CCCPA et l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) ont signé un protocole d'entente en vue de favoriser les accords de transfert¹³ entre les universités publiques et les collèges communautaires du Canada atlantique.

Ce protocole témoigne de l'engagement des établissements à maximiser les expériences d'apprentissage des étudiants de manière à ce qu'ils n'aient pas à répéter des cours de niveau postsecondaire tout en reconnaissant que « les institutions individuelles conservent leurs responsabilités premières vis-à-vis les programmes d'enseignement, y inclus leur design, contenu, livraison, admission et évaluation », et qu'elles « conservent le droit d'examiner et de décider si les étudiants remplissent les critères d'admission et si des crédits de transfert appropriés peuvent leur être attribués ». De plus, il reconnaît que « l'admission d'un étudiant d'une autre institution s'établit normalement sur le programme postsecondaire antérieur de l'étudiant plutôt que sur les conditions d'admissibilité de base (école secondaire) de l'institution accordant le transfert ».

Le protocole reconnaît que de façon général les établissements sont responsables de l'évaluation et de la prestation des programmes, et qu'ils prendront leurs décisions en fonction des normes de leur établissement. Il reconnaît également l'importance suprême de l'intégrité intellectuelle de tous les établissements, et que cette intégrité doit être protégée et préservée.

Les établissements signataires sont : la Cape Breton University, le Collège agricole de la Nouvelle-Écosse, le Holland College, le Nova Scotia Community College, le New Brunswick Community College, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et le College of the North Atlantic.

Le ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador possède son propre guide de transfert en ligne. Ce guide dresse la liste des transferts de crédits déjà accordés, par cours, par programme ou en bloc, dont peuvent profiter les étudiants de la province. Il contient également de l'information sur le système d'enseignement postsecondaire public, les politiques de transfert entre établissements et les programmes liés aux écoles secondaires. La base de données des transferts contient de l'information à jour, par cours, sur les transferts, pour diverses années universitaires. Les ententes sur les transferts de crédits sont établies entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil. Les utilisateurs doivent sélectionner l'année universitaire durant laquelle ils ont terminé ou ils termineront leur cours ou leur programme. La base de données permet aux étudiants, au personnel enseignant et aux administrateurs de consulter l'information sur les transferts pour chaque cours et en mode interactif.

Le CCCPA publie un Guide sur les ententes de transfert en bloc. Ce document dresse la liste des programmes offerts dans les collèges et les établissements correspondants qui acceptent de reconnaître ces programmes pour leur transfert en bloc pour l'obtention d'un nouveau diplôme. Le guide fournit de l'information sur un grand nombre de cours visés par une entente de transfert offerts aux étudiants et diplômés des collèges publics du Canada atlantique.

Exemples

¹³ Protocole d'entente en vue de favoriser les accords de transfert entre les universités et les collèges communautaires du Canada atlantique. <http://www.apccc.ca/agreements/2009%20Transfer%20MOU.pdf>

College of the North Atlantic – Terre-Neuve-et-Labrador

Le College of the North Atlantic (CNA) a conclu des ententes d'articulation officielles avec plusieurs collèges et universités du Canada et de l'étranger qui permettent aux diplômés des programmes participants de transférer des crédits du CNA dans un autre programme de diplôme ou de baccalauréat pour accélérer le cheminement de leurs études. Le CNA a des ententes avec des établissements comme la Memorial University, la Cape Breton University, l'University of Athabasca, la Royal Roads University, l'University of New Brunswick, la Northwood University (Michigan) et l'Université de Jilin - Lambton College (Chine).

Un exemple de ce type de programme de passage à l'université est le Comprehensive Arts and Science Transfer (CATS). Ce programme mixte (collège-université) offre aux étudiants la possibilité de suivre des cours pour lesquels ils obtiendront des crédits à la fois du CNA et de la Memorial University.

Holland College – Île-du-Prince-Édouard

Le Holland College a conclu plus de 80 ententes d'articulation avec des universités et des instituts de partout dans le monde. Ces ententes permettent aux étudiants d'obtenir des crédits supplémentaires sans devoir recommencer à zéro.

Plusieurs départements du Holland College ont signé des ententes d'articulation avec d'autres établissements d'enseignement postsecondaire. Par exemple, dans le cadre du programme de gestion en tourisme et voyage, trois ententes avec la Ryerson University et l'University of Prince Edward Island (UPEI) permettent aux étudiants de se faire créditer jusqu'à deux années d'études en vue d'obtenir un baccalauréat en commerce spécialisé en tourisme à Ryerson, ou un baccalauréat en administration des affaires appliquées en tourisme, à l'UPEI.

Le programme de biosciences du Holland College propose également des ententes d'articulation avec la Royal Roads University et l'University of New Brunswick (UNB). Royal Roads accepte les diplômés du programme de biosciences du Holland College qui répondent aux critères d'admission en troisième année de son baccalauréat en sciences. Quant à l'UNB, elle offre aux diplômés du programme de biosciences du Holland College l'équivalent de deux années de crédits dans le cadre de son baccalauréat en gestion appliquée.

Nova Scotia Community College – Nouvelle Écosse

Le Nova Scotia Community College (NSCC) a des ententes d'articulation avec des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et des États-Unis qui permettent aux diplômés du NSCC de progresser plus rapidement dans le cadre d'un programme universitaire, et vice versa. L'une des ententes les plus populaires offertes par le NSCC est celle du « deux + deux ». Cette entente reconnaît qu'un diplôme de deux ans du NSCC est l'équivalent des deux premières années d'un programme de grade de baccalauréat ans. Par exemple :

Les diplômés en administration des affaires du NSCC peuvent demander l'admission avec exemptions à des programmes menant à un baccalauréat aux établissements suivants : l'Acadia University, l'Athabasca University, la Mount Saint Vincent University, l'Okanagan College et la Royal Roads University.

Les diplômés du programme de technologie du génie géomatique du NSCC peuvent demander l'admission avec exemptions au programme de baccalauréat en sciences

(génie) aux établissements suivants : l'University of Calgary, l'University of Maine et l'University of New Brunswick.

New Brunswick Community College – Nouveau-Brunswick

Le New Brunswick Community College (NBCC) a conclu des partenariats qui permettent aux étudiants de présenter directement une demande d'admission à des programmes universitaires après avoir obtenu un diplôme du NBCC. Le NBCC a signé plusieurs ententes avec le Maine Community College et l'UNB. Il compte aussi des partenariats ciblant certains programmes de commerce avec l'Athabasca University, l'Atlantic Baptist University, la Cape Breton University et l'UNB dans lesquels les diplômés du programme de deux ans en administration des affaires du NBCC peuvent transférer jusqu'à 60 crédits vers un programme de baccalauréat en commerce.

Le NBCC a aussi conclu des partenariats avec des universités dans des programmes de soins de santé, de services à la personne, de technologie de l'information et de technologie du génie avec les universités suivantes : la Memorial University, la Cape Breton University, l'Athabasca University, la Royal Roads University, le Holland College, la Lakehead University et l'University of Michigan.

6.10.2 Québec

Au Québec, les cégeps offrent des programmes préuniversitaires de deux ans et des programmes techniques de trois ans qui mènent au diplôme d'études collégiales (DEC). Le système québécois d'enseignement postsecondaire diffère de celui des autres provinces et territoires en ce sens que les programmes préuniversitaires des cégeps sont un intermédiaire obligatoire entre l'école secondaire et l'université.

Pour améliorer la mobilité et accroître les options de transférabilité des cégépiens qui suivent un programme technique de trois ans, les cégeps et les universités créent des passerelles entre les programmes techniques et les programmes de premier cycle par l'entremise d'ententes appelées « ententes DEC-BAC ». Par ces ententes, l'université partenaire reconnaît les compétences du programme collégial. La durée des programmes DEC-BAC varie de quatre ans (y compris une session d'été) pour un DEC-BAC intégré, à cinq ou six ans en moyenne pour un DEC-BAC harmonisé. De façon générale, les étudiants arrivent à l'université à la deuxième année du programme de baccalauréat et terminent avec deux diplômes : un DEC technique et un baccalauréat.

Un guide en ligne décrit les ententes DEC-BAC en vigueur entre des cégeps et des universités. Une analyse de l'information qui s'y trouve indique que les 48 cégeps prennent part à plus de 270 ententes DEC-BAC, dans environ 54 disciplines différentes et avec 13 universités (12 du Québec et l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick)¹⁴.

Exemples de programmes DEC-BAC :

Le Cégep de la Pocatière, le Cégep régional de Lanaudière et le Cégep de Sainte-Foy ont une entente avec l'Université de Québec à Trois-Rivières pour un DEC-BAC Techniques d'éducation spécialisée / Psychoéducation.

¹⁴ <http://ch.monemploi.com/default.html>

Le Cégep d'Alma, le Cégep de Chicoutimi, le Cégep de Jonquière et le Cégep de Sept-Îles ont une entente avec l'Université de Québec à Chicoutimi pour un DEC-BAC Techniques de l'informatique / Conception de jeux vidéo.

Le Cégep Limoilou et le Cégep Beauce-Appalaches ont une entente avec l'Université Laval pour un DEC-BAC Technologie du génie civil / Génie civil.

6.10.3 Ontario

En avril 1996, le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) a publié un guide sous la direction du ministère de l'Éducation et de la Formation afin de faciliter, de promouvoir et de coordonner les activités conjointes d'éducation et de formation susceptibles de :

- faciliter la transition des étudiants d'un ordre d'enseignement à l'autre;
- favoriser la création de programmes conjoints entre collèges et universités;
- faciliter le développement d'une formation postsecondaire homogène en Ontario.

Le Guide vise à fournir aux étudiants des niveaux collégial et universitaire, aux dirigeants d'établissement, aux élèves et conseillers d'orientation du niveau secondaire et au grand public, des renseignements qui les aideront à faire des choix éclairés parmi un éventail grandissant de programmes d'éducation postsecondaire conjoints en Ontario.¹⁵ L'on y décrit les ententes et les programmes de collaboration qui visent une transition harmonieuse entre études collégiales et universitaires (et vice versa) en Ontario. La base de données centrale est reliée aux sites web des établissements qui fournissent des renseignements sur leurs ententes et programmes avec des partenaires de l'extérieur de l'Ontario. Le Guide est aussi relié à des bases de données semblables dans les autres provinces canadiennes.

Principes :

Le GRCCUO sert à informer les utilisateurs des diverses possibilités de transition entre secteurs (ententes de reconnaissance de crédits et d'articulation et programmes de collaboration) accessibles en Ontario, en encourageant la diffusion optimale de renseignements utiles et fiables.

Le GRCCUO se veut un outil précieux permettant de faciliter et d'encourager les occasions d'apprentissage continu et les cheminements entre études collégiales et universitaires, et vice versa, tout en ayant la flexibilité de répondre aux besoins futurs.

En janvier 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il comptait faciliter le transfert des crédits entre les collèges et les universités de la province. Le nouveau système de transfert des crédits réduira la nécessité pour les étudiants de recommencer des cours similaires ou de reprendre une année d'études dans différents établissements d'enseignement - ce qui leur permettra de terminer leurs études plus tôt.

Dans le cadre du nouveau système, les collèges et universités travailleront en collaboration pour offrir davantage de possibilités de transfert de crédits entre établissements, pour nommer des conseillers sur les campus et pour mettre sur pied des programmes d'orientation afin

¹⁵ <http://www.ocutg.on.ca/search/servlet/search?display=f-about>

d'aider les étudiants qui transfèrent leurs crédits. De plus, les étudiants auront accès à un site web centralisé qui les aidera à identifier les crédits qui peuvent être transférés.

Le gouvernement provincial lancera aussi un nouveau Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits pour aider les universités et les collèges à offrir aux étudiants plus de possibilités de transfert de crédits. Le gouvernement injectera \$73.7 millions sur les cinq prochaines années pour l'élaboration du nouveau système de transfert de crédits, qui comprend le Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits.

Exemples

Il existe de nombreuses ententes d'articulation entre des collèges et des universités de l'Ontario. Plusieurs collèges et universités ont également créé des programmes conjoints.

Algonquin College

L'Algonquin College a divers partenariats en collaboration avec des universités. Avec la Carleton University et l'Université d'Ottawa, il offre des programmes de collaboration menant à un grade. Un de ces exemples est le baccalauréat en technologie de l'information-design multimédia interactif (Algonquin-Carleton), qui permet aux étudiants d'obtenir, en quatre ans, un diplôme d'études collégiales de l'Ontario (niveau avancé) et un baccalauréat en technologie de l'information. Le collège a des ententes semblables avec les universités Carleton et d'Ottawa par rapport au baccalauréat en sciences infirmières et au baccalauréat en technologie de l'information (réseautique).

L'Algonquin College a aussi signé plusieurs ententes d'articulation avec des universités du Canada et d'ailleurs. Un exemple de partenariat international est le programme en technologie du génie électronique. Les étudiants inscrits à ce programme au collège peuvent transférer deux années d'études à un programme de quatre ans menant à un baccalauréat en génie (génie électrique et informatique) avec la Griffith University en Australie.

Centennial College

Le Centennial College offre cinq programmes conjoints avec l'University of Toronto, notamment des programmes de quatre ans en journalisme, en études des nouveaux médias, en paramédecine, en science et technologie de l'environnement et en microbiologie industrielle. À la fin de leurs études, les diplômés reçoivent un baccalauréat de l'University of Toronto ainsi qu'un diplôme ou un certificat du Centennial College.

Humber College Institute of Technology and Advanced Learning

Humber College Institute of Technology and Advanced Learning a conclu des ententes d'articulation avec des établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et des États-Unis. Le Humber College et l'University of Guelph ont une entente d'articulation qui permet aux étudiants qui terminent le programme de gestion touristique de deux ans de faire une demande d'admission au programme de spécialisation en gestion touristique du baccalauréat en commerce, et de se faire créditer jusqu'à six crédits pour ce programme.

Les étudiants qui terminent le programme de technologie du génie civil ont plusieurs options pour la suite de leurs études postsecondaires. Le Humber College a conclu des ententes d'articulation avec plusieurs universités canadiennes, dont l'Athabasca University, la Brock

University et la Carleton University, ainsi qu'avec la Ferris State University (Michigan), la Griffith University (Australie) et l'University of Western Sydney (Australie). Les diplômés du programme de technologie du génie civil peuvent obtenir des crédits par équivalence du Humber College dans le cadre d'un programme menant à l'obtention d'un baccalauréat dans un de ces établissements.

Seneca College

Le Seneca College offre un programme conjoint de baccalauréat en sciences infirmières en partenariat avec l'Université York. Les étudiants qui réussissent les deux premières années du programme de sciences infirmières au Seneca College ont le droit de poursuivre leurs études à la York University pendant deux ans pour obtenir un baccalauréat en sciences infirmières.

Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning

Le Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning a conclu un partenariat avec la Wilfrid Laurier University afin d'offrir des programmes conjoints en informatique et en biochimie/biotechnologie. Le programme d'informatique est une combinaison du diplôme en génie logiciel de Conestoga et du baccalauréat en sciences avec spécialisation en informatique de Wilfrid Laurier. Quant au programme de biochimie/biotechnologie, il combine le diplôme de technicien en biotechnologie et le baccalauréat en sciences avec spécialisation en biochimie et en biotechnologie.

6.10.4 Manitoba

L'organisme gouvernemental responsable des transferts de crédits au Manitoba est le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP). Le conseil sert d'intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Les établissements qui font partie de ce système sont : l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire de Saint-Boniface (comprend l'École technique et professionnelle), le Red River College, l'University College of the North, l'Université du Manitoba et l'University of Winnipeg.

Les transferts de crédits sont assez courants dans ces établissements. En ce moment, on compte sept établissements publics qui cumulent plus de 150 ententes de transfert de crédits. Chacun des établissements fournit de l'information sur les ententes établies, et il n'existe pas de source centrale qui offre de l'information sur l'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire.

Dernièrement, l'adoption d'une nouvelle loi modifie le système de transfert de crédits, car elle accorde aux collèges publics le droit d'offrir des baccalauréats de quatre ans. Les premiers baccalauréats découlant de cette modification sont offerts par le Red River College : un baccalauréat en technologie appliquée en gestion de la construction et un baccalauréat en sciences infirmières.

Exemples

Red River College

Le Red River College offre des programmes conjoints ou des transferts de crédits avec l'Université du Manitoba en langage gestuel américain, en administration des affaires, en génie, en gestion, en sciences infirmières, en travail social et en transport et logistique.

Le Red River College, en collaboration avec l'University of Winnipeg, offre aux étudiants la possibilité d'obtenir un diplôme combiné à un baccalauréat en communications. Les étudiants doivent faire une demande aux deux établissements et répondre aux conditions d'admission du programme de communications créatives du Red River College et à celles du baccalauréat ès arts en communication. Les étudiants inscrits au programme conjoint peuvent suivre deux années d'études (60 crédits) à l'University of Winnipeg, suivies du programme de diplôme de deux ans (l'équivalent de 48 crédits universitaires) au Red River College. Les autres cours nécessaires à l'obtention du baccalauréat (12 crédits) peuvent être suivis à l'University of Winnipeg à temps partiel ou à plein temps. Les étudiants qui répondent à toutes les exigences reçoivent un diplôme d'études collégiales en communications créatives et un baccalauréat ès arts en communication.

6.10.5 Saskatchewan

Le Saskatchewan Council for Admissions and Transfer (SaskCAT) a été créé à l'automne 2004, et le guide SaskCAT en ligne, en janvier 2006. La base de données du guide permettait aux utilisateurs de chercher des crédits transférables d'un établissement de la Saskatchewan à un autre. Plus de 3 000 équivalences de cours d'établissements d'enseignement postsecondaire participants s'y trouvaient. Les établissements participants étaient : l'Apprenticeship and Trade Certification Commission, le Briercrest College, le Lakeland College, le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIASST), le Saskatchewan Indian Institute of Technologies (SIIT), l'University of Regina et l'University of Saskatchewan.

Le 31 mars 2010, SaskCAT a fermé ses portes, et l'on ne sait toujours pas si un organisme semblable sera créé pour promouvoir le transfert de crédits en Saskatchewan. En ce moment, on peut se procurer des renseignements sur les crédits par équivalence dans le guide de transfert en ligne de la Saskatchewan (www.spotq.ca). Ce site Internet permet aux utilisateurs de faire des recherches par établissement ou par établissement d'origine et d'accueil, en fonction des ententes sur les programmes.

Exemples

Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology

La First Nations University of Canada et l'University of Regina ont créé, en partenariat avec le Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology (SIASST), un programme conjoint menant à un baccalauréat en ressources et études environnementales qui commence par deux années d'études au campus Woodland du SIASST à Prince Albert. À la fin de ces deux années, les étudiants obtiennent un diplôme en droit des ressources et de l'environnement. Les étudiants poursuivent ensuite à la First Nations University of Canada/University of Regina pendant deux autres années et demie pour obtenir un baccalauréat en ressources et études environnementales.

Les étudiants qui obtiennent un diplôme en technologie des systèmes informatiques du SIASST peuvent transférer leur diplôme à un programme de baccalauréat en sciences de l'University of

Saskatchewan. Les diplômés du programme de technologie des systèmes informatiques du SIAST peuvent terminer leur programme de baccalauréat à l'université en deux ans.

6.10.6. Alberta

L'Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT) gère le guide des transferts en ligne de l'Alberta. Créé en 1974, l'ACAT est un organisme indépendant de 16 membres du système d'enseignement postsecondaire. Il fonctionne grâce au soutien du Ministry of Advanced Education and Technology. En ce moment, 36 établissements d'enseignement postsecondaire représentant les collèges, universités, collèges publics, instituts techniques et collèges privés conférant des baccalauréats en sont membres.

On compte en ce moment, en Alberta, quelque 29 259 ententes de transfert de cours et 813 ententes de transfert de programmes. Divers comités d'articulation ont été établis pour améliorer l'accès et la mobilité dans le système d'enseignement postsecondaire albertain.

Exemples

La Grant MacEwan University et le Grande Prairie Regional College

Ces deux établissements ont des ententes d'articulation avec l'Emily Carr University of Art + Design. Les deux ententes permettent aux étudiants en arts visuels de ces collèges de passer à un programme de baccalauréat à l'Emily Carr University of Art + Design.

Lethbridge College

Des ententes sont en vigueur entre le Lethbridge College, l'Athabasca University, l'University of Lethbridge, l'University of Alberta, l'University of Calgary et la Mount Royal University. Les ententes conclues entre le Lethbridge College et ces universités portent sur plus d'une vingtaine de programmes de diplôme, notamment en technologie de l'agriculture, où les titulaires d'un diplôme peuvent demander un transfert de crédits à un baccalauréat en sciences à l'Athabasca University, ou un transfert partiel à un programme de baccalauréat en arts ou en sciences de l'University of Lethbridge.

Les titulaires d'un diplôme en justice pénale peuvent obtenir jusqu'à 60 crédits pour l'obtention d'un baccalauréat en arts professionnels à l'Athabasca University, ou d'un baccalauréat ès arts en justice pénale à la Mount Royal University.

6.10.7 Colombie-Britannique

En 1989, la province a créé le British Columbia Council of Admissions & Transfer (BCCAT), dont le mandat consiste à faciliter les ententes relatives à l'admission, à l'articulation et aux ententes entre les établissements d'enseignement postsecondaire de Colombie-Britannique. Le BCCAT incite les établissements à :

élaborer des politiques relatives au transfert des crédits d'études postsecondaires, de manière à ce que des crédits accordés par un établissement puissent être appliqués à un autre programme dans un autre établissement;

étudier les problèmes relatifs à la capacité, à la demande et à la mobilité étudiante, et recommander des politiques et des pratiques liées au processus d'admission des étudiants qui entrent directement et de ceux qui entrent grâce à une entente de transfert.

Le système de transferts de la Colombie-Britannique comprend 25 établissements d'enseignement postsecondaire, y compris 11 universités, 11 collèges et 3 instituts. S'y ajoutent 10 établissements privés et deux établissements hors province (l'Athabasca University et le Yukon College). En date du 31 mars 2010, le guide de transfert de la Colombie-Britannique listait 69 460 ententes de transfert portant sur 10 633 cours, 49 193 ententes archivées et 899 ententes de transfert en bloc.

Exemples

North Island College

Le North Island College compte diverses ententes de transfert en bloc avec des collèges et universités. Les diplômés de programmes comme les sciences infirmières peuvent demander le transfert de 30 à 60 crédits vers un baccalauréat des arts ou un baccalauréat de formation générale à la Thompson Rivers University, ou un baccalauréat en sciences infirmières à l'University of Victoria.

Pour les titulaires d'un diplôme en gestion touristique, le North Island College a conclu des ententes leur permettant de poursuivre leurs études dans ce domaine, par exemple dans le cadre d'un baccalauréat ès arts ou d'un baccalauréat en commerce à la Capilano University, à la Royal Roads University, à l'University of Victoria, au Vancouver Community College, à la Vancouver Island University ou à l'University of Northern British Columbia. À la Capilano University, par exemple, on accorde 60 crédits en vue d'un baccalauréat en gestion touristique.

En février 2010, le North Island College a annoncé son partenariat avec l'Université Paris 13, pour offrir un programme menant à un double baccalauréat en administration des affaires. En choisissant ce programme, les étudiants du North Island College font trois de leurs quatre années d'études dans le cadre du baccalauréat en administration des affaires (BAA) au North Island College. Ils passent également deux semestres (en 3^e ou 4^e année) à Paris 13. À la fin de leurs études, les étudiants ont un BAA du North Island College ainsi qu'une licence en économie et gestion de l'université parisienne.

Vancouver Community College

Le Vancouver Community College offre plusieurs programmes dans le domaine de la dentisterie, notamment des diplômes en hygiène dentaire, en technologie dentaire et en denturologie et a une entente de transfert avec la Thompson Rivers University pour chaque programme. Jusqu'à 60 ou 90 crédits peuvent être transférés à un baccalauréat en formation générale ou en sciences de la santé à l'université.

College of New Caledonia

Divers programmes de diplôme au College of New Caledonia font l'objet d'une entente de transfert avec l'Okanagan College, la Royal Roads University, la Thompson Rivers University, l'University of Northern British Columbia, l'University of Victoria et la Capilano University. C'est en administration des affaires que l'on compte le plus grand nombre d'ententes. Les diplômés du College of New Caledonia en administration des affaires peuvent demander le transfert d'un

nombre variable de crédits à un programme de baccalauréat en commerce, en administration des affaires, en arts ou en formation générale.

6.10.8 Territoires du Nord-Ouest

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi et l'Aurora College, fournisseur principal de l'enseignement postsecondaire, s'affairent à accroître le nombre de partenariats et d'ententes de transfert de crédits avec d'autres instances afin d'arrimer les programmes du collège avec le plus grand nombre de programmes possibles. Il est membre de l'Alberta Council on Admission and Transfer (ACAT). Pour les programmes menant à un baccalauréat, le collège travaille directement avec des établissements autorisés à conférer des baccalauréats et a conclu un certain nombre d'ententes d'articulation avec des universités de l'Alberta et de Saskatchewan.

Les étudiants qui souhaitent transférer des crédits peuvent consulter le guide de transfert de l'Alberta, qui dresse la liste des ententes de transfert de cours et de programmes entre établissements d'enseignement postsecondaire de l'Alberta, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Voici quelques exemples de programmes collaboratifs offerts par l'Aurora College :

Le programme de travail social offre deux années d'études universitaires générales et en travail social, qui mènent à un diplôme en travail social (certificat en travail social de l'University of Regina). Les diplômés peuvent demander le transfert de ces deux années de crédits au baccalauréat en travail social de l'University of Regina.

L'Athabasca University offre des programmes qui se terminent à l'Aurora College, ce qui permet aux titulaires d'un diplôme en gestion de suivre tous ou presque tous les cours obligatoires pour l'obtention d'un baccalauréat en administration sans quitter le collège de Yellowknife.

6.10.9 Yukon

À l'instar des étudiants des Territoires du Nord-Ouest, les étudiants yukonnais qui aimeraient profiter d'un transfert de crédits sont invités à consulter le guide de transfert de la Colombie-Britannique, puisque le Yukon College est membre du BCATT. Des représentants du Yukon College assistent souvent à des rencontres de comités provinciaux d'articulation des études postsecondaires en Colombie-Britannique.

Le Yukon College a des ententes de transfert avec plusieurs universités et collèges de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Un programme du département d'administration des affaires repose par exemple sur une entente de transfert de crédits. Les titulaires d'un diplôme en commerce du Yukon College obtiennent jusqu'à deux années de crédits dans le cadre d'un baccalauréat en commerce de la Royal Roads University. Le Yukon College a également conclu des ententes avec la Thompson Rivers University et l'University of Northern British Columbia par rapport au baccalauréat en commerce. Il compte aussi d'autres ententes dans les domaines du développement de la petite enfance, de la gestion des ressources renouvelables, du tourisme et de la gestion.

6.10.10 Nunavut

Le Nunavut est en voie d'adopter une stratégie d'éducation des adultes qui contient des recommandations relatives à l'assurance de la qualité et au transfert de crédits. En tant que membre de l'Alberta Council on Admissions and Transfer (ACAT), le Nunavut Arctic College a conclu des ententes avec de nombreux établissements albertains, ainsi qu'avec l'Aurora College.

Le Nunavut Arctic College compte des ententes avec plusieurs universités de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse, selon lesquelles les deux premières années des programmes collégiaux peuvent être créditées par les universités. Les diplômés du programme de technologies vertes, par exemple, peuvent obtenir 60 crédits dans le cadre d'un baccalauréat en sciences à l'Athabasca University ou à l'University of Lethbridge. Des ententes sont aussi offertes aux diplômés du programme de services à la personne. Ces diplômés peuvent obtenir un crédit en bloc dans cinq demi-cours au choix et cinq demi-cours obligatoires en travail social, et jusqu'à 10 demi-cours généraux à l'University of Calgary. Les titulaires d'un diplôme en gestion peuvent être admis au baccalauréat en gestion de Lethbridge et se faire créditer l'équivalent de 24 cours.

Le Nunavut Arctic College offre aussi deux programmes de baccalauréat conjoints :

Le programme de formation à l'enseignement du Nunavut (NTEP) est offert en partenariat avec l'University of Regina. Il s'agit d'un programme offert sur le campus et axé sur la communauté qui prépare les Inuits à devenir titulaires de classe dans des écoles du Nunavut. La formation cible l'enseignement primaire, mais les étudiants peuvent aussi choisir d'enseigner au secondaire. Le programme est fortement axé sur la pratique, et la théorie vue en classe est appliquée en situation réelle par l'observation et l'enseignement. Les étudiants obtiennent : un certificat en éducation des Inuits et des Autochtones de l'University of Regina (60 crédits); un diplôme d'enseignement du Nunavut Arctic College (90 crédits) et un baccalauréat en éducation de l'University of Regina (120 crédits).

Le programme de sciences infirmières de l'Arctique, élaboré conjointement par le Nunavut Arctic College et la Dalhousie University, est un programme de quatre ans axé sur les sciences infirmières au Nunavut. C'est Dalhousie qui décerne le baccalauréat. Le programme prépare les diplômés à pratiquer leur métier comme débutants dans toutes sortes de milieux, notamment des hôpitaux, des établissements de soins de longue durée et des agences communautaires. Le programme met l'accent sur la sensibilisation à la culture inuite et sur le respect de cette culture, et prépare les futurs infirmiers et infirmières à jouer un rôle de leaders dans le système de soins de santé du Nunavut. Les diplômés du baccalauréat en sciences (sciences infirmières de l'Arctique) ont les connaissances, le jugement et les compétences nécessaires pour réussir l'Examen d'autorisation infirmière au Canada et obtenir l'autorisation d'exercer dans toute province ou tout territoire.

6.10.11 University of the Arctic - Canada

L'University of the Arctic (UArctic) est un réseau collaboratif d'universités, de collèges et d'autres organismes du monde qui travaillent à l'avancement de l'éducation supérieure et de la recherche dans le Nord. Les trois collèges des territoires, soit l'Aurora College, le Nunavut

Arctic College et le Yukon College, sont membres d'UArctic aux côtés d'autres collèges et universités du Canada.

En 2009, les trois collèges des territoires ont annoncé la création d'un partenariat pour faire pression sur le gouvernement pour la création d'une université dans le Nord, l'UArctic Canada. Cette démarche faisait suite au rapport Jago,¹⁶ publié par le gouvernement du Canada en 2008, qui a recommandé une stratégie pour favoriser le développement de programmes universitaires, la recherche universitaire et la création éventuelle d'une université virtuelle dans le Nord du Canada. En 2008, les directeurs généraux des trois collèges ont renouvelé leur protocole d'entente de 1999 et se sont engagés à mener les démarches pour la création de l'UArctic Canada.

Outre la commande du rapport Jago, le gouvernement du Canada a investi des sommes considérables dernièrement dans la recherche en Arctique, et la Station de recherche de l'Extrême Arctique nous permet d'en espérer davantage. Au cours des 20 dernières années, les collèges du Nord ont réalisé des investissements importants pour offrir des programmes de baccalauréat dans le Nord. Les collèges du Nord ont aussi appuyé la recherche nordique et en ont fait la promotion auprès des universités du Sud, par l'entremise des instituts de recherche des territoires.

6.11 Ententes et partenariats avec des entreprises et des organismes pour la reconnaissance de la formation et des cours suivis en milieu de travail

Les collèges ont aussi adopté des politiques visant à revoir et à évaluer les cours offerts par des entreprises et des organismes pour déterminer si la formation équivaut à l'apprentissage obligatoire dans les cours offerts par les collèges. Ces politiques, normes et pratiques sont une forme d'assurance de la qualité. Le Red River College, par exemple, a une politique sur l'évaluation des cours externes (*Assessment of External Courses from Non Post Secondary Institutions*). Les méthodes de la RAC sont souvent utilisées à cette fin, mais les acquis de l'étudiant potentiel ne sont pas toujours évalués. Il s'agit plutôt d'une méthode pour évaluer la formation ou les cours d'une entreprise ou d'un organisme et ainsi offrir un processus d'évaluation collectif, pour un grand nombre de clients. Entre autres exemples, mentionnons de la formation relative à un métier en particulier, en leadership ou en gestion des ressources humaines offerte par de grandes entreprises comme Boeing, la Baie d'Hudson ou la Great-West, compagnie d'assurance-vie. Le conseil sectoriel du tourisme est un excellent exemple de formation d'un conseil sectoriel acceptée pour la reconnaissance de crédits dans les programmes collégiaux, dans un cadre de travail sur les qualifications en tourisme.

6.12 Internationalisation des collèges canadiens

Les collèges accordent de plus en plus d'importance à l'internationalisation. En 2009, l'ACCC, en collaboration avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a réalisé une enquête sur l'éducation internationale et la mobilité des étudiants des collèges du Canada. Selon cette enquête, plus de 60 pour cent des collèges participent à des activités d'internationalisation dans leurs murs, et de 70 à 80 pour cent des établissements avaient l'intention de favoriser davantage la mobilité internationale des étudiants du Canada dans les années à venir.

¹⁶ Jago, C. J., (février 28, 2008) *Government of Canada Approach Toward a Sustainable University of the Arctic (Canada)*.

L'activité d'internationalisation la plus courante dans les collèges canadiens est la mobilité des étudiants, puisqu'elle implique des étudiants canadiens et étrangers. L'enquête de l'ACCC révèle en outre que 80 pour cent des collèges sondés offraient aux étudiants canadiens la possibilité d'étudier à l'extérieur du pays, et les trois quarts des collèges ont dit qu'ils recrutaient des étudiants étrangers.

L'enquête de l'ACCC a porté sur divers aspects de la mobilité étudiante, y compris les échanges et les stages de formation et de travail à l'étranger, pour l'obtention de crédits ou non. Il peut s'agir de stages de travail, de stages coopératifs et de programmes de formation dans des établissements partenaires, ou de formation linguistique. Quelque 70 pour cent des répondants ont mentionné qu'ils avaient des protocoles d'entente avec des établissements de l'étranger. Toutefois, un pour cent seulement des étudiants à temps plein de niveau collégial du Canada avaient pris part à une expérience d'apprentissage à l'étranger, créditée ou non. À ce chapitre, le Canada tire de l'arrière par rapport à d'autres pays de l'OCDE, qui signalent des pourcentages de trois à huit pour cent.

6.13 Éducation à distance et apprentissage en ligne

L'apprentissage en ligne (aussi appelée « éducation à distance », « enseignement à distance » ou « télé-éducation », entre autres désignations) est une autre façon de poursuivre des études postsecondaires. Dans bien des cas, l'apprentissage en ligne est même la seule option qui s'offre, par exemple aux personnes des régions éloignées du Canada. Ce type de formation à distance se fait par Internet et au moyen de logiciels audio et de vidéoconférence, du courriel et d'autres technologies qui permettent les discussions interactives entre étudiants et enseignants. Des réseaux d'apprentissage en ligne sont bien implantés au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Ils constituent une alternative intéressante aux études postsecondaires conventionnelles pour bien des gens au Canada.

Alberta North

Le partenariat *Northern Alberta Post-secondary Institutions Society (Alberta-North)*, établi en 1994, vise à accroître et améliorer l'accès à l'éducation et la formation pour les apprenants des collectivités du nord de l'Alberta. Les partenaires ont mis en commun leurs ressources et ont créé un réseau de services d'éducation. Plus de 87 points d'accès communautaires (Community Access Points) offrent des programmes de formation à distance et des facilitateurs offrent des services d'appui à l'apprentissage. Le réseau offre ses services à des apprenants sur 60 pour cent du territoire de la province, représentant neuf pour cent de la population totale et 51 pour cent de la population autochtone.

Les membres de l'*Alberta-North* sont : Athabasca University, Grande Prairie Regional College, Keyano College, NorQuest College, Northern Lakes College, Portage College, et Aurora College aux Territoires du Nord-Ouest.

Cégep@distance

Le Cégep@distance fait partie du réseau collégial au Québec et offre des programmes reconnus au même titre que ceux offerts par les 48 cégeps de la province, et mènent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales

(AEC). Le matériel pédagogique est offert en version papier ou en version plurimédia, soit par la poste ou par Internet. Tous les cours se terminent par un examen final passé sous surveillance dans un établissement collégial. Chaque année, environ 18 000 personnes s'inscrivent à l'un ou l'autre de nos 280 cours, pour un total de près de 27 000 inscriptions cours.

D'abord connu sous le nom de Centre collégial de formation à distance, le Cégep@distance a été fondé en 1991 à la suite d'une entente entre le ministère de l'Éducation du Québec et le Collège de Rosemont. En 2002, il a adopté sa nouvelle appellation et a réaffirmé sa mission :

rendre accessible, par la voie de la formation à distance, une formation de niveau collégial de qualité ;
concevoir et développer le matériel requis en formation à distance pour l'enseignement, l'encadrement et l'évaluation des apprentissages ;
réaliser des projets expérimentaux permettant l'intégration des TIC dans ses activités ;
favoriser le partenariat avec les collègues, notamment en faisant appel à des enseignantes et à des enseignants pour le développement des cours et le tutorat.¹⁷

Contact Nord

Le programme Contact Nord, dont les bureaux administratifs sont situés à Sudbury et à Thunder Bay, offre des possibilités de formation et d'éducation depuis 25 ans. Contact Nord est le plus grand réseau de formation et d'éducation à distance au monde. Il est devenu un important partenaire des collèges du Nord de l'Ontario en offrant des cours et des programmes dans la partie Nord de la province. Il donne accès aux études à des milliers de résidents du Nord ontarien, et s'avère parfois la seule option d'acquérir de l'éducation ou de la formation sans devoir déménager.

Contact Nord donne accès à l'éducation et à la formation par un réseau de 94 centres d'accès répartis dans le Nord de l'Ontario. Le lien entre les étudiants et les enseignants des collèges et universités (principalement des établissements du Nord ontarien) s'établit par ordinateur, qui permet l'affichage d'images et l'interaction audio ou à l'écran entre étudiants et enseignants. En ce moment, six collèges et sept universités travaillent avec Contact Nord, dont les collèges Cambrian, Canadore, Boréal, Confederation, Northern et Sault. Trente-trois programmes menant à des certificats, diplômes et baccalauréats sont offerts pour l'année scolaire 2010-2011.

eCampus Alberta

eCampus Alberta est un consortium de 15 établissements d'enseignement postsecondaire de la province qui a été fondé en 2002. Il permet aux étudiants de suivre des cours en ligne de haut niveau reconnus par la province et de faire leur choix parmi plus de 50 programmes, des certificats, diplômes, diplômes d'études appliquées et plus de 400 cours.

L'apprentissage en ligne, à eCampus Alberta, est une nouvelle forme de formation à distance dont la popularité augmente constamment en Alberta. eCampus Alberta permet aussi à des étudiants étrangers de s'inscrire à des cours. Étudiants et enseignants ont accès en tout temps et en direct à du soutien technique. Certains collèges et instituts techniques d'eCampus Alberta

¹⁷ <http://www.cegepadistance.ca/apropos/enbref.asp>

offrent aussi des cours d'éducation permanente non crédités, ainsi que des programmes et des cours en ligne de rattrapage pour adultes.

Les établissements suivants sont membres d'eCampus : Bow Valley College, Grant MacEwan University, Keyano College, Lakeland College, Lethbridge College, Medicine Hat College, Mount Royal University, Northern Alberta Institute of Technology, NorQuest College, Northern Lakes College, Olds College, Portage College, Red Deer College et SAIT Polytechnic.

BCcampus

BCcampus est un projet collaboratif d'apprentissage en ligne créé dans le but d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire publics de la Colombie-Britannique à répondre aux besoins d'apprentissage en ligne de leurs étudiants.

BCcampus dessert l'ensemble du système d'enseignement postsecondaire public de la Colombie-Britannique, y compris les étudiants, les enseignants et les établissements, en ciblant, acquérant, développant et mettant en place des technologies et des services qui améliorent l'apprentissage en ligne. Il peut s'agir d'une formation adaptée à l'apprentissage de certains métiers (E-PPRENTICE) ou de l'amélioration de services aux étudiants déjà offerts, par exemple une nouvelle application de services en ligne.

BCcampus gère également un fonds pour le développement de programmes en ligne, étudie et crée des services partagés, facilite la diffusion de pratiques exemplaires, offre du perfectionnement professionnel et de la formation, et gère un répertoire de ressources et d'outils en ligne pour les éducateurs. BCcampus offre des services et son leadership pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire de la Colombie-Britannique à atteindre leurs objectifs d'apprentissage en ligne de la façon suivante :

- en réseautant les établissements d'enseignement postsecondaire publics de la Colombie-Britannique pour leur permettre d'échanger en temps réel de l'information sur les étudiants;
- en offrant un accès en ligne unique aux services aux étudiants, ainsi que des liens vers des ressources d'apprentissage en ligne et de l'information à ce sujet, fournies par des partenaires de l'enseignement postsecondaire;
- en étudiant et en mettant en place des services et des outils communs pour tirer le meilleur des connaissances et des investissements des établissements postsecondaires partenaires;
- en soutenant les enseignants par divers moyens : communautés de praticiens en ligne, outils et ressources réutilisables, perfectionnement professionnel, formation technique, création de programmes en ligne et financement pour la recherche appliquée.

BCcampus a conclu des partenariats avec 25 établissements d'enseignement postsecondaire publics de la Colombie-Britannique, dont les suivants : British Columbia Institute of Technology, Camosun College, College of New Caledonia, College of the Rockies, Langara College, Nicola Valley Institute of Technology, North Island College, Northern Lights College, Northwest Community College, Okanagan College, Selkirk College, Vancouver Community College, ainsi qu'avec 11 universités.

7. Organismes provinciaux et régionaux responsables des normes de qualité de l'enseignement postsecondaire

Certains gouvernements provinciaux ont créé des organismes indépendants ayant pour mandat d'accroître la qualité de l'enseignement postsecondaire et l'efficacité des systèmes d'éducation postsecondaire, et aussi d'améliorer les transferts et l'articulation des programmes. Cette section décrit les principaux rôles et activités de six de ces organismes provinciaux et régionaux.

7.1 Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

Établie en 1974, la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) est un organisme du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Elle a pour fonction d'aider les établissements d'enseignement et les gouvernements à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.

Son mandat est le suivant :

Prendre des mesures pour s'assurer que les programmes d'études sont d'une durée optimale et de la meilleure qualité.

Privilégier l'évaluation et la reconnaissance des acquis et le transfert des crédits dans le but d'appliquer le principe qui veut qu'il ne soit pas nécessaire de refaire ce qui est acquis pour obtenir des crédits.

Assurer une transition harmonieuse entre les études et le travail.

Promouvoir un accès équitable et adéquat à des possibilités d'apprentissage, notamment en offrant ces possibilités à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants.

Prendre les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

La CESPM a pour principales tâches de veiller à l'assurance de la qualité, de recueillir des renseignements et des données, de réaliser des actions concertées, d'offrir des programmes régionaux et de fournir à une ou plusieurs provinces, ou à un ou plusieurs établissements, les services particuliers sur lesquels les ministres se sont entendus. À l'heure actuelle, 18 établissements postsecondaires relèvent de la compétence de la CESPM, dont 16 sont des universités subventionnées par l'État. Trois de celles-ci (soit la Cape Breton University, la Nova Scotia Agricultural College et l'Université Sainte-Anne) offrent également des programmes menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou technique, en plus de programmes menant à un baccalauréat universitaire. Les deux autres établissements (le Holland College de l'Île-du-Prince-Édouard et le Collège de technologie forestière des Maritimes au Nouveau-Brunswick) offrent surtout des programmes de niveau collégial.

7.2 Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) du Québec est responsable d'attester de la qualité des programmes et des pratiques d'évaluation dans les collèges. La CEEC est un organisme gouvernemental autonome dont le mandat est d'évaluer la qualité de la

mise en œuvre des programmes d'études des cégeps, et leurs politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et leur application.¹⁸

La CEEC utilise le modèle d'évaluation retenu par la plupart des agences qui évaluent des programmes dans le domaine de l'enseignement supérieur au Canada, aux États-Unis et en Europe. Ce modèle est fondé sur l'autoévaluation et permet d'associer directement le collège et ses professeurs à l'évaluation. L'autoévaluation les amène à examiner en profondeur un programme, à porter leur propre jugement sur ses forces et ses faiblesses et à rechercher les améliorations possibles. Elle donne également au collège l'occasion de décrire son fonctionnement et son contexte propres, ce qui permet ensuite à la CEEC de développer son jugement sur une situation réelle.

7.3 Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

Le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) est un organisme autonome financé par le gouvernement de l'Ontario par l'entremise du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Sous la direction du gouvernement de l'Ontario, le COQES a pour mandat de diriger les efforts visant à créer un cadre de qualité pour le secteur de l'enseignement postsecondaire, de surveiller l'accessibilité et de faire rapport à ce propos au gouvernement et aux Ontariens, d'encourager les transferts entre établissements et de fournir des conseils sur la planification du système et sur sa compétitivité par rapport aux systèmes d'autres provinces.

7.4 Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO)

Le SAQCO a été établi afin de mettre en œuvre des mécanismes efficaces permettant de s'assurer que les programmes de niveau collégial offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAATO) sont de qualité et satisfont aux normes en matière de cohérence.

Le SAQCO œuvre au sein de la structure administrative de Collèges Ontario, mais est dirigé par un conseil de gestion distinct qui fonctionne de façon indépendante par rapport au gouvernement, aux collèges et au ministère de la Formation, des Collèges et des Universités. Le conseil de gestion élabore des politiques et supervise la mise en œuvre des processus qui relèvent de son mandat.¹⁹

7.5 Campus Alberta Quality Council

Le Campus Alberta Quality Council (CAQC) est un organisme autonome d'assurance de la qualité qui fait des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Technologie sur les demandes soumises par des établissements postsecondaires albertains souhaitant offrir de nouveaux programmes menant à un baccalauréat en vertu des dispositions de la Post-secondary Learning Act (2003) et du Programs of Study Regulation (91/2009).²⁰ À

¹⁸ <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/mandat.htm>

¹⁹ <http://www.ocqas.org/index-fr.html>

²⁰ <http://www.caqc.gov.ab.ca/>

l'exception des programmes en théologie, tous les programmes menant à un baccalauréat offerts en Alberta, y compris ceux proposés par des établissements non résidants, doivent être approuvés par le ministre. Le CAQC réalise également des évaluations périodiques de programmes menant à un baccalauréat déjà approuvés afin de s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité.

Il s'est engagé à assurer la reconnaissance au Canada et à l'étranger des diplômes décernés en l'Alberta, et travaille en étroite collaboration avec d'autres provinces à la réalisation d'initiatives pancanadiennes d'assurance de la qualité. L'une des initiatives du CAQC a donné lieu à la publication, par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], de la Déclaration ministérielle sur l'assurance de la qualité des programmes d'enseignement menant à des baccalauréats au Canada qui a reçu l'approbation de l'ensemble des provinces et territoires. Les mécanismes et les normes d'évaluation du CAQC sont conformes à ceux qui sont préconisés dans la Déclaration. De plus, le CAQC a adopté le Cadre canadien de reconnaissance des qualifications correspondant à un baccalauréat qui est proposé dans la Déclaration pour l'évaluation du niveau des programmes de baccalauréat qui lui sont soumis.

7.6 Conseil de l'enseignement postsecondaire (Manitoba)

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire est un organisme provincial qui travaille à promouvoir l'excellence et la collaboration dans le secteur de l'enseignement postsecondaire afin de répondre aux besoins variés de la population manitobaine en matière d'éducation. Créé par l'adoption d'une loi à l'Assemblée législative du Manitoba en novembre 1996, le Conseil a amorcé ses activités en avril 1997, investi des responsabilités suivantes :

Assurer la coordination et l'intégration des services d'enseignement postsecondaire.

Examiner et approuver les programmes des universités et des collèges.

Établir des politiques.

Encourager la gestion responsable des finances et la reddition de comptes au sein du système d'enseignement postsecondaire.

Une des principales responsabilités du Conseil est d'allouer des fonds aux sept établissements postsecondaires publics de la province, y compris le Red River College, l'Assiniboine Community College et le Collège universitaire du Nord.²¹

7.7 British Columbia Education Quality Assurance (EQA)

La désignation EQA de la Colombie-Britannique est la seule marque provinciale au Canada qui garantit la qualité de l'enseignement postsecondaire. Il s'agit d'un sceau standard susceptible d'être reconnu dans d'autres pays comme le symbole d'un enseignement de qualité et d'une garantie de protection du consommateur.²²

²¹ <http://www.copse.mb.ca/>

²² <http://bceqa.ca/about>

La désignation de nature volontaire EQA vise à identifier et à promouvoir les établissements postsecondaires publics et privés dont l'enseignement respecte ou dépasse les normes d'assurance de la qualité approuvées par le gouvernement et qui ont mis en place des mécanismes de protection du consommateur.

Le système postsecondaire de la province est diversifié. Il comprend plusieurs mécanismes d'assurance de la qualité visant différents types d'établissement. La désignation EQA permet d'avoir une norme unique et d'éliminer la confusion qui peut exister pour aider les étudiants à repérer les établissements provinciaux que le gouvernement provincial reconnaît comme ayant satisfait aux normes d'assurance de la qualité.

C'est le British Columbia Council for International Education qui administre le programme EQA, conformément à la politique ministérielle. Cet organisme veille également à la gestion et à la promotion de la marque EQA auprès des étudiants étrangers intéressés à faire des études en Colombie-Britannique.

8. Mécanismes internationaux pour assurer la transférabilité

Pour examiner les options visant le développement d'une approche pancanadienne en matière de mobilité et de transfert, il est important de connaître les approches et mécanismes qui sont utilisés au niveau international pour assurer la transférabilité. Nous amorcerons cette section par une description de ce qui se fait aux États-Unis et en Australie en matière de transferts et d'articulation des programmes. Puis, nous ferons un survol des trois mécanismes utilisés en Europe pour assurer la transférabilité, soit le **processus de Bologne** qui vise à structurer et à harmoniser les programmes d'études supérieures (baccalauréat, maîtrise et doctorat) afin qu'ils respectent les normes internationales, le **processus de Copenhague** qui a pour but d'améliorer la collaboration en Europe au chapitre de la formation professionnelle et la **stratégie de Lisbonne** qui fixe des objectifs européens en matière d'éducation en mettant l'accent sur le besoin des systèmes de faciliter la mobilité et la reconnaissance des compétences, des connaissances et des titres. Nous examinerons aussi les implications de la situation aux États-Unis et en Europe afin d'y repérer des éléments clés susceptibles d'améliorer les possibilités de transferts et de mobilité pour les citoyens canadiens.

8.1 Mécanisme de transfert et d'articulation utilisés aux États-Unis

Le système d'éducation américain est complexe. On y observe notamment qu'une proportion élevée d'étudiants décide d'utiliser la voie des collèges communautaires pour accéder à l'université. Il peut donc être utile d'examiner comment on effectue dans ce pays les transferts et l'articulation des programmes.

En 2009, le président Obama a déclaré que les collèges communautaires seraient un élément crucial de son projet de faire des États-Unis le pays avec la proportion la plus élevée de personnes ayant un niveau d'études collégiales au monde. Un projet récent du président Obama, l'American Graduation Initiative, souligne le fait que les collèges communautaires sont le principal point d'entrée au système d'enseignement postsecondaire pour des millions de personnes issues de groupes traditionnellement sous-représentés. Pour que les étudiants de collège communautaire qui souhaitent obtenir un baccalauréat puissent réaliser leur objectif, il

est primordial que la transition de leur programme d'études collégial de deux ans à un programme universitaire de quatre ans s'opère de façon efficace.

La Commission d'éducation des États-Unis rapporte que plus de la moitié des étudiants du pays qui font des études postsecondaires sont inscrits dans un collège communautaire²³. Le Tableau 8 indique le nombre de collèges communautaires qui existent aux États-Unis et le profil des inscriptions en 2009.

Tableau 8

Profil des collèges communautaires américains

Nombre et type de collèges	2009
Total	1 177
Publics	988
Indépendants	158
Tribaux	31
Effectifs	
Total	11,7 millions
Étudiants inscrits à des cours avec crédits	6,7 millions
Étudiants inscrits à cours sans crédit	5 millions
Étudiants inscrits à temps plein	40 %
Étudiants inscrits à temps partiel	60 %
Source : American Association of Community Colleges	

Pour obtenir un baccalauréat, les étudiants doivent souvent passer par un collège communautaire et demander un transfert pour accéder à une université. Grâce à la mise en œuvre de l'American Graduation Initiative du président Obama, on accorde désormais une attention accrue aux États-Unis au processus de transfert et d'articulation.

En effet, les transferts sont devenus une question d'intérêt national. L'American Council on Education vient de publier à ce propos un important énoncé de politique, *Setting the National Agenda: Academic Achievement and Transfer*, dans lequel il argue que les étudiants de collège communautaire qui satisfont aux exigences devraient pouvoir transférer facilement dans un collège d'études supérieures (Upper Division) ou dans une université. L'admission des étudiants de collège communautaire aux collèges d'études supérieures et aux universités est essentielle pour atteindre l'objectif de l'égalité d'accès en éducation.

Or, de nombreux États n'ont toujours pas d'accords légiférés sur les transferts. Certains, comme la Floride et l'État de Washington, ont des programmes qui stipulent que les établissements conférant des grades d'associé ou de bachelier sont des partenaires égaux pour ce qui touche la fourniture des deux premières années des programmes menant à un grade. Le Tableau 9 offre une vue d'ensemble des politiques d'État en matière de transfert et indique le nombre d'États qui ont une telle politique. On trouvera à l'Annexe 7 une vue plus détaillée de la situation dans l'ensemble des cinquante États américains.

²³ Education Commission of the United States. *State Notes: Transfer and Articulation Policies*, février 2001.

Tableau 9

Politique des États américains sur le transfert d'un collège communautaire (programme de 2 ans) à un collège d'études supérieur ou à une université (programme de 4 ans)

Catégorie	Définition	Nombre d'États
Lois	Certains États ont intégré des directives sur les transferts et l'articulation dans leur réglementation par l'adoption de projets de loi ou de résolutions.	30
Accords de coopération	Dans les États où il n'y a pas de politique d'État officielle sur les transferts et l'articulation des programmes, des accords de coopération ponctuels ont été conclus avec les établissements d'enseignement supérieur. Généralement, il s'agit d'accords département à département ou d'établissement à établissement visant un cours particulier.	40
Rapport sur les données de transfert	Pour que les États puissent faire le suivi des progrès et du succès des programmes d'articulation, les commissions et les départements de l'enseignement supérieur doivent recueillir des données sur les transferts et en faire rapport.	33
Stimulants et récompenses	Afin d'encourager les transferts entre collèges communautaires et les universités (programmes de 4 ans), certains États offrent des stimulants aux étudiants (assistance financière, transferts garantis des crédits et admission prioritaire).	18
Guide sur les accords d'articulation	Il est important pour les étudiants qui souhaitent demander un transfert de comprendre toutes les exigences liées à une telle démarche. Les guides sur les accords d'articulation en vigueur dans leur État leur expliquent ces exigences et leur offrent des renseignements sur le processus.	26
Tronc commun	L'adoption d'un tronc commun de cours permet d'uniformiser le processus d'articulation en éliminant la confusion qui survient quand des établissements exigent des étudiants qu'ils suivent des cours communs dissemblables pour l'obtention du diplôme.	23
Système commun de numérotation des cours	Un système commun de numérotation des cours permet à l'étudiant inscrit dans un collège communautaire de savoir qu'il suit les bons cours pour satisfaire aux exigences de son programme d'études. Quand les numéros de cours utilisés dans les collèges communautaires et les universités (programmes de 4 ans) sont les mêmes, cela réduit grandement la possibilité de suivre un cours dont les crédits sont non transférables.	8
Education Commission of the United States. <i>State Notes – Transfer and Articulation</i>		

8.1.1 Systèmes de transfert et d'articulation utilisés dans certains États

Nous décrivons ci-dessous, à titre d'exemple, les systèmes de transfert et d'articulation qui existent en Alabama, en Californie, en Floride, en Virginie et dans l'État de Washington.

Alabama

L'Alabama est reconnu dans l'ensemble des États-Unis comme un chef de file de l'articulation des cours offerts par différents établissements. L'Articulation and General Studies Committee (AGSC) a été créé en mars 1994 avec pour mandat de simplifier le transfert des crédits de cours entre les établissements d'études supérieures publics. À cette fin, l'AGSC a élaboré et

mis en œuvre un programme d'articulation et d'études générales qui facilite le transfert des acquis entre l'ensemble des collèges et des universités publics de l'État.

Aujourd'hui, l'AGSC continue d'agir à titre de comité de contrôle qui veille à la supervision et au maintien des programmes d'articulation. Il traite également les appels des décisions rendues sur les demandes de transfert de crédits faites par des étudiants dans le cadre du programme d'articulation.

L'AGSC travaille également avec le Statewide Transfer Articulation Reporting System (STARS), une base de données sur le Web qui permet aux étudiants, aux conseillers, aux membres du corps professoral et aux administrateurs d'obtenir les renseignements les plus récents du département de l'Éducation de l'Alabama.

L'étudiant qui envisage de poursuivre ses études dans un autre établissement peut se connecter au système STARS pour obtenir un guide sur les transferts dans son champ d'études principal qui lui expliquera les exigences du programme en matière de cours préalables. S'il suit les instructions du guide, l'étudiant devrait recevoir des crédits dans le cadre de son transfert à l'établissement destinataire.

Le système STARS offre des guides approuvés par le département de l'Éducation aux étudiants de l'Alabama envisageant de demander un transfert depuis 1988. À ce jour, quelque 625 000 guides ont été consultés ou imprimés à partir de son site Web sur l'articulation des programmes. En raison de la collaboration entre l'AGSC et le programme STARS, les étudiants de l'Alabama n'ont plus à surmonter les obstacles auxquels ils faisaient face auparavant pour transférer d'un établissement d'enseignement supérieur public à un autre. De plus, les pertes de crédits de cours qui résultaient de tels transferts ont été réduites de façon radicale.

Californie

La Californie a adopté en 1960 le Master Plan for Higher Education (Plan directeur de l'enseignement supérieur). L'État est un chef de file au chapitre de l'adoption de politiques et de programmes d'éducation progressistes en raison de son engagement au libre accès à la souplesse du système d'enseignement. Grâce au Plan directeur, la Californie a su transformer un assortiment désuni d'universités et de collèges concurrents en un système cohérent. Elle a créé son système en attribuant à chaque segment du réseau d'enseignement supérieur – l'University of California (UC), la California State University (CSU) et les collèges communautaires de la Californie (CCC) – une mission distincte et un bassin d'étudiants, tout en maintenant le principe de l'universalité de l'accès et du libre choix.

Le Plan directeur de la Californie comporte quatre volets :

1. Différenciation des fonctions
2. Gouvernance structurelle
3. Bassin d'étudiants admissibles
4. Politique en matière des transferts.

En Californie, la différenciation des instances qui délivrent des diplômes est prévue par la réglementation de l'État, et ce, afin de promouvoir une répartition efficace des ressources en minimisant les chevauchements entre les différents segments (l'UC, la CSU et les CCC). Le système californien s'appuie sur un modèle de gouvernance segmenté. Autrement dit, chaque type d'établissement comme, par exemple, les universités de recherche, les collèges d'État et les collèges communautaires est régi par un conseil différent. Le Plan directeur précise

également le principe établi qui s'applique pour déterminer l'admission aux établissements à programme de quatre ans, à savoir que les résidents qui se classent dans le huitième ou le tiers supérieur des finissants d'école secondaire de l'État et qui soumettent leur demande d'admission dans le délai prévu seront assurés d'avoir une place dans le réseau de l'UC ou de la CSU. Le libre accès est également offert aux établissements d'enseignement supérieur offrant le programme de deux ans.

Le Plan directeur fait aussi des transferts un aspect essentiel de l'engagement de la Californie à l'accès pour tous. Il prévoit notamment que les étudiants de collège communautaire admissibles à un transfert auront droit à une place dans un établissement de « division supérieure » du réseau de la UC ou de la CSU, et auront la priorité sur les étudiants de première année pour ce qui touche l'admission.

La Californie a fixé des exigences communes uniquement pour le transfert des crédits acquis dans des cours de formation générale. Cela permet aux établissements offrant des programmes de quatre ans et les collèges à programmes de deux ans d'élaborer et de conclure des accords d'articulation au cas par cas.

Les exigences qui régissent les transferts d'étudiants sont un obstacle de longue date, car elles varient grandement d'un campus à l'autre. Selon les estimations de la California State University à Sacramento, moins du quart des étudiants de collège communautaire qui souhaitent poursuivre leurs études réussissent à obtenir un transfert ou un grade d'associé.

À l'heure actuelle, les législateurs californiens s'apprêtent à apporter des changements importants au processus de transfert des étudiants de collège communautaire. Ces changements permettraient notamment d'uniformiser les exigences à satisfaire pour faire le saut d'un collège communautaire (programme de deux ans) à l'un des campus de la California State University. En vertu du projet de loi, les collèges communautaires offriraient un grade d'associé restructuré dès l'automne 2011. Les étudiants qui l'obtiendraient seraient admis à un campus de la California State University où ils pourraient recevoir le baccalauréat en effectuant l'équivalent de 60 crédits ou moins de cours. Le projet de loi s'inspire de programmes en vigueur au Texas et en Floride, et reflète l'émergence d'un mouvement national aux États-Unis qui prône la normalisation des mécanismes de transfert afin d'accroître la proportion d'étudiants du collégial (programme de deux ans) qui poursuivent leurs études et achèvent un programme de quatre ans menant à un baccalauréat.

Floride

La Floride possède un accord d'articulation qui précise que les titulaires d'un diplôme d'associé en arts obtenu dans un collège communautaire approuvé par l'État doivent être admis en troisième année dans n'importe laquelle des universités d'État, dans la mesure où celle-ci dispose d'une place, d'un financement et d'un programme d'études répondant aux besoins de cette personne.

La Floride a créé un système sans accroc qui facilite le transfert efficace d'étudiants au sein des établissements postsecondaires publics et de l'un à l'autre. Son système postsecondaire est constitué de 11 universités d'État, de 28 collèges communautaires et 40 centres de formation professionnelle.

L'évolution du système d'articulation des programmes en Floride a progressé rapidement durant les années 1960 et 1970 en raison de l'expansion rapide des universités et des collèges communautaires. Un accord d'articulation à l'échelle de l'État a été conclu en 1971. C'est le plus complet du genre aux États-Unis. Les points cruciaux de cet accord sont les suivants :

- désignation du diplôme d'associé en arts comme le diplôme donnant droit au transfert ;
- transfert garanti des crédits acquis dans le bloc de formation générale (ce point vient revalider une politique adoptée en 1959) ;
- adoption par les collèges d'un relevé de notes commun ;
- articulation des études de recherche ;
- élaboration d'un calendrier collégial et universitaire commun ;
- création d'un comité de coordination de l'articulation des programmes.

L'accord garantit aux étudiants des collèges communautaires de la Floride qui obtiennent le diplôme d'associé en arts les droits suivants :

- admission à l'une des 11 universités d'État (sauf si l'accès au programme désiré est restreint) ;
- acceptation par l'université d'État à un programme d'au moins 60 heures-semester ;
- respect par l'université des conditions et politiques qui figuraient dans son catalogue au moment de l'entrée au collège communautaire, à la condition que l'étudiant poursuive ses études collégiales de façon continue ;
- transferts des crédits acquis dans des cours considérés comme étant équivalents en vertu du système de numérotation de cours utilisé dans l'ensemble de l'État ;
- acceptation des crédits obtenus dans des programmes accélérés (par ex., les programmes à double inscription, le CLEP, le programme de baccalauréat international et l'Advanced International Certificate of Education).

Virginie – Politique de l'État sur les transferts

L'État de Virginie a un système qui offre aux étudiants un accès facile à des études collégiales et leur permet de choisir parmi un grand nombre d'établissements à programmes de deux ans ou de quatre ans.

Bon nombre d'étudiants commencent leurs études postsecondaires dans un collège communautaire puis transfèrent dans un collège de niveau supérieur ou dans une université afin de réaliser leurs objectifs éducatifs. Ils ont besoin d'un accès équitable à un programme de baccalauréat de quatre ans et à la reconnaissance, pour satisfaire aux exigences de ce programme, d'un nombre raisonnable de crédits pour les cours et le programme d'études suivis au collège communautaire. Les transferts dans un autre établissement doivent se faire d'une façon aisée et ordonnée.

La politique de la Virginie sur les transferts vise à accroître la collaboration et la cohérence entre les établissements d'enseignement supérieur, et ce, en vue d'assurer un meilleur transfert pour les étudiants. Le processus doit donc se faire sans accroc et engager la participation du plus grand nombre possible de collèges communautaires et d'établissements de niveau supérieur. De façon idéale, les étudiants devraient avoir le sentiment de poursuivre leurs études dans un système d'éducation public continu et intégré, et non de progresser au travers d'un système constitué d'une série d'étapes et de paliers distincts.

La politique de la Virginie sur les transferts s'appuie sur les prémisses suivantes :

Tous les étudiants de l'État qui en sont capables devraient avoir accès à tous les niveaux de l'enseignement supérieur.

L'autonomie et la diversité des collèges et universités de la Virginie sont des qualités précieuses qu'il faut garantir.

Chaque établissement d'enseignement supérieur devrait s'engager de façon concrète à admettre des étudiants de collège communautaire.

Les étudiants issus d'un transfert et les étudiants autochtones devraient avoir l'assurance de recevoir un traitement équitable des collèges de niveau supérieur et des universités.

Les étudiants devraient être encouragés à progresser aussi loin qu'ils le peuvent dans leurs études.

Les étudiants ne devraient pas avoir à reprendre des cours déjà réussis au collège communautaire.

Il faut adopter une politique de transfert cohérente à l'échelle de l'État qui encourage une collaboration soutenue et durable.

En vertu d'ententes à l'échelle du système, les étudiants qui obtiennent un diplôme d'associé de l'un des 23 collèges communautaires en ayant maintenu une moyenne pondérée cumulative minimale sont assurés de leur admission dans l'un des 20 collèges de niveau supérieur ou universités.

État de Washington

En 2009²⁴, le Washington Board of Higher Education rapportait que le nombre d'étudiants ayant transféré avec succès d'un collège à programme de deux ans à un collège à programme de quatre ans n'avait cessé de s'accroître au cours des 17 années précédentes. Ainsi, en 2006-2007, on dénombrait quelque 15 000 transferts dans un autre établissement.

Chaque année, 40 pour cent des personnes qui obtiennent le baccalauréat sont des étudiants ayant transféré d'un établissement à programme de deux ans à un autre à programme de quatre ans. Par ailleurs, plus de 70 pour cent des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires dans l'État de Washington les ont amorcées dans un établissement à programme de deux ans.

En vertu d'accords de transfert, les collèges reconnaissent les cours effectués dans un autre établissement collégial. Ces cours ont généralement pour fonction de permettre à l'étudiant d'obtenir le baccalauréat.

Le système des collèges communautaires et techniques de l'État de Washington offre des cours, ainsi que des programmes menant à un grade, qui permettent à l'étudiant de poursuivre ses études dans des établissements, publics ou privés, de niveau supérieur. Au fil des ans, les accords de transfert conclus par les établissements de l'État ont évolué et englobent désormais une variété d'ententes sur l'articulation de programmes et de diplômes. En 2009, les collèges techniques ont également été autorisés à offrir, dans des disciplines choisies, des diplômes donnant droit à un transfert en vue de l'obtention du baccalauréat.

²⁴ Washington Higher Education Coordinating Board. *Transfer and Articulation in Higher Education*, février 2009.

Les étudiants de l'État qui veulent effectuer un transfert ont le choix entre divers cheminements. Par exemple, ils peuvent :

- entreprendre des études pour obtenir le Direct Transfer Agreement Associate Degree (DTA) un diplôme d'associé qui permet de satisfaire aux exigences préuniversitaires en matière de formation générale;
- entreprendre des études pour obtenir l'Associate in Science Transfer Degree (AS-T), un diplôme d'associé en sciences qui leur permet de se préparer en vue de poursuivre une majeure en sciences ou en ingénierie;
- s'inscrire à un programme de spécialisation (Major Related Program) qui les prépare à poursuivre une majeure et qui nécessite d'effectuer un choix judicieux parmi les cours à option et de formation générale.

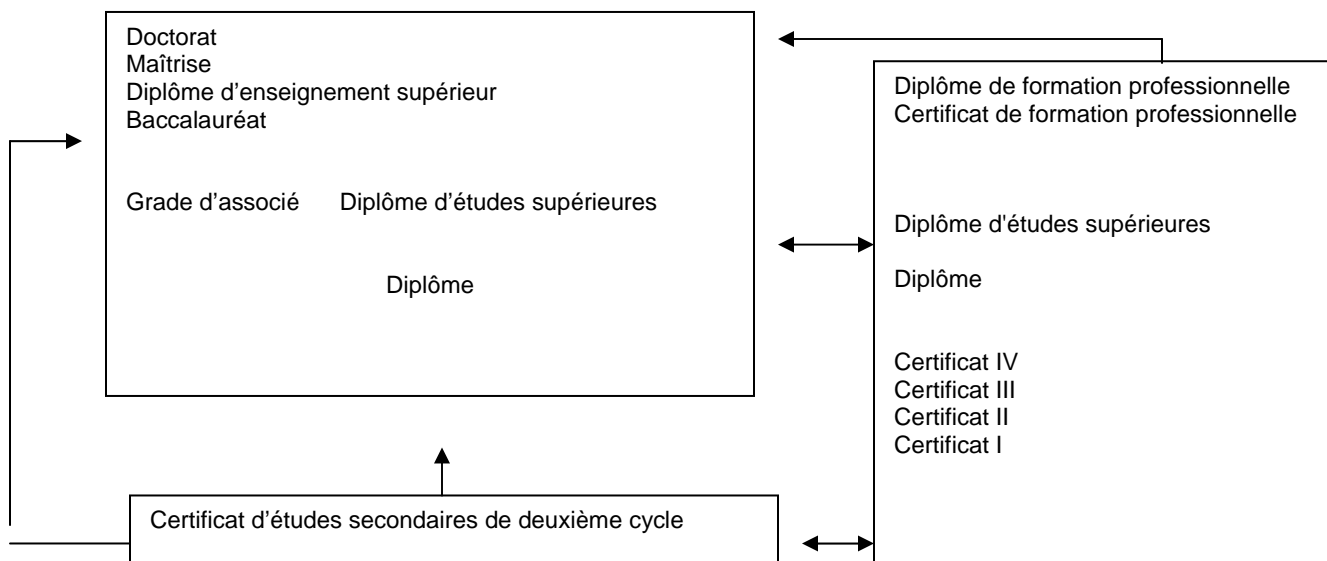
En 2007-2008, plus de 13 000 diplômes donnant droit à un transfert ont été accordés dans l'État de Washington.

8.2 Cadre australien de reconnaissance des qualifications

Depuis dix ans, l'Australie utilise une approche novatrice pour assurer le développement et la prestation de l'enseignement. Ainsi, elle s'est assurée de la qualité de cet enseignement en élaborant un cadre national d'assurance de la qualité qui recouvre les principaux champs d'activité des établissements d'enseignement comme les cours et les titres et compétence, l'enseignement, la gouvernance et la protection des services à la clientèle. L'Australian Qualifications Framework (AQF) est un cadre de reconnaissance qui regroupe 15 titres de compétence scolaire, professionnelle et universitaire dans un même système.

La Figure 3 montre la structure de ce système et les cheminements habituels d'apprentissage. L'AQF permet aux étudiants de passer avec facilité d'un palier d'enseignement au prochain, ou encore d'un établissement à un autre, tout en lui fournissant de la souplesse et du choix pour la planification de sa carrière. Tous les titres de compétence qui font partie de l'AQF préparent l'étudiant à poursuivre d'autres études ou à intégrer la population active.

Figure 3
Cadre australien de reconnaissance des qualifications (AQF) – Cheminements



Ce système permet à l'étudiant qui poursuit des études menant à l'obtention d'un titre de compétence figurant dans l'AQF d'avoir l'assurance d'étudier dans un établissement autorisé par le gouvernement et agréé sur le plan national, et que le diplôme ou le titre de compétence qu'il recevra est authentique. De plus, l'AQF facilite pour les employeurs et les gouvernements étrangers le travail de reconnaissance des titres de compétence australiens.

La reconnaissance des acquis est un aspect important de l'AQF. Ainsi, quand un étudiant a les compétences, les connaissances ou les crédits requis pour l'admission à un programme, mais aucun document d'attestation, il peut se soumettre à une évaluation personnelle. Si les résultats de celle-ci sont probants, il recevra des crédits en vue de l'obtention d'un titre de compétence. Tous les établissements d'enseignement reconnaissent l'AQF, même si chacun maintient une politique qui lui est propre.

8.3 Processus de Bologne

L'objectif global du processus de Bologne est la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur fondé sur la coopération internationale et les échanges universitaires d'étudiants et d'enseignants européens, et de ceux d'autres régions du monde. Cet objectif doit être atteint en assurant une plus grande comparabilité et compatibilité entre les divers systèmes et établissements d'enseignement supérieur européens, et en améliorant leur qualité.

Buts des réformes envisagées

Ce que l'on retient du processus de Bologne, c'est qu'il vise à créer une structure d'enseignement supérieur à trois cycles – baccalauréat, maîtrise et doctorat – en harmonisant les divers systèmes européens d'études supérieures et en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales.

En 2005, les ministres ont amorcé l'adoption progressive d'un cadre global des qualifications pour l'espace européen de l'enseignement supérieur comportant trois cycles d'enseignement et se sont entendus sur l'élaboration de cadres de qualifications nationaux qui seraient compatibles avec le cadre global.

Historique

Le terme « processus de Bologne » fait référence à la déclaration de Bologne qui a été signée le 19 juin 1999 dans la ville italienne de ce nom par les ministres responsables de l'enseignement supérieur de 29 pays européens. L'espace européen de l'enseignement supérieur envisage à :

- faciliter la mobilité des étudiants, des diplômés et des professeurs;
- préparer les étudiants pour leur future carrière et pour une vie active comme citoyens d'une société démocratique, tout en appuyant leur développement personnel;
- offrir un accès élargi à des études supérieures de qualité qui serait fondé sur des principes démocratiques et sur la liberté scolaire.

Quarante-sept pays participent au processus de Bologne. Ils adhèrent tous à la Convention culturelle européenne et aux objectifs d'un espace européen de l'enseignement supérieur.

Liste des pays participants

Albanie	Finlande	Norvège
Allemagne	France	Pays-Bas
Andorre	Géorgie	Pologne
Arménie	Grèce	Portugal
Autriche	Hongrie	République de
Azerbaïdjan	Irlande	Macédoine
Belgique	Islande	République slovaque
Bosnie-Herzégovine	Italie	République tchèque
Bulgarie	Kazakhstan	Roumanie
Chypre	Lettonie	Royaume-Uni
Croatie	Liechtenstein	Serbie
Danemark	Lituanie	Slovénie
Espagne	Luxembourg	Suède
Estonie	Malte	Suisse
État du Vatican	Moldavie	Turquie
Fédération de Russie	Monténégro	Ukraine

Le succès du processus de Bologne repose sur l'établissement de liens étroits de coopération entre les gouvernements, les établissements d'enseignement supérieur, les étudiants, le personnel enseignant, les employeurs et les organismes d'assurance de la qualité, lesquels seront soutenus par les organismes internationaux compétents.

La participation de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, du Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur, des représentants des instituts d'études supérieures, des étudiants, des enseignants, des employeurs et des organismes d'assurance de la qualité est un aspect important du processus de Bologne et est cruciale à son succès.

Éducation permanente

Reconnue dès 2001 comme essentielle au succès de l'espace européen de l'enseignement supérieur, l'éducation permanente est une composante intrinsèque de tous les aspects du processus de Bologne que l'on encourage et renforce :

- en améliorant la reconnaissance des acquis, y compris des apprentissages non formels et informels;
- en créant des modes de prestation plus souples et centrés sur l'étudiant;
- en élaborant des parcours d'apprentissage plus souple qui permettent aux apprenants, par exemple, d'alterner entre le travail et les études;
- en élargissant l'accès à l'enseignement supérieur.

Promotion de l'enseignement supérieur européen dans le monde

Le développement d'un espace européen de l'enseignement supérieur a éveillé l'intérêt d'autres régions du monde et suscité une discussion entre les Européens et leurs partenaires internationaux sur divers enjeux politiques. En 2007 les ministres ont adopté une stratégie de promotion de « l'espace européen de l'enseignement supérieur dans un contexte mondial » afin d'établir un cadre de coopération à l'échelle de l'Europe, au sein des pays et entre les établissements. Celle-ci s'appuie sur cinq priorités :

- amélioration de l'information sur l'espace européen de l'enseignement supérieur;
- promotion de l'espace européen afin d'accroître son attrait et sa compétitivité;

intensification du dialogue sur les politiques;
renforcement de la coopération par l'établissement de partenariats;
promotion de la reconnaissance des qualifications.

Ces cinq priorités fournissent un cadre commun stratégique auquel les intervenants de l'espace européen de l'enseignement supérieur peuvent contribuer par l'entremise d'une variété d'initiatives existantes ou nouvelles.

L'espace européen de l'enseignement supérieur vise à fournir aux apprenants des chances égales au niveau de l'enseignement supérieur, à promouvoir la cohésion sociale et à accroître la capacité de l'individu à contribuer pleinement à une société durable et fondée sur le savoir.

Employabilité

Selon la définition qui en est donnée dans le processus de Bologne, l'employabilité, c'est la capacité à obtenir un premier emploi, d'occuper des emplois sur une base régulière et de changer d'emploi au sein du marché du travail. C'est aussi l'une des pierres angulaires du processus de Bologne. À mesure que l'étudiant progresse à travers des différents cycles d'enseignement, l'importance de son intégration au marché du travail augmente. Il faut donc accroître la communication entre les employeurs, les étudiants, le corps professoral, les établissements d'enseignement supérieur et les gouvernements, notamment pour ce qui touche le premier cycle d'études universitaires (le baccalauréat).

Diplômes conjoints

Le processus de Bologne a donné lieu à une coopération accrue en matière de prestation de programmes d'études transfrontaliers et cela s'est traduit par la création d'un nombre sans cesse grandissant de programmes d'études conjoints partout en Europe.

On associe habituellement les caractéristiques suivantes aux diplômes conjoints :

- les programmes qui permettent d'obtenir ces diplômes ont été développés conjointement ou approuvés par plusieurs établissements;
- Les étudiants inscrits à ces programmes passent un temps considérable dans l'établissement partenaire;
- Les étudiants étudient et subissent des examens dans l'établissement partenaire;
- Les établissements partenaires élaborent le programme d'études ensemble, forment des comités mixtes responsables des admissions et des examens, et participent à des initiatives de mobilité du personnel enseignant;
- Les étudiants qui achèvent ces programmes obtiennent un grade conféré conjointement par les établissements partenaires qui est reconnu dans tous les pays.

Mobilité

L'un des objectifs clés du projet d'espace européen de l'enseignement supérieur, c'est l'accroissement de la mobilité. À ce chapitre, il y a eu du progrès. Cela dit, il reste du travail à faire pour éliminer divers obstacles, comme les exigences relatives à l'obtention des visas, des permis de séjour et des autorisations d'emploi, et pour fournir des encouragements financiers. Quelque 500 établissements d'enseignement en Europe offrent des programmes pour les étudiants locaux et étrangers.

Reconnaissance des qualifications

La reconnaissance est une procédure qui permet de s'assurer que les qualifications et titres de compétence ne perdent pas entièrement leur valeur si l'apprenant veut les utiliser dans un autre système d'éducation ou dans un autre pays. Chaque pays qui fait partie de l'espace européen de l'enseignement supérieur a un centre national d'information qui fournit aux étudiants, aux enseignants universitaires et aux employeurs des renseignements sur la reconnaissance.

Le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et le supplément au diplôme sont des outils de reconnaissance utilisés dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'ECTS vise à équilibrer la charge moyenne de travail du programme avec les résultats d'apprentissage et les compétences à atteindre. Le supplément au diplôme décrit la qualification acquise en termes simples, ainsi que sa signification dans le système d'enseignement supérieur où elle a été obtenue et sa place dans le cadre de reconnaissance.

8.4 Processus de Copenhague

Le processus de Bruges-Copenhague a pour but de renforcer la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en Europe. Les ministres de l'Éducation de 31 pays européens et la Commission européenne ont signé à Copenhague, en 2002, une déclaration visant à créer une Europe de la connaissance et à garantir que le marché du travail européen soit ouvert à tous. La signature de cette déclaration avait été précédée en 2001 par une réunion, à Bruges, des directeurs généraux de l'Éducation qui ont jeté les bases politiques de la transparence et de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels.

Le processus de Copenhague a aidé les citoyens européens à répondre aux demandes du marché du travail européen en leur permettant de poursuivre les formations qu'ils désirent à différents niveaux d'enseignement et dans différents secteurs, professions et pays. Il a contribué également de manière déterminante à l'atteinte de l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne qui est de faire de l'Union européenne (EU) l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique du monde d'ici 2010.

Les travaux effectués dans le cadre du processus de Copenhague portent actuellement sur l'assurance qualité, la transparence et la reconnaissance des qualifications. À cette fin, on a amorcé la coopération sur un certain nombre de projets pratiques comme :

- le développement d'un cadre unique pour la transparence des compétences et des qualifications (Europass);
- une consultation publique sur le développement d'un système qui permettrait le transfert de crédits dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels – ECVET);
- l'élaboration de principes et de critères de qualité communs en matière d'EFP qui servaient de fondement à des initiatives d'envergure européenne dans le domaine de l'assurance qualité;

- l'élaboration de principes communs pour la validation des apprentissages non formels et informels afin d'assurer une plus grande compatibilité entre les approches dans différents pays;
- l'encadrement tout au long de la vie selon une perspective européenne.

Une proposition sur l'ECVET a été adoptée par la Commission européenne en avril 2008. Même si le secteur de l'enseignement supérieur du Royaume-Uni est d'accord avec les objectifs de cette proposition, il souligne le fait que le système ECVET doit être compatible avec l'ECTS, et que les deux systèmes devraient être fondés sur les résultats d'apprentissage.

En 2008, les établissements d'enseignement de l'Union européenne ont approuvé et adopté un cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, est en cours de mise en œuvre en Europe. Le CEC englobe l'enseignement général, l'éducation et la formation pour adultes, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que l'enseignement supérieur. Il s'appuie sur les résultats d'apprentissage et comporte huit « niveaux de référence ». Le CEC encourage les pays à établir une correspondance avec leurs systèmes de certification nationaux de sorte que toutes les nouvelles qualifications émises à partir de 2012 fassent référence à un niveau approprié du CEC.²⁵

8.5 Stratégie de Lisbonne

Le 23 mars 2000, à Lisbonne, les chefs de gouvernement des pays membres de l'Union européenne se sont engagés à faire en sorte que l'Europe devienne, d'ici 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

En 2004, on a publié un rapport à mi-parcours qui évaluait les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs fixés à Lisbonne. Ses auteurs concluaient que l'Union européenne n'avait pas réussi à atteindre ses objectifs et qu'elle devait mieux focaliser ses efforts et obtenir la participation des divers secteurs de la société, y compris celui de l'éducation, afin d'y arriver.

Objectifs stratégiques en enseignement

Le Conseil des ministres responsables de l'Éducation a fixé cinq objectifs stratégiques à atteindre pour 2010 :

- la qualité de l'éducation et de la formation doit être portée au niveau le plus élevé, et l'Europe doit être une référence mondialement reconnue pour la qualité et la valeur de ses systèmes et établissements d'éducation et de formation;
- les systèmes d'éducation et de formation en Europe doivent être suffisamment compatibles pour que les citoyens puissent passer d'un système à l'autre et profiter de leur diversité;
- les personnes qui possèdent des qualifications, des connaissances et des compétences acquises où que ce soit dans l'UE doivent pouvoir les faire reconnaître

²⁵ http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_fr.htm

effectivement dans toute l'Union pour réussir dans leur profession ou se perfectionner;
les Européens de tout âge doivent avoir accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie;
L'Europe doit être ouverte à la coopération avec les autres régions, et ce, pour son bénéfice et celui de ses partenaires; et elle doit devenir la destination la plus prisée des étudiants, des universitaires et des chercheurs des autres régions du monde.

La stratégie renouvelée de Lisbonne comprend un plan d'action fondé sur trois priorités recouvrant dix champs d'intervention :

- (1) Faire de l'Europe un endroit plus attrayant pour l'investissement et le travail. À cette fin, il faut :
 - étendre et renforcer les marchés internes;
 - veiller à l'établissement de marchés internes ouverts et compétitifs;
 - étendre et améliorer l'infrastructure européenne.

- (2) Faire de la connaissance et l'innovation les deux moteurs de la croissance européenne. À cette fin, il faut :
 - augmenter et améliorer les investissements dans la recherche et le développement;
 - faciliter l'innovation et favoriser l'adoption des TIC et l'utilisation durable des ressources;
 - contribuer au développement d'une forte base industrielle en Europe.

- (3) Adopter des politiques qui permettent aux entreprises de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Ces politiques doivent :
 - attirer et maintenir plus de gens au travail, moderniser les systèmes de protection sociale;
 - améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises, ainsi que la flexibilité du marché du travail;
 - augmenter l'investissement dans les ressources humaines grâce à une meilleure éducation et à l'acquisition de compétences.

8.6 Implications des mécanismes utilisés dans d'autres pays pour les collègues canadiens

Les systèmes et mécanismes de transferts utilisés dans d'autres pays qui sont décrits ci-dessus nous offrent une perspective utile sur des options possibles pour le développement d'une approche pancanadienne en matière de transfert et de mobilité.

Il faut noter et examiner de façon plus approfondie le rôle privilégié que l'administration Obama accorde aux collègues communautaires en tant qu'instrument clé d'une participation accrue à l'enseignement postsecondaire. Même s'il n'existe pas de mécanisme de transfert d'envergure nationale aux États-Unis, il faudrait analyser les implications du taux élevé de participation aux programmes offerts par les collèges communautaires et de la mise en œuvre de l'American Graduation Initiative afin de repérer des leçons à tirer et des pratiques exemplaires qui pourraient être adaptées au contexte canadien.

Les mécanismes européens mettent l'accent sur une approche centrée sur l'apprenant qui encourage et soutient l'éducation permanente, et la création d'un espace de transparence et de confiance réciproque. Ils accordent aussi beaucoup d'importance à la création de possibilités pour les étudiants et les adultes défavorisés.

Bien que le processus de Bologne soit centré sur les programmes menant à un grade, ses approches et mécanismes valent la peine d'être examinés, notamment ceux ayant trait à la prestation de services aux apprenants adultes ou défavorisés, une clientèle clé des collèges canadiens. Le système de crédits de cours centré sur l'étudiant et les suppléments au diplôme qui fournissent une documentation détaillée sur la formation acquise par l'étudiant sont des outils intéressants qu'il faudrait aussi étudier. Le processus de Bologne accorde également de l'importance à la fourniture de programmes d'études plus courts pour les adultes voulant se recycler et à l'adoption d'une approche de reconnaissance des acquis plus systématique.

Le processus de Copenhague propose aussi des approches intéressantes que l'on pourrait adapter au contexte canadien, comme le développement de l'*Europass* en tant que cadre unique pour assurer la transparence des titres et des compétences, et d'un cadre fondé sur des critères et des principes communs pour assurer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels. Vu le nombre important d'établissements européens engagés dans des activités de la RAC, cette dernière initiative visant l'adoption de principes pour la validation des apprentissages non formels et informels mérite qu'on la suive de près.

9. Conclusions

Ce rapport décrit ce que les collèges font pour fournir aux étudiants des possibilités de transfert et de mobilité au sein et entre les systèmes d'enseignement régionaux, provinciaux ou territoriaux. Il existe différents programmes, services et mécanismes dans les régions du Canada pour faciliter le transfert et la mobilité des étudiants. Tous les systèmes provinciaux et territoriaux s'efforcent de fournir aux apprenants des options de transfert et de mobilité, et les collèges au sein de ces systèmes ont un rôle important à jouer à cet égard.

L'articulation des programmes et les transferts au Canada sont réalisés de façon parcellaire, souvent en vertu d'accords d'articulation ou de transferts en bloc conclus entre deux établissements. Les collèges participent à un éventail de partenariats pour faciliter le transfert et la mobilité. Les accords de double reconnaissance des crédits entre collèges et conseils scolaires aident les apprenants à faire la transition du secondaire au postsecondaire. Afin d'offrir à leurs étudiants des voies d'accès à des programmes menant à un baccalauréat, les collèges ont passé des accords sur l'articulation des transferts de crédits, sur le transfert de crédits en bloc et sur la prestation de programmes conjoints avec les universités.

Les sites Web sur les transferts de crédits de certaines provinces révèlent l'existence de milliers d'accords d'articulation entre collèges et universités. Bon nombre de collèges offrent des services d'évaluation et de reconnaissance des acquis, et ont développé, en raison des partenariats solides qu'ils ont établis avec l'industrie, des mécanismes pour la reconnaissance des apprentissages effectués en milieu de travail. Bien que certaines

provinces ont mis en œuvre des initiatives sur leur territoire et dans le cas des provinces l'Atlantique, dans leur région, les efforts pancanadiens à ce chapitre se résument à des études et à des discussions.

Les initiatives américaines confirment le rôle central que jouent les collèges dans les systèmes d'enseignement postsecondaire et à quel point il est important de renforcer leur capacité d'adaptation aux besoins de la clientèle. Les mécanismes européens de transfert nous fournissent des pistes utiles pour discuter de la transférabilité. Il faudra cependant effectuer d'autres analyses et avoir d'autres discussions pour déterminer quels éléments des systèmes américains et européens de transfert et de mobilité pourraient être adaptés et développés en fonction du contexte canadien.

L'ACCC a soutenu l'action des collèges dans ce domaine au fil des ans, notamment par la création du groupe de travail sur la transférabilité et la mobilité (1997-2000) et la préparation du Protocole pancanadien pour le transfert des acquis. Rappelons que le Protocole a suscité l'attention d'organismes clés comme le CMEC et le CPCAT, et il serait intéressant de recueillir les commentaires des collèges signataires sur l'influence que ce document a eue sur leurs pratiques et procédures en matière de transferts, et sur celles qui sont utilisées dans leur province ou région.

Compte tenu des pénuries de main-d'œuvre qualifiée que vivent de plus en plus de secteurs économiques au Canada, le besoin d'accroître l'efficacité des systèmes d'éducation postsecondaire, et des rapports entre ceux-ci, n'a jamais été aussi criant. Une amélioration de la transférabilité des crédits et de la mobilité se traduira par une réduction des coûts pour les apprenants, les établissements et les gouvernements, et permettra aux collèges et aux universités de mieux répondre aux besoins évolutifs des employeurs et des apprenants. Les acteurs clés de l'éducation postsecondaire doivent unir leurs forces pour trouver une solution pancanadienne aux problèmes de transférabilité et de mobilité, de manière à ce que les systèmes d'éducation postsecondaire puissent travailler ensemble pour répondre aux besoins des apprenants avant tout. L'ACCC collabore avec ces acteurs clés à la création d'une coalition qui examinera les mérites d'un cadre pancanadien qui engloberait les transferts, l'articulation des programmes et la reconnaissance des acquis à l'intérieur des systèmes d'enseignement postsecondaire et entre eux.

Références

Alberta Council on Admissions and Transfer (juin 2009) *Jurisdictional Update*.

Alberta Council on Admissions and Transfer (2009) *Transfer Patterns Report 2008*.

Alberta North : <http://www.alberta-north.ca/>

Algonquin College Dual Credit Experience, SCWI/PASS Pilot Program :
http://www.passpathways.on.ca/pdfs/DualCreditF09_CoverLetter.pdf

American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers :
http://www.aacrao.org/pro_development/transfer.cfm

American Association of Community Colleges (janvier 2009) *Fast Facts*.

Arctic College News – *Colleges Move to Create University of the North* (8 juin 2009).

Articulation and General Studies Committee and Statewide Transfer and Articulation Reporting System. *2008/09 Annual Report Simplifying the Transfer Process in Alabama* :
<http://stars.troy.edu/agsc/2008-09-Annual-Report.pdf>

Association des collèges communautaires du Canada (février 2010) *Internationaliser les collèges et instituts canadiens : le premier rapport national sur la mobilité et l'éducation internationales*.

Association des collèges communautaires du Canada (août 2006) *Programme pancanadien de mobilité étudiante des collèges et instituts canadiens, Projet pilote du PPME 2003-2006, Rapport Final*.

Association des collèges communautaires du Canada (décembre 2008) *Trilateral Working Group on North American Mobility, The Why, Who, What and Where*.

Association des collèges communautaires du Canada et Forum canadien sur l'apprentissage - Canadian Apprenticeship Forum (2007) *Les apprentis inscrits aux collèges et instituts canadiens subventionnés par l'État - Profiles, investissements et perceptions*.

Australian Qualifications Framework : <http://www.aqf.edu.au/>

BC Campus : <http://www.bccampus.ca/about-us/>

British Columbia Council on Admissions and Transfer: <http://www.bccat.ca>

British Columbia Council on Admissions and Transfer (2008) *Admissions and Transfer Experiences of Students Continuing their Post-Secondary Studies in British Columbia*.

British Columbia Education Quality Assurance : <http://bceqa.ca/about>

California Post-Secondary Education Commission :
<http://www.cpec.ca.gov/OnLineData/TransferPathway.asp>

Campus Alberta Quality Council : <http://www.caqc.gov.ab.ca/>

Cégep@distance : <http://www.cegepadistance.ca>

Colleges Ontario (May 2009) *Student Mobility between Ontario Colleges and Universities*.

Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) (juin 1998) *La continuité des études techniques et universitaires, fondements, objectifs et modalités à privilégier*.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec :
<http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/mandat.htm>

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes : <http://www.cespm.ca/index.aspx>

Commission européenne – *La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi* :
http://ec.europa.eu/archives/growthandjobs_2009/index_fr.htm

Commission européenne: *The Bologna Process – Towards the European Higher Education Area*.
http://ec.europa.eu/education/higher-education/doc1290_en.htm

Committee on Commodification of Education – The National Unions of Students in Europe (European Students' Union) : <http://www.esib.org/index.php/documents/policy-papers/298-pp-comm.html>

Conseil canadien sur l'apprentissage (S. Oldford) (juin 2009) *What can be Learned about Student Mobility and Transfer across Different Jurisdictions?* : <http://www.pccat.ca/files/pccat-2009/Stephanie%20Oldford%20-Presentation-%20PCCAT%202009.pdf>

Conseil de la fédération (juillet 2008) *Préparer l'avenir : Stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada*. <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/216/declaration-ministerielle-transferabilite-des-credits-2009.pdf>

Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur : <http://www.heqco.ca/fr-CA/Pages/default.aspx>

Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique : 2009 - *Guide sur les ententes de transfert en bloc*. <http://www.apccc.ca/agreements/ententes.html>

Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique : *Protocole d'entente en vue de favoriser les accords de transfert entre les universités et les collèges communautaires du Canada Atlantique* : <http://www.apccc.ca/agreements/2009%20Transfer%20MOU.pdf>

Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts : <http://www.pccat.ca/>

Day, M. (2000) *Developing Benchmarks for Prior Learning Assessment and Recognition*, Executive Summary. Canadian Association of Prior Learning Assessment

Déclaration des ministres européens de l'éducation et de la formation professionnelle, et de la Commission européenne, réunis à Copenhague les 29 et 30 novembre 2002, sur la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels – «La déclaration de Copenhague» :
http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/vocational_training/ef0018_fr.htm

Développement des ressources humaines et compétences Canada – *Mobilité de la main d'œuvre* : http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/mobilite_maindoeuvre/index.shtml

Dietsche, P. (2005) *Final Report of the Pan-Canadian Inventory of Exemplary Practices in College Student Learning*. Association of Canadian Community Colleges.

Dietsche, P. (2006) *Étude pancanadienne sur les étudiants collégiaux de première année, Premier rapport : Les caractéristiques des étudiants et l'expérience collégiale*. Association des collèges communautaires du Canada et Développement des ressources humaines et compétences Canada.

E-Campus Alberta : <http://www.ecampusalberta.ca/>

Education Commission of the United States (February 2001) *State Notes Transfer and Articulation Policies*.

Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, Éducation et Jeunesse Manitoba (2003) *L'initiative de double reconnaissance des crédits : Une voie d'accès aux études postsecondaires du Manitoba*

Florida Department of Education (March 2010) *Statewide Postsecondary Articulation Manual*: <http://www.fldoe.org/articulation/>

Forum canadien sur l'apprentissage – Canadian Apprenticeship Forum : <http://www.caf-fca.org/fr/>

Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario : <http://www.ocutg.on.ca/search/servlet/search?display=f-searchIndex>

Jago, C, J. (28 février 2008) *Government of Canada Approach Toward a Sustainable University of the Arctic (Canada)*.

Junor, S., and Usher, A. (2008) *Student Mobility & Credit Transfer, A National and Global Survey*. Educational Policy Institute.

Le cadre européen des certifications : http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc44_fr.htm

Les Guides Choisir Secondaire – Collégial- Universitaire : <http://ch.monemploi.com/>

Manitoba Council on Post-Secondary Education: <http://www.copse.mb.ca/>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario - Programme à double reconnaissance de crédit : <http://www.edu.gov.on.ca/plusdereussitedeseleves/dualCredit.html>

NBCC University Partnerships <http://www.nbcc.nb.ca/content/?id=568>

Newfoundland Program or Block Transfer ONLINE Reference Guide : http://www.edu.gov.nf.ca/council/2008-2009/section3_0809.htm

North Island College, News Release, February 15, 2010, *Dual Credit Opportunities for Applied Business Students*.

Nova Scotia Community College Guide to Articulation, Credit & Transfer Agreements (August 2009) http://www.nsc.ca/docs/NSCC_Articulation_Guide.pdf

Nunavut Arctic College – University of the Arctic
<http://www.yukoncollege.yk.ca/about/pages/uarctic>

Red River College – Joint Degrees :
<http://me.rrc.mb.ca/catalogue/ProgramInfo.aspx?ProgCode=CRECF-DP&DescriptionType=5&RegionCode=WPG>

Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario : <http://www.ocqas.org/index-fr.html>

Seven Generations Education Institute : Articulation Agreements.
http://www.7generations.org/Post%20Secondary%20Pages/Bachelor_Arts_Credits.html

Shaienks, D., Gluszynski, T., (juillet 2009) *Transitions entre les études et le marché du travail chez les jeunes adultes*. Statistique Canada Cat.no. 81-595-M No.075.

Shaienks, D., Gluszynski, T., Bayard, J. (November 2008). *Les études postsecondaires – participation et décrochage : différences entre l'université, le collège et les autres types d'établissements postsecondaires*. Statistique Canada Cat. No. 81-595 – M No. 70.

State Council of Higher Education for Virginia (2004) *State Policy on College Transfer* :
<http://www.schev.edu/students/StatePolicyOnTransfer.pdf>

Statistique Canada (mars 2008) Recensement de 2006 : Portrait de la scolarité au Canada. Cat.no.97-560X

University of Manitoba Joint Programs and Articulation Agreements with Red River College :
<http://www.umanitoba.ca/rrc-programs/>

Van Kleef, J. (janvier 2009) *Taking Account: A Report on the Number of PLAR Assessments Conducted by Public Post-Secondary Institutions in Canada*. Canadian Institute for Recognizing Learning, for the Canadian Council on Learning.
<http://www.ccl-cca.ca/pdfs/adlkc/reports08/TakingAcCountEN.pdf>

Washington Higher Education Coordinating Board (février 2009) *Transfer and Articulation in Higher Education*.

Washington State Board for Community & Technical Colleges : http://www.sbctc.edu/college/_g-articandtransfer.aspx

White House Office of the Press Secretary News Release July 14,2009 :
http://www.whitehouse.gov/the_press_office/Excerpts-of-the-Presidents-remarks-in-Warren-Michigan-and-fact-sheet-on-the-American-Graduation-Initiative/

Annexe 1: Protocole Pancanadien pour le Transfert des Acquis Scolaires

Le signataire du présent protocole accepte de maximiser la reconnaissance et le transfert des acquis obtenus par l'entremise d'études officielles, d'une formation en milieu de travail ainsi que d'expériences de travail et de vie.

Le signataire accepte en outre les principes directeurs suivants :

1. Un transfert d'unités sera accordé conformément aux politiques et aux règlements des entités administratives des établissements d'enseignement concernés. Il incombe à chaque établissement de fixer les critères et les conditions d'admissibilité, de déterminer les modalités pour la conception et la prestation des programmes, d'établir toutes les exigences en ce qui concerne les titres et de limiter l'admission aux programmes en fonction de la disponibilité des ressources. Un transfert d'unités sera accordé aux étudiants pour des unités obtenues en association avec le programme d'études dans lequel l'étudiant souhaite s'inscrire.
2. Reconnaissant qu'un apprentissage efficace est possible dans différents cadres et diverses conditions, le transfert d'unités pour des cours ou des programmes d'études sera fondé sur l'équivalence du niveau de scolarité ainsi que sur les connaissances, les compétences, les aptitudes et les résultats. Cela comprend toutes les formes d'apprentissage, officielles et non officielles, comme les études individuelles, la formation en milieu de travail, les stages de formation et l'expérience. Les établissements peuvent employer diverses méthodes pour démontrer ou accorder des équivalences, comme l'examen de la formation en milieu de travail, des tests de compétences, des examens d'équivalence et d'autres formes d'évaluation des acquis.
3. Le transfert d'unités qui ne satisfait pas aux exigences précises d'un programme devrait, dans la mesure du possible, être accordé pour combler d'autres exigences générales.
4. Un établissement qui refuse un transfert d'unités devra préciser les raisons de son refus.
5. Pour que les dispositions officielles relatives au transfert d'unités soient efficaces, il faut avoir facilement accès à des renseignements à jour décrivant précisément les équivalences de cours, les conditions préalables des programmes et les niveaux de scolarité requis pour accorder le transfert d'unités aux établissements d'accueil. Les établissements d'accueil ne devraient pas modifier ces dispositions sans aviser suffisamment à l'avance les autres établissements. Chaque établissement devrait déterminer un bureau qui serait chargé de diffuser l'information au sujet des politiques et des pratiques relatives aux transferts.

Signature _____
Nom
Titre
Établissement

Date: _____



Annexe 1
Protocole pancanadien de l'ACCC pour le transfert des acquis
scolaires : Liste des signataires

Colombie-Britannique

Camosun College
Capilano University
Douglas College
University of the Fraser Valley
Institute of Indigenous Government
Kwantlen Polytechnic University
Langara College
College of New Caledonia
Nicola Valley Institute of Technology
North Island College
Northern Lights College
College of the Rockies
Selkirk College
Vancouver Community College
Vancouver Island University

Saskatchewan

Northlands College
Parkland Regional College
Saskatchewan Indian Institute of
Technologies
Saskatchewan Institute of Applied Science
and Technology

Ontario

Algonquin College
Collège Boréal
Cambrian College
Canadore College
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning
Confederation College
Fanshawe College
Fleming College
Humber College Institute of Technology and Advanced Learning
Lambton College
Loyalist College
The Michener Institute for Applied Health Sciences
Mohawk College
Niagara College
St. Clair College
Sault College
Seneca College

Alberta

Bow Valley College
Grande Prairie Regional College
Grant MacEwan University
Keyano College
Lakeland College
Lethbridge College
Medicine Hat College
Mount Royal University
NorQuest College
Northern Alberta Institute of Technology
Northern Lakes College
Olds College
Portage College
Red Deer College

Manitoba

Assiniboine Community College
Keewatin Community College
Red River College
Collège Universitaire de Saint-Boniface
Winnipeg Technical College

Québec

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep Heritage College
Cégep John Abbott College
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Lionel-Groulx
Collège Mérici
Collège de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Valleyfield
Cégep Vanier College

Terre-Neuve

The Fisheries and Marine Institute
College of the North Atlantic

Île-du-Prince-Édouard

Holland College

Nouvelle-Écosse

Université Sainte-Anne - Collège de l'Acadie
Nova Scotia Community College
University College of Cape Breton

Nouveau-Brunswick

New Brunswick Community College
Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick

Yukon

Yukon College

Annexe 2: Memorandum of Understanding between Royal Roads University and ACCC

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

between the

Association of Canadian Community Colleges

and

Royal Roads University

This Memorandum of Understanding constitutes an agreement between Royal Roads University (RRU) and the Association of Canadian Community Colleges (ACCC). Royal Roads University agrees to facilitate the block transfer of students with appropriate prerequisite qualifications from Canadian community colleges that are members of ACCC into the third year of the Bachelor Degree programs at RRU. By this agreement, applicants from member colleges who meet the requirements outlined below will be eligible to apply for admission to Royal Roads University with full block transfer credit.

As a partner to this agreement, the Association of Canadian Community Colleges agrees:

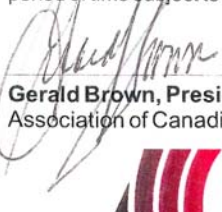
-) to make information about this agreement and the RRU Bachelor degrees' options available to students enrolled in member colleges
-) to provide opportunity for representatives of the RRU faculty to visit appropriate forums hosted by ACCC to disseminate information about the RRU Bachelor programs
-) to request member colleges to provide RRU with updated program information on an annual basis
-) to request member colleges to inform RRU, with as much lead time as possible, about any program and curriculum changes for the relevant Bachelor Diploma Programs.

As a partner to this agreement, Royal Roads University agrees:

-) to provide students holding appropriate prerequisite qualifications with academic acceptance into the third year of the requested Bachelor program at RRU
-) whenever possible, to review any undefined transfer credits towards the requested Bachelor requirement in order to avoid students having to unnecessarily take additional courses to qualify for graduation
-) to provide updated information about the RRU Bachelor programs on an annual basis to member colleges
-) to notify member colleges, with as much lead time as possible, about any changes to the Bachelor requirements that are anticipated or approved
-) to make information available to RRU students about ACCC and its member colleges.

Implementation of this agreement will occur through the Registrar's Office at each institution, in consultation with the appropriate authorities in the respective programs.

This agreement shall be in place for a period of 10 years commencing January 25, 2002. At the end of this time, Royal Roads University and the Association of Canadian Community Colleges may extend the agreement for an additional period of time subject to their review and approval.


Gerald Brown, President
Association of Canadian Community Colleges




Gerald Kelly, President
Royal Roads University



Annexe 3: Métiers Sceau Rouge

Boulangier-pâtissier	Monteur de charpentes en acier (barres d'armature)
Briqueteur-maçon	Monteur de charpentes en acier (généraliste)
Calorifugeur (chaleur et froid)	Monteur de charpentes en acier (structural/ornemental)
Carreleur	Monteur de lignes sous tension
Charpentier	Opérateur d'équipement lourd
Chaudronnier	Opérateur de grue à tour
Coiffeur	Opérateur de grue automotrice
Couvreur	Opérateur de grue automotrice (hydraulique)
Cuisinier	Outilleur-ajusteur
Débosselleur (peintre)	Peintre d'automobiles
Ébéniste	Peintre et décorateur
Électricien industriel	Plombier
Électricien (construction)	Poseur de revêtements souples
Électromécanicien	Préposé aux pièces
Ferblantier	Réparateur de remorques de camions
Finisseur de béton	Soudeur
Horticulteur-paysagiste	Technicien d'entretien d'appareils électroménagers
Latteur (spécialiste de systèmes intérieurs)	Technicien de système de chauffage à mazout
Machiniste	Technicien de véhicules récréatifs
Manœuvre en construction	Technicien en électronique – Produits du consommateur
Mécanicien industriel (de chantier)	Technicien en forage (pétrolier et gazier)
Mécanicien d'équipement lourd	Technicien en instrumentation et contrôle
Mécanicien de camions et transport	Vitrier
Mécanicien de machinerie agricole	
Mécanicien de motocyclettes	
Mécanicien de réfrigération et d'air climatisé	
Mécanicien de véhicules automobiles	
Mécanicien en protection-incendie	
Monteur/ajusteur de charpentes métalliques	
Monteur d'appareils de chauffage	

Annexe 4: Liste des grades offerts par les collèges, instituts, polytechniques et collèges universitaires

Mis à jour en janvier 2011

**Pour signaler une erreur ou une omission, écrire à :
agibson-kierstead@acc.ca**

Province	Collège/Institut	Programme
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Applied Business Administration - Accounting
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Applied Human Service Administration
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Applied International Business and Supply Chain Management
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Anthropology
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Economics
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in English
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in History
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Philosophy
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Political Science
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Psychology
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Arts Major in Sociology
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Child and Youth Care
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Commerce Major in Management
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Commerce Major in International Business
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Commerce Major in Supply Chain Management
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Communications Studies
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Music in Jazz and Contemporary Popular Major in General
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Music in Jazz and Contemporary Popular Major in Performance
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Music in Jazz and Contemporary Popular Major in Composition
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Science Major in Biological Sciences
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Science Major in Mathematics
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Science Major in Physical Sciences
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Science Major in Psychology
AB	Grant MacEwan University	Bachelor of Science in Nursing Degree
AB	Lakeland College	Bachelor of Applied Business: Emergency Services
AB	Lakeland College	Bachelor of Applied Science: Environmental Management
AB	Lethbridge College	Bachelor of Applied Arts in Correctional Studies
AB	Lethbridge College	Bachelor of Applied Science in Conservation Enforcement
AB	Medicine Hat College	Baccalaureate Nursing - Transitioning Program (BNTP)
AB	Medicine Hat College	Bachelor of Applied Arts (Visual Communications)
AB	Medicine Hat College	Bachelor of Applied Science (Ecotourism and Outdoor Leadership)
AB	Medicine Hat College	Bachelor of Applied Health Science (Paramedic)

Province	Collège/Institut	Programme
AB	Northern Alberta Institute of Technology	Bachelor of Applied Business Administration - Accounting
AB	Northern Alberta Institute of Technology	Bachelor of Applied Business Administration - Finance
AB	Northern Alberta Institute of Technology	Bachelor of Applied Information Systems Technology
AB	Northern Alberta Institute of Technology	Bachelor of Business Administration
AB	Northern Alberta Institute of Technology	Bachelor of Technology in Technology Management
AB	Olds College	Bachelor of Applied Science Degree in Agribusiness
AB	Olds College	Bachelor of Applied Science (B.App.Sc.) Horticulture Degree (Majors: Landscape Management, Production, Golf Course Management)
AB	Red Deer College	Bachelor Of Applied Motion Picture Arts
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Business Administration (fall 2011)
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Applied Business Administration
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Applied Technology Geographic Information Systems
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Applied Technology Information Systems
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Applied Technology Petroleum Engineering
AB	SAIT Polytechnic	Bachelor of Science Construction Management
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Business Administration Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Engineering in Civil Engineering Degree/Civil Engineering Diploma
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Engineering in Mechanical Engineering
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Engineering in Electrical Engineering
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Science in Biotechnology (Honours) Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Science in Nursing Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology (Environmental Engineering Technology) Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology Environmental Health (Public Health Inspection) Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Accounting Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Architectural Science Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Computer Systems Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Construction Management Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Ecological Restoration
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Electronics Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Environmental Health (Public Health Inspection)
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Forensic Investigation Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Geographic Information Systems Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Geomatics Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Management or Management/Health Specialty Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Manufacturing Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Medical Imaging Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Radiation Therapy Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology in Specialty Nursing Degree
CB	British Columbia Institute of Technology	Bachelor of Technology Management Degree
CB	Camosun College	Bachelor of Athletic and Exercise Therapy
CB	Camosun College	Bachelor of Business Administration Degree - Accounting

Province	Collège/Institut	Programme
CB	Camosun College	Bachelor of Business Administration Degree - Human Resources Management
CB	Camosun College	Bachelor of Business Administration Degree - Marketing and Communications Management
CB	Camosun College	Bachelor of Sport and Fitness Leadership Degree
CB	Capilano University	Bachelor of Business Administration (BBA) Degree
CB	Capilano University	Bachelor of Music in Jazz Studies Degree
CB	Capilano University	Bachelor of Tourism Management Degree
CB	Capilano University	Music Therapy Program (Bachelor of Music Therapy Degree)
CB	Capilano University	Bachelor Applied Behaviour Analysis - Autism Degree
CB	Capilano University	Bachelor of Early Childhood Care and Education Degree
CB	Capilano University	Bachelor of Legal Studies (Paralegal)
CB	Capilano University	Bachelor of Motion Pictures Arts
CB	College of the Rockies	Bachelor of Business Administration Degree - Sustainable Business Practices
CB	Douglas College	Bachelor in Therapeutic Recreation Degree
CB	Douglas College	Bachelor of Community Rehabilitation
CB	Douglas College	Bachelor of Arts (Child and Youth Care)
CB	Douglas College	Bachelor of Business Administration Degree
CB	Douglas College	Bachelor of Physical Education and Coaching Degree
CB	Douglas College	Bachelor of Science in Nursing Degree
CB	Douglas College	Bachelor of Science in Psychiatric Nursing Degree (including diploma option)
CB	Justice Institute of British Columbia	Bachelor of Fire & Safety Studies Degree
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Applied Arts (Psychology) Honours Degree
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Design, Fashion and Technology
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Design Graphic Design for Marketing
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Fine Arts, Visual Arts
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Interior Design
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Journalism
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts in Community Criminal Justice
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts, Major in Criminology
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts, Major in English
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts, Major in General Studies
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts, Major in History
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Arts, Major in Psychology
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Business Administration in Accounting
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Business Administration in Entrepreneurial Leadership
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Business Administration in Human Resource Management
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Business Administration in Marketing Management
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Psychiatric Nursing
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Science, Major in Applied Psychology
CB	Kwantlen Polytechnic University	Bachelor of Science in Nursing

Province	Collège/Institut	Programme
CB	Langara College	Bachelor of Business Administration Degree
CB	Langara College	Bachelor of Recreation Management
CB	Langara College	Bachelor of Science in Nursing
CB	Nicola Valley Institute of Technology	Bachelor of Social Work Degree
CB	North Island College	Bachelor of Arts (Liberal Studies) Degree
CB	North Island College	Bachelor of Business Administration - General Management Major
CB	North Island College	Bachelor of Business Administration - Accounting Major Degree
CB	North Island College	Bachelor of Business Administration - Marketing Major
CB	North Island College	Bachelor of Fine Art External Degree
CB	North Island College	Collaboration for Academic Education in Nursing (CAEN) Program
CB	Northwest Community College	Bachelor of Science in Nursing Degree
CB	Okanagan College	Bachelor of Business Administration (BBA) Degree
CB	Okanagan College	Bachelor of Computer Information Systems Degree
CB	Selkirk College	Bachelor of Education
CB	Selkirk College	Bachelor of Geographic Information Systems
CB	Selkirk College	Bachelor of Science in Nursing
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Adult Education) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Criminal Justice) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major in History) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major in Mathematics) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major in Sociology/Anthropology) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major or Honours in English) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major or Honours in Geography) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts (Major or Honours in Psychology) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Arts in Child and Youth Care Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Business Administration Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Business Administration Degree (Honours)
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Business Administration (Major in Agriculture Management) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Business Administration (Major or Honours in Aviation) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Business Administration (Major in Trades Management) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Computer Information Systems Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Fine Arts Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of General Studies Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Kinesiology Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science in Nursing Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science in Nursing Degree (LPN Access)
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science (Major in Biology) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science (Major in Chemistry) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science (Major in Mathematics) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science (Major or Honours in Physics) Degree

Province	Collège/Institut	Programme
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science (Major or Honours in Geography) Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Science in Nursing Degree
CB	University of the Fraser Valley	Bachelor of Social Work Degree
CB	Vancouver Community College	Bachelor of Applied Music Degree
CB	Vancouver Community College	Bachelor of Hospitality Management Degree
CB	Vancouver Community College	Bachelor of Science in Nursing
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Anthropology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major or Minor in Biology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Business) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Chemistry) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major or Minor in Creative Writing) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Criminology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Computer Science) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Earth Science) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Economics) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in English) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in First Nations Studies) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Geography) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Global Studies) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Graphic Design) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in History) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Languages and Culture) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Liberal Studies) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Political Science) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Physical Education) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Psychology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major or Minor in Philosophy) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Minor in Theatre) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Sociology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts (Major in Women's Studies) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Arts in Child and Youth Care Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Education-Aboriginal Focus Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Education-Post Baccalaureate Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Hospitality Management Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Interior Design Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Natural Resource Protection Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science (Major in Biology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science (Minor in Chemistry) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science (Major in Computing Science) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science (Minor in Earth Science) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science (Major in Psychology) Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science in Fisheries and Aquaculture Degree
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Science in Nursing Degree

Province	Collège/Institut	Programme
CB	Vancouver Island University	Bachelor of Tourism Management (Major in Recreation) Degree
CB	Vancouver Island University	Business Administration Diploma/Bachelor of Business Administration Degree
CB	Vancouver Island University	Jazz Studies Diploma/Bachelor of Music in Jazz Studies Degree
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts in Community Studies
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts in Community Studies (Sports Management & Human Kinetics)
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts in Community Studies and Policing
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Degree, concentration or major/minor in Mi'kmaq Studies
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Community Studies concentration or major/minor in Anthropology/Sociology
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Community Studies concentration or major/minor in (Political Science)
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Community Studies concentration or major/minor in English
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Community Studies concentration or major/minor in History
NE	Cape Breton University	Bachelor of Arts Community Studies concentration or major/minor in Ethnomusicology
NE	Cape Breton University	Bachelor of Business Administration
NE	Cape Breton University	Bachelor of Tourism and Hospitality Management
NE	Cape Breton University	Bachelor of Science Community Studies Integrative Science
NE	Cape Breton University	Bachelor of Science
NE	Cape Breton University	Bachelor of Engineering Technology
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Animal Science)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Agriculture Business)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Aquaculture)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Integrated Environmental Management)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Environmental Sciences)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Science Agriculture (Plant Science)
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Technology in Applied Science
NE	Nova Scotia Agricultural College	Bachelor of Technology (Environmental Landscape Horticulture)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), commerce international
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.), programme d'éducation coopérative
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en administration des affaires (B.A.A.) en informatique de gestion
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en éducation (B.Éd)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat en Services Sociales (B.S.S.)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.) avec double majeure en français et en anglais
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.) avec majeure en études canadiennes et mineure en anglais
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.) avec majeure en études canadiennes et mineure en français
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.) avec majeure en études canadiennes et mineure en histoire
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.) avec spécialisation en français
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts (B.A.), avec majeure en français, en anglais, en histoire, ou en commerce
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts et Baccalauréat en éducation (B.A./B.Éd)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès arts sans majeure (B.A.)
NE	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès sciences (B.Sc.) sans majeure

Province	Collège/Institut	Programme
NÉ	Université Sainte-Anne	Baccalauréat ès sciences et Baccalauréat en éducation (B.Sc./B.Éd)
ÎPE	Holland College	Applied Degree in Culinary Operations
T.-N.-L.	Marine Institute	Bachelor of Maritime Studies
T.-N.-L.	Marine Institute	Bachelor of Technology
T.-N.-L.	Marine Institute	Joint Diploma of Technology/Bachelor of Technology - Ocean Instrumentation
ON	Algonquin College	Bachelor of Applied Arts (Interior Design)
ON	Algonquin College	Bachelor of Applied Business (E-Business Supply Chain Management)
ON	Algonquin College	Bachelor of Applied Technology (Photonics) with Niagara
ON	Algonquin College	Bachelor of Hospitality and Tourism Management (Fall 2011)
ON	Cambrian College	Bachelor of Applied Technology (Science and Technology Education)
ON	Centennial College	Bachelor of Applied Information Sciences (Computer and Communication Networking)
ON	Centennial College	Bachelor of Applied Information Sciences (Software Systems - Design, Development and Management)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Public Relations
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Accounting, Audit and Information Technology)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (International Business Management)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Health Sciences (Health Informatics Management)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Human Services (Community and Criminal Justice)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Technology (Architecture – Project and Facility Management)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Technology (Integrated Telecommunication and Computer Technologies)
ON	Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Technology (Mechanical Systems Engineering)
ON	Fanshawe College	Bachelor of Applied Arts (Early Childhood Leadership)
ON	Fanshawe College	Bachelor of Applied Arts (Integrated Land Planning Technologies)
ON	Fanshawe College	Bachelor of Applied Technology (Biotechnology)
ON	Fleming College	Bachelor of Applied Technology (Environmental Assessment and Management)
ON	George Brown College	Bachelor of Applied Arts (Early Childhood Leadership)
ON	George Brown College	Bachelor of Applied Business (Financial Services)
ON	George Brown College	Bachelor of Applied Business (Hospitality Operations Management) with Niagara
ON	George Brown College	Bachelor of Applied Technology (Construction Science and Management)
ON	Georgian College	Bachelor of Applied Business (Automotive Management)
ON	Georgian College	Bachelor of Applied Business (Golf Management)
ON	Georgian College	Bachelor of Applied Human Services (Police Studies)

Province	Collège/Institut	Programme
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Creative Advertising)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Criminology and Corrections)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Film and Media Production)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Interior Design)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Paralegal Studies)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Electronic Business)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Fashion Management)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Human Resources Management)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (International Business)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Tourism Management)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Music (Contemporary Music)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Applied Technology (Industrial Design)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Child and Youth Care
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Commerce (Accounting)
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Journalism
ON	Humber College Institute of Technology & Advanced Learning	Bachelor of Public Relations
ON	La Cité collégiale	Baccalauréat en technologie appliquée (Biotechnologie)
ON	Loyalist College	Bachelor of Applied Arts (Human Services Management)
ON	Niagara College	Bachelor of Applied Business (Hospitality Operations Management) with George Brown
ON	Niagara College	Bachelor of Applied Business (International Commerce and Global Development)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Arts (Child Development)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Arts (Therapeutic Recreation)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Business (Financial Services Management)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Business (Human Resources Strategy and Technology)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Business (International Accounting and Finance)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Business (Municipal and Corporate Administration)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Technology (Control Systems Technology)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Technology (Flight Program)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Technology (Integrated Environmental Site Remediation)
ON	Seneca College	Bachelor of Applied Technology (Software Development)
ON	Seneca College	Bachelor of Technology (Informatics and Security)
ON	Seneca College	Bachelor of Therapeutic Recreation
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Animation)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Early Childhood Leadership)

Province	Collège/Institut	Programme
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Illustration)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Interior Design)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Arts (Photography)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Business (Global Business Management)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Health Sciences (Athletic Therapy)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Health Sciences (Exercise Science and Health Promotion)
ON	Sheridan College Institute of Technology and Advanced Learning	Bachelor of Applied Information Sciences (Information Systems Security)
ON	St. Clair College	Bachelor of Applied Technology (Industrial Management)
ON	St. Lawrence College	Bachelor of Applied Arts (Behavioural Psychology)
MB	Red River College	Bachelor of Construction Management
MB	Red River College	Bachelor of Nursing
Total	311 – programmes de grades	

Annexe 5 : Guides provinciaux/territoriaux de transfert des diplômes d'études postsecondaires

Province	Site internet
-----------------	----------------------

Terre-Neuve-et-Labrador (guide de transfert en ligne)	http://www.edu.gov.nf.ca/council/trans98.htm (anglais)
Canada atlantique (guide de transfert en bloc)	http://www.nsc.ca/News_Events/Publications/BlockTransferAgreements_APCC_CGuide_2010.pdf (anglais)
Ontario (Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario)	http://www.ocutg.on.ca/search/servlet/search?display=f-searchIndex
Saskatchewan (Council for Admissions and Transfer)	http://www.saskcat.ca/ (anglais)
Alberta (Alberta Council on Admission and Transfer)	http://www.acat.gov.ab.ca/new_transfer_search/new_transfer_search_main.asp (anglais)
British Columbia (British Columbia Admissions and Transfer)	http://www.bccat.bc.ca/transfer/index.cfm (anglais)

Annexe 6: Aperçu de sept éléments clés du transfert de crédits dans 50 États américains

State	Legislation	Cooperative Agreements	Transfer Data Reporting	Incentives & Rewards	State-Wide Articulation Guide	Common Core	Common Course Numbering
Alabama	Y	Y	Y	Y	Y	Y	N
Alaska	N	Y	N	Y	N	N	Y
Arizona	N	N	N	Y	Y	N	N
Arkansas	Y	N	Y	N	N	N	N
California	Y	Y	Y	N	Y	Yes - Community Colleges Only	N
Colorado	Y	Y	Y	N	Y	Yes - Community Colleges Only	N
Connecticut	Y	N	Y	N	N	Y	N
Delaware	N	Y	N	N	N	N	N
Florida	Y	N	Y	N	Y	Y	Y
Georgia	N	Y	Y	Y	Y	Y	N
Hawaii	N	N	Y	N	Y	N	N
Idaho	N	N	Y	N	N	Y	Y
Illinois	Y	N	Y	Y	Y	Y	N
Indiana	Y	N	N	N	N	N	N
Iowa	N	N	Y	Y	N	N	N
Kansas	Y	Y	Y	N	N	N	N
Kentucky	Y	N	Y	Y	Y	N	N
Louisiana	Y	Y	Y	N	N	Y	N
Maine	N	N	N	N	N	N	N
Maryland	Y	N	Y	Y	Y	Y	N
Massachusetts	Y	N	Y	Y	N	N	N
Michigan	Y	N	N	N	N	N	N
Minnesota				N/A			
Mississippi	N	N	Y	N	N	N	Y
Missouri	N	Y	Y	N	N	Y	N
Montana				N/A			
Nebraska	Y	N	N	N	Y	Yes, A.A. degree only	N
New Hampshire	N	N	N	N	N/A	N	N
New Jersey	N	N	Y	N	N/A	N	N
New Mexico	Y	N	N	N	N	Y	N
New York	N	N	Y	N	N	N	N
North Carolina	Y	Y	Y	Y	Y	Y	N
North Dakota	N	N	N	Y	Y	Y	Y
Ohio	Y	N	Y	Y	Y	Y	N
Oklahoma	Y	N	Y	Y	Y	Y	N
Oregon	Y	N	Y	N	N	Yes - Community Colleges	Y

State	Legislation	Cooperative Agreements	Transfer Data Reporting	Incentives & Rewards	State-Wide Articulation Guide	Common Core Only	Common Course Numbering
Pennsylvania	N	N	N	N	Y	N	N
Rhode Island	Y	N	Y	N	Y	N	N
South Carolina	Y	N	Y	Y	Y	N	N
South Dakota	Y	N	N	Y	N	N	N
Tennessee	Y	N	Y	N	N	N	N
Texas	Y	Y	Y	N	N	Y	Y
Utah	Y	N	N	N	N	Y	N
Vermont	N	N	N	N	N	Yes - Community Colleges Only	N
Virginia	Y	Y	Y	Y	Y	N	N
Washington	Y	N	Y	Y	N	Yes - Community Colleges Only	N
West Virginia	Y	Y	N	N	N	N	N
Wisconsin	N	N	Y	N	Y	Yes - Community Colleges Only	N
Wyoming	Y	N	Y	Y	Y	N	Y

Source: Education Commission of States